

*Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger
Département des Marocains Résidant à l'Étranger*



المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والتعاون الإفريقي
والمغاربة المقيمين بالخارج
قضاء المغاربة المقيمين بالخارج

Politique Nationale d'Immigration et d'Asile

Rapport 2022

Table des matières

Liste des acronymes.....	3
Introduction.....	4
1. La Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile (SNIA).....	5
2. Bilan programmatique d’étape.....	8
Section I : Education, culture, jeunesse et loisirs.....	8
Programme 1 : Education et culture	8
Programme 2 : Jeunesse et loisirs	22
Section II : Santé, logement, assistance sociale et humanitaire.....	25
Programme 3 : Santé.....	25
Programme 4 : Logement.....	33
Programme 5 : Assistance sociale et humanitaire	35
Section III : Formation professionnelle et emploi.....	41
Section IV : Programmes transverses.....	54
Programme 8 : Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains	54
Programme 9 : Coopération et partenariats internationaux.....	60
Programme 10 : Cadre réglementaire et conventionnel	68
Programme 11 : Gouvernance et communication	73
3. Conclusion.....	91

Liste des acronymes

AECID : Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
ALCS : Association de Lutte contre le Sida
AMAPPE : Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise
AMPF : Association Marocaine de Planification Familiale
ANAPEC : Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
AREF : Académie Régionale d'Education et de Formation
AVRR : Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration
BIT : Bureau International du Travail
CGEM : Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CGLU Afrique : Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CNDH : Conseil National des Droits de l'homme
CNOM : Conseil National de l'Ordre des Médecins
CRMEF : Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation
DELM : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies -Département de la Santé
DMRE : Département des Marocains Résidant à l'Etranger
EN : Entraide Nationale
ENABEL : Agence Belge de Développement
ENAS : Enfants non accompagnés ou séparés
ENSA : Ecole Nationale Supérieure de l'Administration
ENSP : Ecole Nationale de Santé Publique
FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population
FOO : Fondation Orient -Occident
GIZ : Agence de Coopération Internationale Allemande
HCP : Haut-Commissariat au Plan
ICMPD : Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires
ISIC : Institut Supérieur de l'Information et de la Communication
MENFPESRS : Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MS2 : Association Maroc Solidarité Médico-Sociale
OAM : Observatoire Africain des Migrations
OFPPT : Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
OIT : Organisation Internationale du Travail
OMDH : Organisation Marocaine des Droits de l'homme
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONUSIDA : Organisation des Nations Unies pour la Lutte contre le SIDA
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
RAMED : Régime d'Assistance Médicale
SNIA : Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile
UE : Union Européenne
ONUDDC : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNTFHS : Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies pour la Sécurité Humaine

Introduction

La Politique Nationale d'Immigration et d'Asile migratoire, lancée par le Maroc en 2013, à l'Initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI - Que Dieu l'Assiste et qui est mise en œuvre, à travers la Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA), a donné lieu à un ensemble de décisions et de mesures concrètes. Il s'agit de la régularisation de la situation administrative des migrants en séjour illégal au Maroc lors des deux opérations exceptionnelles de 2014 et fin 2016-2017, l'ouverture des droits et intégration des migrants et des réfugiés dans les services publics (éducation, santé, assistance sociale, logement, protection, formation professionnelle, emploi, ...) au même titre que les Marocains et enfin la mise à niveau progressive du cadre réglementaire. Ce qui a constitué un réel tremplin pour le Royaume dans son processus démocratique basé sur les valeurs universelles des droits de l'homme et traduisant le respect de ses engagements internationaux.

Aussi, des efforts ont été poursuivis ces dernières années pour assurer l'adaptation des outils liés à l'accès aux services de base, promouvoir l'information et la communication au profit des migrants et réfugiés, améliorer la transversalité de la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile et de travailler sur le renforcement de la cohérence verticale de cette politique avec les différents organes de gouvernance décentralisés aux niveaux régional et local.

Par ailleurs, en reconnaissance de l'exclusivité et l'authenticité de cette politique au niveau international, le Maroc a toujours plaidé pour un cadre de gouvernance internationale de la migration en s'inscrivant pleinement dans des dialogues structurés et profonds en la matière. Rappelons aussi, que le Maroc s'est engagé dans le processus d'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), allant jusqu'à accueillir la conférence de son adoption en décembre 2018 à Marrakech. A ce titre, il a été fort présent dans plusieurs revues régionales d'examen de la mise en œuvre du PMM, organisées jusqu'à présent. Outre, la première réunion ministérielle des pays champions de la mise en œuvre du PMM que le Maroc a accueilli, le 25 mars 2022 en présence de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et du Réseau des Nations unies sur la Migration. Cette première réunion a été sanctionnée par la Déclaration de Rabat établissant les recommandations des pays champions, en préparation de la tenue du Premier Forum d'Examen des Migrations Internationales (IMRF), qui a lieu à New York, du 17 au 20 mai 2022. Ce forum était la première rencontre, depuis l'adoption du PMM à Marrakech, de tous les Etats qui adhèrent au PMM y compris le Maroc, afin de mesurer les progrès et de discuter des défis liés à sa mise en œuvre.

Aussi, en consécration du leadership du Maroc dans le domaine de la migration sur le plan continental et conformément à la Vision Royale sur les questions migratoires, des initiatives ont eu lieu à l'image de l'Agenda Africain sur la Migration ; à savoir : la feuille de route pour la gestion de la migration en Afrique et l'Observatoire Africain des Migrations, inauguré en 2020 à Rabat. Ce dernier permettrait ainsi de générer une meilleure connaissance, compréhension et maîtrise du phénomène migratoire ainsi que l'échange de données entre les pays africains.

Sur le plan national, le présent rapport dresse le bilan établi durant l'année 2022 de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), relatant les contributions des partenaires nationaux et internationaux grâce à leur mobilisation et engagements mais aussi les mesures à entreprendre et les principales recommandations pour réussir le challenge de contribuer à mieux gérer la migration.

1. La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a été adoptée au Conseil du Gouvernement le 18 décembre 2014. Impulsée par les Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI, cette nouvelle stratégie trouve ses fondements dans la volonté du Royaume de se conformer à ses engagements internationaux et aux dispositions de la nouvelle Constitution de 2011 qui stipulent notamment, d'une part, dans son préambule que :

« Le Royaume du Maroc... réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, ainsi que sa volonté de continuer à œuvrer pour préserver la paix et la sécurité dans le monde ».

Et, d'autre part, dans son article 30 que :

« Les étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et citoyens marocains, conformément à la loi. Ceux d'entre eux qui résident au Maroc peuvent participer aux élections locales en vertu de la loi, de l'application de conventions internationales ou de pratiques de réciprocité ».

1.1 Objectifs stratégiques de la SNIA

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile a été élaborée selon une approche participative. Elle s'est appuyée sur un diagnostic de la situation migratoire et s'est inspirée des expériences internationales. Elle se décline en 4 objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 1 : Faciliter l'intégration des immigrants réguliers

Cet objectif consiste à assurer l'intégration des migrants réguliers, à les faire bénéficier des mêmes droits que les marocains (accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi, couverture médicale, logement...), à lutter contre les discriminations et à assurer les conditions d'une vie digne et épanouie (regroupement familial, participation politique...).

Objectif stratégique 2 : Mettre à niveau le cadre réglementaire

Cet objectif consiste à mettre en place un cadre réglementaire tenant compte des orientations du Maroc en matière d'immigration et de droits de l'homme, des dispositions de la Constitution et des conventions internationales signées.

Objectif stratégique 3 : Mettre en place un cadre institutionnel adapté

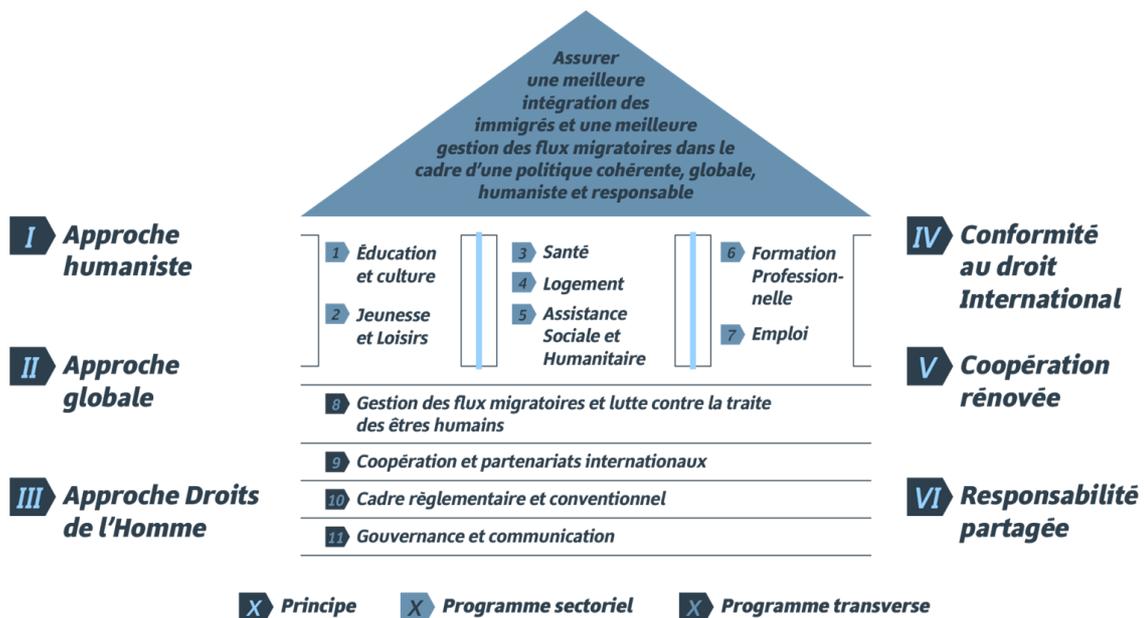
Cet objectif consiste à mettre en place le cadre institutionnel et de gouvernance permettant une meilleure collaboration entre les acteurs concernés par la question de l'immigration et une synergie dans la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ladite stratégie.

Objectif stratégique 4 : Gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme

Cet objectif consiste à assurer une gestion maîtrisée des flux de migrants en mettant en œuvre les outils et les mécanismes pour mieux piloter les flux d'immigration régulière (étudiants, travailleurs, investisseurs...), pour limiter l'entrée d'immigrés irréguliers (tout en leur assurant un traitement humaniste et respectueux de leurs droits) et pour lutter contre les réseaux de trafic et de traite des êtres humains.

1.2 Programmes stratégiques de la SNIA

La vision stratégique de la SNIA est soutenue par 6 principes directeurs et les quatre objectifs stratégiques précités se déclinent en 11 programmes stratégiques : 7 programmes sectoriels et 4 programmes transverses.



Par ailleurs, le dispositif de gouvernance de la SNIA comprend 3 instances aux prérogatives complémentaires.

Le **Comité Interministériel des affaires des MRE et des affaires de la migration** est l'instance de décision et de suivi de la mise en œuvre des politiques migratoires. Il est un élargissement aux questions de l'immigration du comité interministériel sur les MRE (déjà existant) avec un secrétariat assuré par ce Département. Ce comité assure le pilotage global de la mise en œuvre de la SNIA (suivi global de l'avancement, décisions et arbitrages sur les questions importantes, etc.). Présidé par le Chef du Gouvernement, ce comité réunit une fois par semestre les principaux représentants des Ministères et institutions impliqués dans la gestion des questions migratoires.



Un Comité de Pilotage (CoPil), regroupant les hauts cadres des ministères et institutions qui portent les actions en plus de ce Ministère. Le CoPil se tient tous les 3 mois afin de permettre un suivi régulier de l'avancement de la mise en œuvre des programmes d'actions définis dans le cadre de la stratégie. Il permet de faire un point d'avancement entre deux Comités interministériels et de préparer les comités interministériels semestriels. Le Département assure l'organisation des réunions et centralise les états d'avancement que chaque ministère doit élaborer et présenter lors de ces réunions.

Des Comités Programmes composés de points focaux représentant l'ensemble des ministères et des acteurs institutionnels partenaires en charge du suivi des réalisations et se réunissent tous les mois afin d'étudier l'avancement des actions, d'identifier les points d'amélioration et les alertes à remonter au comité de pilotage. La mise en œuvre opérationnelle des actions prévues pour chacun des programmes de la SNIA est assurée par chacun des ministères et des institutions publiques qui les portent, en collaboration avec les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux, le cas échéant.

2. Bilan programmatique d'étape

Section I : Education, culture, jeunesse et loisirs

Programme 1 : Education et culture

a. Objectifs et état des lieux

Le programme « Education et culture » de la SNIA a été conçu et mis en exécution pour faciliter l'intégration des migrants et réfugiés en leur faisant bénéficier des mêmes droits que les marocains en matière d'éducation et culture. Il répond ainsi aux objectifs spécifiques suivants :

- Intégrer les immigrés dans le système scolaire formel et non formel (OSP1).
- Promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle (OSP2).
- Former les immigrés aux langues et culture marocaines (OSP3).

Et ce, à travers la mise en œuvre des interventions suivantes :

- Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement pour garantir le droit à l'éducation aux enfants étrangers (Action 1.1).
- Mise en place de mesures de soutien afin de garantir une éducation optimale des élèves migrants et réfugiés (Actions 1.2 et 1.3).
- Intégration des migrants et réfugiés dans les programmes d'éducation non-formelle (Actions 1.4 et 1.5).
- Sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle et de vivre ensemble dans les écoles (Actions 1.6, 1.7 et 1.8).
- Soutien à l'intégration culturelle des migrants et réfugiés et au Vivre ensemble (Actions 1.9, 1.10, 1.11 et 1.12).

Dès le lancement de la nouvelle politique migratoire, un ensemble de mesures procédurales et conventionnelles, citées ci-dessous, retrace d'une manière chronologique les principales actions menées par les parties prenantes, afin de répondre aux attentes des migrants et réfugiés en matière d'intégration éducative et culturelle. A ce titre, il y a lieu de citer :

- La circulaire n°13/487 du 9 octobre 2013 du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique concernant les élèves étrangers issus des pays du Sahel et des pays subsahariens, et qui a autorisé les enfants immigrés et réfugiés d'accéder aux écoles publiques et privées et à l'éducation non formelle au Maroc. Cette mesure compte parmi les premières actions concrètes témoignant de l'importance et de la priorité données à l'éducation des enfants immigrés et réfugiés indépendamment de leur situation administrative.
- La signature d'une convention cadre de partenariat, en juin 2014, entre le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM) et le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle pour permettre l'accès des enfants immigrés et réfugiés au système scolaire à l'instar de leurs homologues marocains. Cette convention a fait l'objet d'une révision par les deux parties signataires en février 2021, en donnant plus d'envergure au déploiement territorial du programme éducatif destiné aux immigrés et réfugiés et ce, à travers une implication des acteurs locaux concernés dans le cadre de la dynamique de la régionalisation avancée.
- La mise en place, par le MCMREAM, d'un programme de partenariat avec la société civile œuvrant dans le domaine de l'intégration éducative et culturelle des immigrés et réfugiés, depuis

2014. Ce programme consiste à soutenir les associations porteuses de projets de formation de base au profit des enfants migrants et réfugiés (éducation non formelle, soutien scolaire, préscolaire), d'enseignement des langues et culture marocaines pour les adultes et de promotion de la diversité culturelle et du Vivre ensemble.

- L'élaboration et la diffusion, depuis la rentrée scolaire 2015-2016, des spots audio-visuels comportant des témoignages d'enfants migrants afin de sensibiliser et d'informer sur leur droit à l'éducation.
- La signature d'une convention cadre de partenariat entre le Ministère Délégué chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MDCMREAM) et l'Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme (ANLCA), le 13 octobre 2017. Cette convention porte sur la mise en place d'un programme d'enseignement des langues et culture marocaines au profit du public adulte de migrants et de réfugiés favorisant ainsi leur intégration socioculturelle.
- L'intégration de la composante migration dans les dispositions de la décision ministérielle portant organisation de l'année scolaire et ce, depuis l'année 2018-2019- Décision ministérielle n°014/2018 du 11 mai 2018, en mettant l'accent sur la prise en compte des « enfants en situation de migration » dans toutes les actions et opérations programmées par l'école marocaine tout au long de l'année scolaire.
- La note n°18/139 du 5 octobre 2018 qui a élargi le champ d'application des dispositions d'inscription dans les établissements scolaires à l'ensemble des enfants venant de l'étranger (les enfants issus de l'immigration et de l'asile et les enfants des MRE de retour) et qui a aussi révisé le processus d'intégration éducative des enfants issus de la migration, en intégrant des points d'amélioration sur l'ensemble des composantes de la chaîne de valeur éducative et ce, en vue de capitaliser et d'améliorer la prise en charge des migrants pour une intégration éducative de qualité.
- L'intégration de la dimension migration (profil « migrant ») dans le système d'information Massar qui a permis, depuis l'année scolaire 2018-2019, la génération des données relatives aux enfants issus de la migration et bénéficiaires des programmes d'appui social.
- L'élaboration et la mise en place en 2018 du « dispositif d'intégration éducative des enfants migrants et réfugiés » qui détermine les étapes et les démarches d'identification, d'accueil, d'orientation et d'inscription de ces enfants indépendamment de leur nationalité et de leur situation administrative. A cet effet, une commission a été instituée au niveau national coordonnée par le point focal (DENF) avec des commissions/point focal au niveau de chaque Direction Provinciale pour le suivi de la mise en œuvre de ce dispositif.
- Le dahir n°1-19-113 du 7 hijra 1440 (9 août 2019) portant promulgation de la loi cadre n°51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, a mis les enfants des ressortissants étrangers en situation difficile parmi les enfants en situations particulières (art 2) qui nécessitent une attention particulière et exige à ce que le droit à l'éducation soit ouvert à tous les enfants et que l'enseignement soit obligatoire pour tous les enfants de 4 à 16 ans (Préambule et art 19).
- Le décret n°2-17-567 du 25 octobre 2017, fixant les conditions, les modalités et les critères d'octroi et de retrait de la carte d'artiste et de la carte professionnelle des techniciens et administrateurs des œuvres artistiques, a autorisé les artistes étrangers résidant au Maroc, la possibilité d'obtenir la carte d'artiste ou la carte professionnelle. L'obtention de cette carte permet aux immigrés et réfugiés d'accéder au marché de l'emploi et de faire découvrir leurs talents aux professionnels du domaine artistique.

- Le décret n°2.19.1078 du 02 Rajab 1441 H (26 février 2020) portant réorganisation des conservatoires de musique et d'art chorégraphique qui a réservé dans son article 18, un quota de 10% aux étrangers désirant bénéficier des services offerts par les conservatoires de musique et d'art chorégraphique relevant du Département de la Culture.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions relatives au programme « Education et culture », plusieurs activités ont été menées en 2022 en coordination avec les différents départements concernés, les associations de la société civile et les partenaires internationaux œuvrant dans le domaine de la migration.

➤ **Action 1.1-Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement pour garantir le droit à l'éducation aux enfants étrangers**

Partant de sa mission pédagogie consistant à garantir aux enfants le droit à l'éducation en dépit de leur provenance ou nationalité, le Département de l'Education Nationale ne cesse de déployer des efforts de sensibilisation pour assurer l'inscription des enfants non scolarisés et déscolarisés dans le système scolaire marocain. C'est ainsi que des spots audio-visuels sont diffusés chaque rentrée scolaire visant à sensibiliser et informer sur le droit à l'éducation des enfants y compris ceux issus de la migration.

Aussi, les Académies Régionales d'Education et de Formation (AREFs) et les Directions Provinciales du Département de l'Education Nationale veillent annuellement à assurer l'intégration éducative des enfants migrants, à travers les opérations de sensibilisation en vue de garantir leur inscription et le retour à l'école.

Les opérations de mobilisation communautaire pour la veille éducative est aussi l'une des mesures prises pour lutter contre l'abandon scolaire et encourager le retour des enfants à l'école. En effet, à l'instar des années précédentes, le Département de l'Education Nationale a maintenu la prise en compte des enfants issus de la migration dans les opérations annuelles de « la Caravane sociale pour l'appui à la scolarisation » et « Child to Child » pour l'identification, la sensibilisation et l'orientation des enfants non scolarisés.

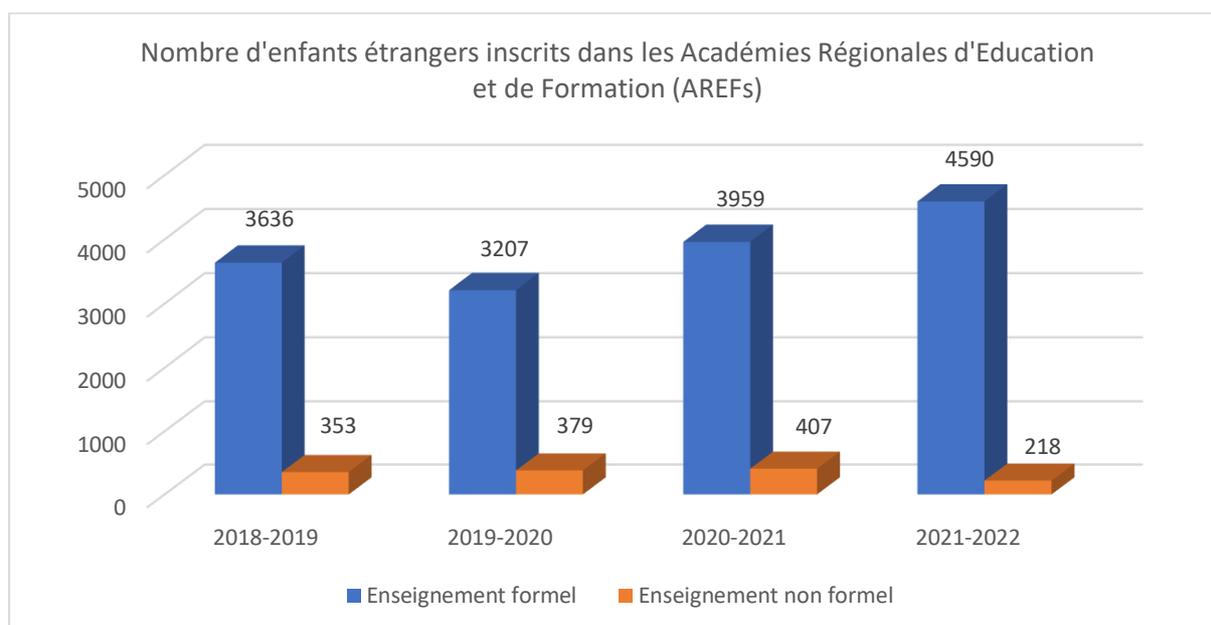
A ce titre, un nombre de 1146 enfants migrants et réfugiés a été recensé parmi la cible de l'opération « child to child » au titre de l'année scolaire 2021-2022. Quant à l'effectif d'enfants migrants inscrits à l'école grâce à l'opération caravane, il a été estimé à 1320 enfants dont 554 filles.

Opérations « Child to Child » et « la Caravane sociale pour l'appui à la scolarisation »

Les deux opérations « Child to Child » et « la caravane sociale pour l'appui à la scolarisation » sont deux opérations qui rentrent dans le cadre de l'approche préventive et de l'instauration de la veille éducative pour la lutte contre le redoublement et le décrochage.

- «Child to Child » est une opération de recensement des enfants non scolarisés ou déscolarisés entreprise par les élèves poursuivant encore leur étude afin de leur proposer encore une seconde fois la chance de regagner le système scolaire.
- «la Caravane sociale pour l'appui à la scolarisation» est une opération de sensibilisation et de mobilisation qui vise à fédérer l'effort de toute la communauté locale (acteurs éducatifs et partenaires), autour de l'école pour faire profiter les enfants non scolarisés et déscolarisés de la scolarisation formelle et non formelle.

Ces mesures de sensibilisation, d'accompagnement et d'assistance ont permis l'inscription de **4590** enfants étrangers dans l'enseignement formel et **218** dans l'enseignement non formel, au titre de l'année scolaire 2021-2022. Le graphique ci-dessous indique l'évolution des inscrits étrangers depuis 2018.



Répartition des élèves étrangers par province, genre et cycle d'enseignement au titre de l'année 2021-2022												
AREF/DP	Pré-scolaire		Primaire		Collégial		Qualifiant		BTS		Total	Filles
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles		
Béni Mellal-Khénifra	7	5	67	36	37	18	34	14			145	73
Casablanca-Settat	72	30	552	276	185	88	620	276			1429	670
Drâa-Tafilalet	2	0	28	14	7	3	11	2			48	19
Eddakhla-Oued Eddahab			8	8	1	1	3	1			12	10
Fès-Meknès	16	8	112	52	30	14	35	10			193	84
Guelmim-Oued Noun			12	5	3	1	8	0			23	6
Laayoune-Sakia El Hamra	2	1	41	26	11	9	6	2			60	38
Marrakech-Safi	33	9	184	95	44	17	122	48			383	169
Oriental	5	2	166	71	52	22	68	33	2	0	293	128
Rabat-Salé-Kénitra	65	34	586	312	206	98	333	165			1190	609
Souss-Massa	40	21	179	82	48	22	49	12			316	137
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	41	18	269	129	86	45	101	35	1	1	498	228
Total général	283	128	2204	1106	710	338	1390	598	3	1	4590	2171

Source : Département de l'Education Nationale

Dans la même lignée, un total de 509 élèves migrants a été inscrit au titre de l'année scolaire 2021-2022, dans les établissements de l'enseignement traditionnel scolaire et terminal relevant du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques. On notera aussi 17 étudiants migrants bénéficiaires des formations dispensées par les établissements dédiés à la mémorisation du Saint Coran.

Par ailleurs, dans le cadre du projet « Hijra Wa Himaya + »¹ mené avec le soutien de l'UNICEF- Maroc, un diagnostic a été établi sur les besoins des enfants en situation de migration en termes d'aspects administratifs, linguistiques / pédagogiques ainsi que d'interculturalité. A ce titre, des outils d'opérationnalisation du dispositif d'intégration des enfants migrants dans le système éducatif marocain ont été développés et sont en cours de validation. Ces outils comprennent principalement un guide d'accueil administratif qui a pour objectif la simplification et la clarification des démarches et procédures administratives à suivre pour l'inscription à l'école ; un guide de tutorat ; un kit d'enseignement et un Kit d'interculturalité qui a pour but de favoriser l'intégration des enfants issus de la migration dans le système éducatif marocain tout en tenant compte de leur patrimoine culturel.

Aussi, et en vertu du partenariat établi entre l'UNHCR et la Fondation Orient-Occident (FOO), 40 sessions de sensibilisation à l'éducation ont été organisées dans sept villes du Royaume au profit des parents d'enfants réfugiés non-scolarisés au titre de l'année 2022. L'objectif principal étant d'encourager ces parents à inscrire leurs enfants à l'école et à soutenir leur réussite scolaire.

b.1. Mise en place de mesures de soutien afin de garantir une éducation optimale des élèves migrants et réfugiés (Actions 1.2 et 1.3)

➤ Action 1.2 - Création de classes de mise à niveau en faveur des élèves immigrés

En substitut des classes de mise à niveau, action recommandée dans la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, un programme de soutien scolaire a été mis en place, dans un cadre partenarial entre le Département de l'Education Nationale et les associations de la société civile. Ce programme consiste en l'appui personnalisé en faveur des élèves migrants afin d'améliorer leurs compétences éducatives et leur garantir une meilleure intégration dans le cursus scolaire. En outre, un programme d'accompagnement scolaire a été également conçu visant la médiation entre les parents d'élèves et l'environnement de l'école pour bénéficier des services d'appui à la scolarité, le renforcement de l'auto-apprentissage via le soutien scolaire et l'épanouissement des élèves, notamment celui des migrants.

Dans ce sens, un nombre de 590 enfants réfugiés ont bénéficié des cours de soutien avec l'appui de l'UNHCR, durant l'année 2022 et des cours de français ont été dispensés en faveur de plus de 70 réfugiés dans le cadre de l'accord de partenariat conclu entre l'UNHCR, l'Ambassade de France et l'Institut Français du Maroc et ce, afin de favoriser l'ouverture des personnes réfugiées sur d'autres langues étrangères.

Par ailleurs, 10 structures éducatives préscolaires relevant de l'Entraide Nationale accueillant des enfants migrants et deux structures d'associations partenaires ont été équipées, en 2022, avec du matériel pédagogique et didactique, dans le cadre du projet « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc » mené par l'AECID. Ces espaces équipés, répartis entre Rabat, Salé, Témara, Bouznika, Kenitra, Nador et Casablanca, ont pour objectif de favoriser une meilleure intégration des enfants migrants dans le système éducatif formel.

¹ Le projet « Hijra Wa Himaya + assurer des solutions durables de qualité pour les enfants en déplacement », mené avec le soutien de l'UNICEF-Maroc et co-financé par l'Union Européenne, à travers le Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP).

➤ **Action 1.3-Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes d'aide à la scolarisation et de lutte contre la déperdition scolaire (Un million de cartables, Tayssir, ...)**

En vue de garantir une éducation optimale des enfants migrants et réfugiés, il est à rappeler que l'Initiative Royale « Un million de cartables », dispositif d'assistance permettant une meilleure scolarisation des enfants et le programme «Tayssir », dispositif sous forme des transferts monétaires conditionnels, ont élargi leur cible d'appui social pour intégrer les enfants migrants. Aussi, l'accès aux services offerts par les cantines scolaires est ouvert aux élèves migrants et réfugiés, au même titre que les élèves marocains, conformément à la décision ministérielle n°15.161 du 19 janvier 2015.

Ainsi, le nombre d'enfants migrants bénéficiaires du programme « Tayssir » pendant l'année scolaire 2021-2022 est de 118.

Programme « Un Million de cartables »

Initiative Royale lancée en 2008, le programme « Un million de cartables » a permis de donner une forte impulsion à la scolarisation des enfants issus de familles défavorisées, en leur fournissant une assistance pour faire face aux frais nécessaires à la rentrée scolaire de leurs enfants.

Objectifs généraux de l'Initiative Royale :

- Lever les barrières socio-économiques qui entravent l'accès à l'enseignement obligatoire.
- Favoriser la rétention des élèves.
- Lutter contre le décrochage et la déperdition scolaires.
- Garantir l'égalité des chances en matière d'enseignement.

Objectifs spécifiques :

- Distribuer des Kits cartables (cartables, livres, livrets et fournitures scolaires).
- Soutenir les familles défavorisées surtout dans le milieu rural.
- Contribuer au développement économique local à travers l'encouragement des librairies et bibliothèques locales pour participer à l'Initiative Royale.

Les élèves ciblés :

- Tous les élèves de l'enseignement primaire à l'échelle nationale.
- Tous les élèves de l'enseignement collégial en milieu rural.



Programme Tayssir

Le programme «Tayssir» des transferts monétaires conditionnels s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement, visant la réforme du système éducatif et la concrétisation de la vision élaborée par le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche scientifique, pour la mise en place d'une école basée sur la qualité, l'équité et l'égalité des chances.



Programme Tayssir

Ce programme fournit un appui financier aux familles pauvres, en vue de limiter la déperdition scolaire, à partir de la lutte contre certains facteurs qui empêchent l'accès des enfants de ces familles à l'enseignement obligatoire, et ce en leur versant de façon régulière une bourse de scolarité.

Le programme est destiné, en particulier, aux communes rurales et à certaines communes urbaines souffrant d'un taux de pauvreté et de déperdition scolaire élevé.

Source : Département de l'Education Nationale

Aussi, en vue de contribuer au renforcement de la scolarisation et à la lutte contre la déperdition scolaire des enfants migrants, des cartables équipés de fournitures scolaires ont été octroyés à 336 enfants migrants dont 224 filles et ce, dans le cadre du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP), conduit par l'OIM.

Par ailleurs, les efforts consentis dans le cadre du projet « Assistance et Protection des Enfants non accompagnés ou séparés au Maroc », mené par l'OIM, ont permis l'inscription de 14 ENAS (marocains et non marocains) au système de l'éducation formelle. En outre, un total de 112 enfants (de 1 à 6 ans) dont 66 filles, accueillis dans les crèches et le préscolaire (30 structures préscolaires mobilisées) ont bénéficié d'une assistance (prise en charge des frais d'inscription, de scolarité et d'assurance ainsi que les frais d'achat de livres et du matériel scolaire), dans le cadre du projet « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabetisation du Royaume du Maroc », mené par l'AECID.

De même, 46 enfants migrants dont 14 filles, ont intégré les classes du préscolaire au niveau des régions de Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat, dans le cadre du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP), mené par l'OIM.

Dans le même sens, le nombre d'enfants réfugiés assistés en 2022 s'est élevé à 457 pour la crèche, 939 pour le primaire et 344 pour le secondaire, en sus de 26 enfants inscrits au système scolaire non formel et ce, grâce au programme d'assistance cash pour l'éducation appuyé par l'UNHCR, visant à soutenir une intégration optimale des enfants réfugiés en âge de scolarisation dans les écoles publiques marocaines. Le programme en question comprend un kit scolaire, une bourse bimensuelle et le remboursement des frais de soutien scolaire et de crèche. On notera qu'un pourcentage de 48% des enfants réfugiés bénéficiant de cette assistance représente l'effectif des filles en cycle préscolaire, primaire et secondaire.

Toujours dans la même optique d'accompagnement et de médiation pour l'intégration des enfants migrants dans les écoles publiques marocaines, 34 enfants ont été référés dont 20 filles à la Fondation Orient -Occident (FOO)-Tanger, en vue de les intégrer dans le système éducatif marocain et ce, à travers la collaboration entre la Fondation Entreculturas, la Délégation Diocésaine des Migrations (DDM) et la FOO de Tanger, dans le cadre du projet «Assistance et protection des personnes migrantes vulnérables sur toute la côte nord méditerranéenne du Maroc (PROMIMED), appuyé par l'UE. L'objectif de cette collaboration était d'harmoniser les services dédiés à la population migrante tout en prenant en considération les ressources disponibles de chaque intervenant.

b.2. Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes d'éducation non-formelle (Actions 1.4 et 1.5)

L'éducation non-formelle (ENF) comprend différents parcours tenant compte du profil des bénéficiaires, leurs attentes et leur projet personnel. Le parcours peut être étalé sur trois années de formation, comme il peut s'agir d'un court cursus. L'objectif étant d'intégrer le système formel ou la formation professionnelle.

Rappelons à ce propos, que le Département de l'Education Nationale avait inclus la catégorie des enfants en situation de migration, dans le dispositif national « Ecole de la deuxième chance - Nouvelle Génération » et que leur intégration dans le programme de l'ENF est assurée par des associations intervenant dans le domaine éducatif, à travers des conventions de partenariat. Ce programme est décliné en deux types :

- **Ecole de la deuxième chance « E2C »** : C'est une école de base destinée aux enfants de 8 à 13 ans, centrée sur les apprentissages instrumentaux en parallèle au primaire formel puisque l'objectif étant l'insertion dans l'enseignement formel. Ces bénéficiaires sont orientés soit pour passer l'examen d'entrée en sixième année, soit pour poursuivre un cursus de formation professionnelle.
- **Ecole de la deuxième chance « E2C-NG - Nouvelle Génération »** destinée aux jeunes de 13 à 20 ans alliant la mise à niveau éducative à l'initiation professionnelle, l'orientation et l'accompagnement pour l'insertion professionnelle. Ce programme s'exécute dans des centres

appropriés dont la plupart sont des établissements scolaires réhabilités et mis à la disposition des associations partenaires pour la gestion du projet E2C-NG.

Ainsi, le nombre d'enfants migrants bénéficiaires du programme de l'ENF en 2022 est de l'ordre de 218, réparti par région et par genre, ci-après :

Répartition des effectifs de migrants bénéficiaires du programme de l'ENF

AREF	Migrants bénéficiaires		E2C-NG		E2C de Base	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
L'Oriental	36	3	36	3	0	0
Casablanca -Settat	52	18	33	8	19	10
Rabat- Salé-Kénitra	37	1	17	1	20	
Laayoune-SakiatElHamra	16	8	0	0	16	8
Béni Mellal-Khénifra	26	10	0	0	26	10
Souss Massa	10	5	8	4	2	1
Tanger -Tétouan –AlHoceima	35	22	19	12	16	10
Fès -Meknès	3		2		1	0
Marrakech- Safi	3	1			3	1
Total	218	68	115	28	103	40

Source : Département de l'Education National

D'autre part, les enfants migrants non accompagnés ou séparés (ENAS) ont fait l'objet d'un suivi, avec l'appui du projet « Assistance et Protection des Enfants non accompagnés et séparés au Maroc », mené par l'OIM, en vue d'assurer leur scolarisation. C'est ainsi qu'un nombre de 30 ENAS (marocains et non marocains) ont bénéficié du programme de l'éducation non-formelle.

Également, 26 enfants ont été inscrits dans les classes de l'éducation non-formelle leur permettant ainsi de poursuivre leur parcours scolaire, à travers le partenariat entre l'UNHCR et la Fondation Orient-Occident (FOO). Il convient de signaler qu'une enquête de suivi menée par la FOO a montré que plus de 90% de ces enfants ont réussi leur année scolaire 2021-2022 en primaire et secondaire.

Quant à l'action 1.5 relative à la définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des ONG et associations dans le domaine de l'éducation des immigrés, il est à rappeler qu'un guide a été élaboré et utilisé depuis 2017 pour régir les aspects contractuels et procédurales du programme d'appui aux associations de la société civile œuvrant dans le domaine de l'intégration éducative.

En outre, un comité « Groupe de Travail Education » a été mis en place avec l'appui de l'UNICEF en coordination avec l'AREF de la Région Tanger- Tétouan -Al Hoceima, incluant les ONGs travaillant dans le domaine d'appui à la scolarisation des enfants en situation de migration. L'objectif de ce comité est de veiller à surmonter les obstacles liés à la scolarisation d'enfants migrants, à travers le renforcement de la collaboration et la coordination entre l'AREF et les ONGs ainsi que le soutien à la participation des communautés à la planification et à la mise en œuvre d'activités d'appui à la scolarisation.

b.3. Sensibilisation sur les questions d'immigration, de diversité culturelle et du vivre - ensemble dans les écoles (Actions 1.6, 1.7 et 1.8)

➤ Action 1.6- Insertion des questions de l'immigration dans les programmes de formation des cadres de l'enseignement

Cette action consiste à renforcer les capacités des enseignants en matière de migration et ce, en introduisant dans leurs programmes de formation, des modules sur les valeurs d'égalité et de tolérance. Dans ce sens, il est à rappeler que les Centres Régionaux des Métiers de l'Education et de la Formation (CRMEF) ont élaboré des guides sur la question de l'intégration des migrants et de la migration dans les programmes de formation du corps enseignant et des thèses de recherches scientifiques ont été réalisées par les enseignants. Aussi, l'unité de formation au niveau central coordonne avec les CRMEF pour l'intégration de la migration dans les modules didactiques relatifs à la formation des enseignants.

En parallèle, une formation a été dispensée au profit de 98 enseignants et directeurs, au titre de l'année 2022, portant sur les dispositions d'intégration des enfants en situation de migration dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, de l'Oriental et de Souss-Massa et ce, dans le cadre du projet « Hijra Wa Himaya + », mené par l'UNICEF -Maroc.

Par ailleurs, l'année 2022 a connu l'organisation de plusieurs sessions de renforcement de capacités, notamment dans le cadre du projet « Assistance et Protection des Enfants non accompagnés et séparés au Maroc », mené par l'OIM, de concert avec le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports. A ce titre, plus de 128 professionnels de l'éducation (directeurs d'établissements scolaires, cadres administratifs et enseignants) dont 43 femmes et personnel des centres d'aide à l'enfance ont été sensibilisés aux thématiques liées à la mobilité et à l'intégration (migration, interculturalité et protection des enfants migrants) et ce, au niveau des régions de Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Fès-Meknès. Ces sessions visaient à outiller les participants afin de les inciter à mettre en place des pratiques favorisant l'intégration des enfants migrants en milieu scolaire, tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques mais aussi à promouvoir la cohésion sociale au sein des établissements scolaires.

Dans le même sens, une formation de formateurs pour le perfectionnement du métier d'accueil, d'écoute et d'orientation sensible aux personnes migrantes a été organisée du 26 au 28 septembre 2022 à Rabat, au profit de 29 représentants des services centraux et des différentes entités territoriales de l'Entraide Nationale de quatre régions cibles : Casablanca- Settat, Fès- Meknès, l'Oriental et Rabat-Salé- Kenitra. Cette formation s'inscrit dans le cadre du projet « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc », mené par l'AECID. Aussi, un guide pratique d'enseignement préscolaire incluant de manière transversale la dimension migratoire avec une unité sur le vivre ensemble ainsi que des outils d'animation ont été élaborés en version arabe et française et mis à la disposition de l'Entraide Nationale pour une large diffusion auprès de ses services concernés.

➤ Action 1.7- Intégration de la diversité culturelle dans les programmes scolaires

Des progrès ont été enregistrés quant à l'inclusion des valeurs (tolérance, solidarité, dignité, égalité, liberté, justice, démocratie et protection de l'environnement) et la prise en compte de la diversité culturelle (noms, couleur de la peau,) dans le manuel scolaire, comme prévu dans le cahier des charges spécifique à l'élaboration et à l'édition du curricula scolaire.

En parallèle, une session de formation des éducateurs à l'intégration de la dimension migratoire dans les pratiques d'enseignement a été organisée les 02 et 03 novembre 2022 à Rabat, dans le cadre du projet « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc », mené par l'AECID. A ce titre, 28 participantes représentant les différents services de l'Entraide nationale en lien avec le préscolaire (les services centraux, les directrices et les éducatrices des jardins d'enfants des 4 régions cibles dudit projet) ont pris part à cette formation. Cette dernière a été aussi l'occasion de récolter les retours des éducatrices sur le contenu du guide préscolaire, mis à jour selon une approche participative.

➤ **Action 1.8-Organisation de sessions de sensibilisation aux questions de l'immigration dans les écoles et lycées**

En réponse à cette action, une caravane sur le « vivre ensemble », organisée en décembre 2022 à Tanger, avec l'appui de l'UNICEF, a permis la sensibilisation de plus de 1000 enfants dans les écoles primaires. L'objectif de cette caravane était de promouvoir les valeurs de paix, de diversité et de solidarité entre les enfants migrants et marocains issus des différentes régions du Royaume.

Aussi, cinq sessions de sensibilisation ont été organisées au niveau du lycée Descartes à Rabat, au profit des classes de seconde et première, en plus d'une conférence organisée à l'Université Al Khawayn à Ifrane, au cours de la semaine du réfugié en juin 2022 et ce, avec l'appui de l'UNHCR. Dans le même sens, dix-huit sessions et ateliers de sensibilisation ont été ainsi tenus au sein de treize écoles et lycées marocains privés et publics, ciblant un total de 4200 élèves marocains issus des différentes villes telles que Casablanca, Meknès, Marrakech, Ifrane, Martil, Tanger, Oujda, Nador et Salé.

Dans le même lignée, des ateliers de sensibilisation sur le vivre ensemble et les risques de la migration irrégulière ont été organisés au niveau de 20 établissements scolaires (10 lycées et 10 collèges) situés dans les villes d'Oujda et de Béni DRAR, et ce, avec l'appui du projet « Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional (DEPOMI) », mis en œuvre par ENABEL. Ainsi, un total 2605 jeunes dont 1357 jeunes filles (âgés entre 12 ans et 30 ans), ont bénéficié des séances de sensibilisations sur les questions liées à la migration et ce, au niveau des villes d'Oujda, Béni Drar, Nador et Cap de l'eau.

Par ailleurs, des espaces de réflexion et de participation dans la ville de Nador sur le vivre ensemble, l'inclusion et l'interculturalité ont été promus, à travers quatre ateliers de formation en faveur de 32 enseignants de 3 centres éducatifs de Nador. Ces ateliers ont été complétés par une formation en ligne et un séminaire au profit du milieu éducatif, des autorités locales et des associations de la société civile et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Migration Ville- à -Ville en Méditerranée (MC2CM), notamment l'action intitulée « Nador : Une ville active pour le vivre ensemble, l'inclusion et l'interculturalité » mise en exécution par l'Assemblée de Coopération pour la paix (ACPP) et l'Association (ASTICUDE). De même, 5 ateliers de formation au profit de 33 éducateurs et 5 formations en faveur de 90 étudiants ont été tenus afin de renforcer leurs connaissances sur la citoyenneté et la démocratie participative. Ce qui a permis de créer le Conseil Municipal des Enfants de Nador, impliquant 39 enfants (1 migrant) et dirigé par 11 représentants élus avec un plan d'actions comprenant des mesures visant à promouvoir l'inclusion, l'interculturalité et une culture du vivre ensemble dans la ville de Nador.

Dans le même esprit, 7 centres éducatifs (écoles : Abderrahim Harouchi-Casablanca et Touria Sekkat-Tanger, collèges : Rahma Essami-Casablanca et Anoual -Tanger et Centres E2C : AMC-Tétouan, Lalla Asmaa -Casablanca et Tarik Ibn Ziad-Al Hoceima) ont été impliqués dans la réalisation de sessions et projets pédagogiques sur la migration et le vivre ensemble au niveau des régions de Casablanca -Settat et Tanger-Tétouan- Al Hoceima, avec l'appui du projet « Vivre ensemble Sans Discrimination » mis en œuvre

par l'AECID. A ce titre, deux ateliers de formation ont été organisés en faveur du personnel des AREFs et des équipes pédagogiques des 7 centres choisis, respectivement, le 25 février 2022 au profit de 17 participants issus de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et le 2 mars 2022 au profit de 19 participants issus de la région de Casablanca-Settat.

Par ailleurs, un travail d'accompagnement de ces centres s'est matérialisé par la planification de trois rencontres avec 16 membres des équipes pédagogiques et 145 élèves en moyenne pour le l'élaboration de projets pilotes. A l'issue de ce processus, 7 projets pilotes accompagnés de bonnes pratiques liées à la question du vivre ensemble ont été développés au cours des mois de juin et juillet 2022, au niveau des centres concernés.

Dans le même sens, un séminaire en ligne sous le thème « Apprendre à vivre ensemble : Expériences éducatives pour favoriser le vivre ensemble et renforcer la cohésion sociale dans le milieu scolaire a eu lieu le 31 mai 2022, dans le cadre du Projet « Vivre ensemble sans discrimination », conduit par l'AECID. L'objectif général était de partager des bonnes pratiques pour la promotion du vivre ensemble au sein des établissements d'enseignement en Espagne et au Maroc. A ce titre, 30 personnes dont 19 femmes appartenant aux institutions éducatives, organismes et associations marocaines et espagnoles ont pris part à ce séminaire d'échange d'expériences.

b.4. Soutien à l'intégration culturelle des migrants et réfugiés et au vivre-ensemble (Actions 1.9, 1.10, 1.11 et 1.12)

Dans le cadre d'une vision durable qui fait de la culture un élément d'inclusion sociale et un vecteur de développement socio-économique, le Département de la Culture, déploie des efforts pour assurer l'intégration des migrants et des réfugiés dans la scène culturelle nationale et favoriser l'échange culturel. En effet, des espaces et des prestations culturelles offertes par les différentes institutions culturelles, des projets culturels et artistiques soutenus, dédiés ou portés par les migrants, et des contributions des artistes et des troupes artistiques aux manifestations culturelles mises en avant, représentent des axes d'intervention de ce Département en lien avec la mise en œuvre de la SNIA.

➤ Action 1.9 - Mise en œuvre des programmes de promotion culturelle des pays d'origine des immigrés

Partant du principe que l'intégration socioculturelle des migrants est intrinsèque à l'ouverture et l'accueil des cultures du monde, le Département de la Culture déploie d'importants moyens favorisant la diffusion des cultures étrangères au Maroc, à travers :

- l'organisation d'activités culturelles et artistiques au sein des espaces culturels relevant de ce département (centres culturels, salles de spectacles, médiathèques, galeries d'arts, ...) ;
- le soutien et la reconnaissance d'une multitude d'initiatives culturelles individuelles ou associatives en faveur des migrants permettant ainsi le ravivage des différentes cultures et la cohésion sociale ;
- la participation des artistes migrants aux différents événements culturels et artistiques (Rabat Capitale Africaine de la Culture 2022, Salon International du Livre et de l'Edition 2022 avec comme invité d'honneur la littérature africaine, Réseaux de Festivals organisés à travers les différentes régions du Royaume) ;
- le renforcement, dans le cadre de l'échange et du partage des valeurs de respect, de tolérance et de vivre-ensemble, des liens de coopération avec les représentations

diplomatiques accréditées au Maroc, et ce, à travers l'accompagnement et le soutien des initiatives et des activités organisées dans les différents espaces de ce département.

➤ **Action 1.10 - Intégration des immigrés dans les programmes de soutien à la création culturelle et artistique**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux différents domaines culturels (livre, édition, théâtre, arts chorégraphiques, arts plastiques et visuels, manifestations et festivals culturels...), le Département de la Culture ne cesse d'encourager les projets culturels destinés aux migrants et réfugiés afin de diversifier l'offre culturelle, de promouvoir la création de contenus innovants, uniques et interculturels et de soutenir les migrants porteurs de projets culturels. Des appels à projets sont par ailleurs ouverts à tous les résidents étrangers au Maroc et à toutes les associations œuvrant dans le domaine de la culture et des arts, créés conformément à la loi en vigueur et gérées par des migrants.

Aussi, l'encouragement et l'accompagnement des initiatives portées par les migrants et réfugiés, se font à travers la conclusion de plusieurs conventions de partenariat ayant pour objet le renforcement des programmes culturels et de l'offre culturelle destinée à cette communauté.

D'un autre côté, et conformément aux dispositions du décret n°2-17-567 du 25 octobre 2017, fixant les conditions, les modalités et les critères d'octroi et de retrait de la carte d'artiste et de la carte professionnelle des techniciens et administrateurs des œuvres artistiques, des dizaines de résidents étrangers au Maroc ont bénéficié en 2021-2022, à l'instar de leurs homologues marocains, de la carte d'artiste, leur permettant de valoriser leurs talents artistiques et de faciliter leur accès professionnel. Ces artistes œuvrent principalement dans les domaines de la musique, des arts plastiques et des arts dramatiques.

Par ailleurs, les associations porteuses de projets de nature à promouvoir et à mettre en valeur des programmes et actions culturelles au profit de la population migrante, ont été invitées à soumettre leurs demandes de financement dans le cadre de l'appel à projets culturels et artistiques pour l'année 2022. Néanmoins, et en dépit des efforts de sensibilisation et d'information déployés pour assurer une large mobilisation et participation des associations intéressées, le taux de participation est resté en deçà des attentes.

En outre, dans le cadre du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP), mis en œuvre par l'OIM, un ensemble d'activités portant sur la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations a eu lieu du 28 novembre au 1 décembre 2022 au Centre socio-économique Abouab Sala à Salé. Ces activités théâtrales inspirées du théâtre de l'opprimé et du théâtre forum, auxquelles ont participé des communautés migrantes et des Marocains, ont abordé les thématiques de la migration, de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations.

➤ **Action 1.11- Intégration des immigrés aux programmes et services offerts par les établissements culturels (conservatoires, musées, bibliothèques, théâtres ...)**

Cette action vise à faire bénéficier les migrants de toutes les prestations culturelles offertes par les différents établissements relevant du Département de la Culture au même titre que les Marocains. Ainsi, les migrants et les réfugiés résidant au Maroc ont le droit d'accéder aux espaces et sites historiques, aux bibliothèques publiques, aux galeries d'art, aux expositions artistiques et aux salons de livre international et régionaux. Ils peuvent aussi participer aux conférences, aux rencontres culturelles et littéraires et aux colloques sur des thématiques autour du Vivre ensemble, l'interculturalité, le dialogue des civilisations... etc.

Dans le même sens, l'accueil des étudiants migrants au sein des Instituts Supérieurs de Formation sous la tutelle du Département de la Culture est garanti dans la limite des places disponibles.

Également, pour communiquer davantage sur les offres et prestations culturelles, une séance d'information et de mobilisation a été organisée en mars 2022 au profit des associations avec la participation du Département de la Culture, afin de les sensibiliser et les inciter à accompagner les personnes migrantes quant à leur accès aux services fournis par les établissements culturels.

Par ailleurs, à l'occasion de la 8^{ème} édition de la semaine des migrants organisée du 12 au 20 décembre 2022, des associations de la société civile œuvrant dans le domaine de la migration ont animé diverses activités culturelles au profit des migrants résidant au Maroc, en partenariat avec des institutions et des organismes internationaux. Plus de détails sont mentionnés au niveau du programme 11 de la SNIA.

En outre, et sous le thème « la diversité nous unit. L'échange culturel nous enrichit », de nombreuses activités ont été organisées à l'occasion de la semaine du Réfugié, du 10 au 29 juin 2022, permettant ainsi de sensibiliser le public, par des manifestations sportives, artistiques et culturelles, sur la situation des réfugiés, la mise en valeur de leurs talents, la richesse et la diversité culturelle des réfugiés et le vivre ensemble. Ainsi, un tournoi de foot interculturel, des spectacles, des ateliers et des espaces présentant les arts culinaires, traditions, artisanats et cultures ont animé les moments de la commémoration de cet événement. Plus de détails sont mentionnés au niveau du programme 11 de la SNIA.

➤ **Action1.12 -Développement d'un programme spécial pour l'enseignement des langues et de la culture marocaines au profit des immigrés et réfugiés**

Cette action vise à enseigner aux migrants et réfugiés les langues et la culture marocaines afin de faciliter et de garantir leur intégration dans la société marocaine, notamment sur le plan professionnel. Elle consiste à appuyer les associations de la société civile en vue de réaliser des projets d'enseignement de langues et culture marocaines au profit des personnes migrantes et réfugiées, mettant à leur disposition les outils de communication adéquats.

Ainsi, et en continuité de la mise en œuvre des dispositions de la convention de partenariat conclue entre le Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme (ANLCA), en date du 13 octobre 2017, un programme d'alphabétisation inclusif et cohérent au profit des migrants et réfugiés résidant au Maroc a été élaboré en 2022, faisant suite aux conclusions de l'étude de faisabilité sur la possibilité de mettre en place un programme d'alphabétisation spécifique. Il est à rappeler que cette étude s'inscrit dans le cadre de la composante 2 du projet « Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc », menée par l'ANLCA avec l'appui de la coopération espagnole (AECID).

Dans ce sens, un ensemble d'activités a été mis en œuvre en 2022, notamment :

- lancement d'un appel à Projets d'alphabétisation des migrants et réfugiés au profit des associations de la société civile. Ce programme d'alphabétisation pilote cible 1200 bénéficiaires répartis sur les quatre régions suivantes ; l'Oriental, Fès-Meknès, Rabat-Salé -Kenitra et Casablanca -Settat. Ainsi, 3 associations ont été sélectionnées pour la mise en œuvre de ce programme ;

- accompagnement de la mission des experts mandatés pour l'élaboration d'un programme d'alphabétisation spécifique au profit des migrants et réfugiés conformément aux dispositions des termes de référence lancés par CIDEAL à cet égard ;
- accompagnement et suivi de la réalisation des autres activités liées à l'élaboration d'un programme d'alphabétisation spécifique, à savoir :
 1. Organisation d'une journée technique de valorisation des outils méthodologiques et pédagogiques ainsi que l'évaluation des dispositifs d'alphabétisation des migrants en cours de préparation.
 2. Organisation d'une session de formation des formateurs au profit du personnel de l'ANLCA, de la Direction des Affaires de la Migration et des associations partenaires dans le cadre de ce programme.
 3. Élaboration d'une stratégie de communication et production des outils de plaidoyer qui pourront faciliter la participation des migrants et réfugiés aux cours d'alphabétisation ;
 4. Equipement de 4 centres d'apprentissage communautaires (CAC).

Par ailleurs, dans le cadre de l'opérationnalisation du « kit d'enseignement », un des outils d'exécution du dispositif d'intégration des enfants migrants dans le système éducatif marocain, élaboré avec l'appui de l'UNICEF, deux livres ont été développés pour appuyer l'apprentissage linguistique de l'arabe et le français au profit des enfants en situation de migration, tout en prenant en considération les défis linguistiques, notamment au niveau des langues principales d'enseignement au Maroc.

c. Mesures prévues pour l'année 2023 et recommandations

En vue d'optimiser l'accès des personnes migrantes et réfugiées aux programmes relatifs à l'éducation et la culture, un ensemble de mesures et recommandations s'avère nécessaire pour renforcer les acquis et poursuivre les améliorations en coordination avec les départements et institutions concernés, les organismes internationaux et les associations de la société civile. Il s'agit de :

- Maintenir l'élargissement de l'offre éducative pour les migrants et les réfugiés non scolarisés, à travers la mise en œuvre des différentes composantes organisationnelles et pédagogiques du guide pour l'inclusion des enfants, adolescents et jeunes migrants et réfugiés dans le système d'éducation et de formation
- Continuer l'appropriation élargie du dispositif d'intégration éducative par les acteurs œuvrant dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle, via sa diffusion et la mise en œuvre de programme de formation y afférent ainsi que la mobilisation et la sensibilisation des parents migrants dans le suivi éducatif de leurs enfants.
- Assurer la continuité de la prise en compte des aspects liés à la question de la migration (valeurs de tolérance, d'ouverture, de diversité culturelle, et d'interculturalité.) dans les curricula, les manuels, la vie scolaire et la formation des enseignants.
- Poursuivre le renforcement des capacités des professionnels de l'éducation nationale autour des différents aspects relatifs à la scolarisation des enfants immigrés et réfugiés tout en intégrant les dimensions de l'interculturalité, de la mixité et de la lutte contre les discriminations.
- Envisager des formations des formateurs sur les outils d'opérationnalisation du guide d'intégration des enfants en situation de migration dans le système éducatif marocain.
- Veiller à inclure les dispositions d'intégration dans les dispositifs des formations initiales des enseignants et des cadres pédagogiques et administratifs du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports.
- Renforcer les capacités des associations de la société civile partenaires œuvrant dans le domaine de l'intégration éducative afin de mieux accompagner et orienter les migrants et réfugiés dans leurs démarches d'inscription à l'école marocaine.

- Opérationnaliser le programme d’alphabétisation spécifique au profit des migrants, à travers l’organisation des sessions de formation de formateurs (alphabétiseurs), la diffusion des outils de communications pour la mobilisation et la sensibilisation des migrants ainsi que l’ouverture des classes d’alphabétisation dans les trois régions ciblées par le programme (Rabat-Salé- Kenitra, l’Oriental et Fès -Meknès).
- Développer les modalités d’apprentissage à distance en parallèle avec la formation en présentiel.
- Mener des réflexions sur la question de la diversité culturelle et la perception de la migration par la société marocaine.
- Poursuivre le développement des programmes de soutien pour garantir une éducation optimale des élèves migrants et réfugiés avec l’appui des organismes internationaux.
- Renforcer les capacités des associations de la société civile et du système de coordination avec les AREFs pour assurer le suivi des enfants en situation de migration, notamment les enfants non-accompagnés.
- Garantir une implication agissante des Universités et des Académies Régionales de l’Education et de la Formation aux programmes d’intégration éducative et culturelle, destinés aux migrants et réfugiés.
- Poursuivre les efforts de mobilisation pour mettre en place un ou plusieurs projets pilotes de classes de mise à niveau au profit des élèves migrants et réfugiés, en ciblant les zones de concentration de la population concernée.
- Poursuivre les initiatives visant le soutien financier en faveur de la scolarisation des enfants réfugiés.
- Développer des partenariats innovants public-privé pour l’enseignement secondaire et tertiaire dans le but de créer des opportunités éducatives pour les migrants et les réfugiés.
- Continuer à mobiliser les associations de la société civile œuvrant dans le domaine de l’intégration culturelle pour informer, sensibiliser et orienter les migrants et réfugiés dans leur accès aux services et prestations culturelles.
- Prévoir des formations et des sessions de sensibilisation au profit des acteurs concernés sur la question de la diversité culturelle et le vivre ensemble.
- Promouvoir la création des clubs du vivre ensemble au niveau des établissements scolaires pour une meilleure communication autour des questions migratoires.

Programme 2 : Jeunesse et loisirs

a. Objectifs et état des lieux

Le programme « Jeunesse et loisirs» qui représente un volet important de la SNIA, vise à mobiliser les jeunes autour de valeurs de cohésion et de partage, à travers des activités sportives et de loisirs. Sa consistance permet aux enfants et jeunes migrants de bénéficier des infrastructures et programmes destinés à la jeunesse marocaine et saisir, par conséquent, des opportunités d’interaction et de mixité sociale.

Ce programme a pour objectif spécifique d’intégrer les immigrés réguliers et réfugiés dans les programmes sportifs et de loisirs destinés à la jeunesse (OSP4).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- L’intégration des enfants, des jeunes immigrés et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Action 2.1).
- L’intégration des immigrés aux programmes et services offerts par les établissements publics de la jeunesse et du sport (maisons de jeunes, centres sportifs de proximité, etc.) (Actions 2.2, 2.3 et 2.4).

Ainsi, afin de mettre en œuvre ces interventions précitées, dans un cadre de coopération institutionnelle, une convention cadre de partenariat a été signée, le 27 juin 2014 entre le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, visant à ouvrir aux migrants et réfugiés l'accès à l'ensemble des programmes relatifs à l'enfance, la jeunesse, la femme et les sports. A ce titre, des circulaires, objets d'orientation et de simplification des procédures liées à l'intégration socioculturelle des enfants et jeunes migrants et réfugiés, ont été diffusées à l'ensemble des établissements concernés.

Aussi, des efforts ont été fournis par le Département en charge de la Jeunesse afin de généraliser la participation des enfants migrants et réfugiés au programme national des colonies de vacances « Vacances pour tous ». En effet, des mesures ont été prises en 2019, notamment, à travers la diffusion de la circulaire n°3212 du 12 juillet 2019, adressée aux Directions Régionales et Provinciales du MJS pour faciliter la participation des enfants migrants et réfugiés audit programme.

Grâce à cette mobilisation institutionnelle et l'intervention des associations de la société civile œuvrant dans le domaine de l'enfance, un nombre important d'enfants migrants et réfugiés a participé aux colonies de vacances pendant les années précédant la pandémie liée à la Covid-19 en 2020.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2022

➤ Action 2.1-Intégration des enfants, des jeunes immigrés et réfugiés dans les colonies de vacances et voyages organisés par le Ministère de la Jeunesse

En 2022, et après la reprise du programme estival, des efforts de sensibilisation ont par ailleurs été poursuivis pour permettre une participation conséquente des enfants migrants aux colonies de vacances. Il s'agit notamment, de :

- l'organisation d'une réunion d'information et de sensibilisation tenue en mars 2022 avec la participation d'une dizaine d'associations de la société civile partenaires œuvrant dans le domaine de colonies de vacances au sujet de l'intégration des enfants issus de la migration dans le programme estival 2022 ;

- la tenue de la rencontre de communication et d'échange, organisée à Bouznika en juin 2022 par le Département de la Jeunesse, en présence des acteurs concernés, à l'occasion du lancement du nouveau programme de colonie de vacances au titre de l'année 2022. Cette rencontre était une occasion de soulever l'importance de l'intégration des enfants issus de la migration dans les activités de colonies de vacances à l'instar des enfants marocains, dans la promotion de l'échange culturel et la consolidation des liens entre les enfants bénéficiaires.

En parallèle, une colonie de vacances a été organisée à Salé, du 28 août au 4 septembre 2022, par le Scoutisme Hassania Marocain, sous le slogan « Vivons Ensemble », au profit d'une trentaine d'enfants migrants issus de diverses nationalités, et ce, avec l'appui de l'UNICEF. Cette colonie se voulait une occasion de partager et d'échanger entre les enfants participants tout en favorisant la promotion des valeurs de coexistence et de diversité culturelle au moyen d'activités culturelles, sportives et touristiques.

b.1.Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes et services offerts par les établissements publics de la jeunesse et du sport (Actions 2.2, 2.3 et 2.4)

➤ Action 2.2 -Intégration des immigrés aux forums et rencontres nationaux et internationaux de la jeunesse et du sport

Cette action consiste en la participation des jeunes migrants et réfugiés aux forums et rencontres nationaux et internationaux organisés par le Département de la Jeunesse et à leur assurer les meilleures conditions d'intégration. Toutefois, malgré les efforts de sensibilisation menés, la participation des migrants à ces manifestations reste faible.

Pour ce qui est de l'action 2.3 relative à l'intégration des immigrés aux programmes et services offerts par les établissements publics de la jeunesse et du sport ainsi que l'action 2.4 relative à l'intégration des immigrées aux programmes de formation destinées aux femmes, il est à préciser que l'année 2022 a été marquée par la continuation de l'ouverture de l'accès des enfants et jeunes migrants et réfugiés ainsi que les femmes migrantes aux programmes et infrastructures sportives, de loisirs et de formation relevant du Département de la Jeunesse. Des programmes sont par ailleurs mis en place pour encourager l'intégration des personnes migrantes et réfugiées aux maisons de jeunes et aux centres sportifs de proximité. Ces programmes incluent des activités d'ordre culturel (danse, de théâtre, de musique et de chant), éducatif (cours de langues étrangères, ateliers de développement personnel, formations et séminaires), sportif (tournois sportifs et des activités de loisirs pour les jeunes), social (sorties éducatives, visites touristiques, soirées cinéma...) ainsi que des activités d'ordre environnemental (journées de nettoyage, ateliers de recyclage, campagnes de sensibilisation sur la protection de l'environnement...).

Ainsi, le Département de la Jeunesse a enregistré, au titre de l'année 2022, la participation de 8117 jeunes étrangers dans plusieurs activités fournies par les différentes maisons de jeunes à l'échelle nationale notamment au niveau des régions de Souss-Massa, Casablanca-Settat et Béni Mellal-Khénifra.

Par ailleurs, les Centres de Protection de l'Enfance relevant du Département de la Jeunesse qui représentent un dispositif préventif servant à protéger les enfants y compris les enfants migrants non accompagnés contre toute acte d'abus ou de violence à leur égard, ont accueillis et accompagné, en 2022, 105 enfants, notamment ceux originaires de plusieurs pays subsahariens, en étroite coordination avec les autorités judiciaires et ce, au niveau des villes d'Oujda, Témara, Nador et Marrakech.

Dans le même sens, 1522 ENAS marocains et migrants ont bénéficié d'activités ludiques et culturelles (cours de danse, de théâtre, de peinture, de chant, soirée musicale, expositions photo ...) pour développer l'esprit de vivre ensemble, l'interculturalité et la tolérance, tout en favorisant leur épanouisse et ce, dans le cadre du projet « Assistance et Protection des Enfants non accompagnés et séparés au Maroc », mené par l'OIM.

c. Mesures prévues pour l'année 2023 et recommandations

Le renforcement des acquis du programme « Jeunesse et loisirs» de la SNIA et la poursuite des efforts pour contribuer à l'intégration des enfants et jeunes migrants et réfugiés dans la société marocaine, nécessitent la prise en compte d'une série de mesures et recommandations formulée comme suit :

- Renforcer l'accès des enfants et jeunes migrants et réfugiés aux programmes et infrastructures sportives et de loisirs du Département de la Jeunesse.

- Poursuivre l'organisation d'activités de communication et de sensibilisation au profit des associations de la société civile en matière d'accompagnement des migrants vers l'accès aux programmes de jeunesse et loisirs.
- Mobiliser un bon nombre d'associations opérant dans le domaine de l'enfance afin d'assurer une augmentation des effectifs d'enfants migrants bénéficiaires de colonies de vacances en 2023.
- Renforcer et étendre l'organisation d'ateliers de sensibilisation sur la diversité culturelle et le vivre ensemble au niveau des centres d'estivage.
- Assurer une meilleure déclinaison territoriale des actions identifiées dans le cadre du programme « Jeunesse et loisirs », tout en améliorant les capacités des services déconcentrés du Département de la Jeunesse dans les différents aspects liés aux questions de l'immigration et d'asile.
- Maintenir l'appui des associations de migrants et de réfugiés en les intégrant dans les activités et programmes dédiés à la jeunesse et loisirs.
- Développer des activités d'échange et de partage en mesure de favoriser l'inclusion sociale et la promotion de l'acceptation mutuelle entre les jeunes migrants et marocains.
- Veiller à la recherche de bonnes pratiques en matière d'aide à l'intégration des enfants et jeunes migrants et réfugiés via des programmes de jeunesse et de loisirs.
- Poursuivre les efforts d'information et de sensibilisation des jeunes filles migrantes et réfugiées au sujet des opportunités offertes par les foyers féminins et les centres de formation professionnelle.

Section II : Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

Programme 3 : Santé

a. Objectifs et état des lieux

Le programme « Santé » de la SNIA vise deux objectifs spécifiques :

- Faciliter l'accès des migrants et des réfugiés aux services de santé dans les mêmes conditions que les Marocains (OSP5).
- Coordonner l'action des associations dans le domaine de la santé (OSP6).

Et ce, à travers la mise en œuvre des interventions suivantes :

- Sensibilisation sur la santé et formation des personnels médicaux sur la prise en charge des migrants (Actions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5).
- Intégration des migrants réguliers et réfugiés dans le programme de couverture médicale pour les plus démunis (RAMED) ou création d'un régime spécifique (Action 3.4).
- Intégration des migrants et réfugiés dans les programmes spéciaux dans le domaine de la santé (Action 3.6).
- Définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des associations dans le domaine de la santé (Action 3.7).

Pour rappel, plusieurs initiatives ont été lancées par le Ministère de la Santé, depuis 2003, garantissant l'accès des migrants aux services de santé. Ainsi, deux circulaires ministérielles ont été publiées, la première en 2003, autorisant les migrants irréguliers à bénéficier gratuitement des services de soins préventifs et curatifs délivrés dans le cadre des programmes de lutte contre les maladies transmissibles et la seconde, en 2008, élargissant cet accès gratuit à toutes les prestations sanitaires offertes par le réseau des établissements de soins de santé de base. Aussi, le règlement intérieur des hôpitaux de 2011 dispose dans son article 57 que « les patients ou blessés non-marocains sont admis, quelques soient leurs statuts, dans les mêmes conditions que les nationaux.

Dans le même sens, des efforts ont été déployés par les différents partenaires nationaux et internationaux pour améliorer l'accès des migrants et réfugiés aux services de santé, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.

A cet effet, le Département de la Santé a mis en place le Plan Stratégique National Santé et Immigration (PSNSI) 2021-2025, avec l'appui de l'OIM et qui a pour objectif général d'améliorer l'accès des migrants, y inclus les réfugiés résidents au Maroc, en situation de vulnérabilité à des services de prévention et de promotion de la santé et de soins médicaux, dans le respect des droits humains et des conditions d'égalité et d'équité.

Compte tenu du caractère intersectoriel que requiert l'action sanitaire au profit des populations migrantes, le PSNSI constitue un cadre de référence en matière de planification des mesures et des actions et un instrument nécessaire à la régulation et à la coordination des interventions des parties prenantes et des différents partenaires.

Ce PSNSI s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Renforcement de la surveillance, suivi, évaluation et recherche.
- Promotion de la santé et prévention.
- Prise en charge appropriée.
- Gouvernance.
- Renforcement de capacités des acteurs.



b. Bilan d'activités au titre de l'année 2022

Durant l'année 2022, afin d'appuyer la déclinaison du Plan Stratégique National Santé et Immigration (2021-2025) au niveau régional, plusieurs activités ont été réalisées, notamment l'organisation d'un atelier de déclinaison régionale de ce plan au niveau de l'Oriental, le 24 février 2022 en présence des différentes institutions (Direction Régionale de la Santé, Conseil Régional, associations de la société civile...) ainsi que des réunions de coordination tenues avec les différentes délégations de la Santé de la Région de Tanger-Tétouan -Al Hoceima pour l'élaboration d'un plan d'actions régional au titre de l'année 2023. Aussi, plusieurs activités de sensibilisation et de formation ont été organisées au profit des migrants et du personnel de la Santé et ce, au niveau des régions de Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Béni Mellal-Khénifra.

b.1.Sensibilisation sur la santé et formation des personnels médicaux sur la prise en charge des migrants (Actions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5)

- **Action 3.1 -Uniformisation des procédures de prise en charge des immigrés dans les cas d'urgences**
- **Action 3.2 : Organisation de sessions de sensibilisation et d'information des immigrés et du personnel de santé sur le droit à l'accès au service de santé pour tous**

Dans l'objectif de sensibiliser les différents acteurs concernés par la question de la santé des migrants, deux sessions d'information sur les besoins de la population migrante en santé sexuelle et reproductive ont été organisées respectivement à Tanger le 04 octobre 2022, et à Oujda, le 26 octobre 2022 par les Directions Régionales de la Santé (DRS) concernées, la DELM, la Direction de la Population (DP) et l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) au profit de 30 professionnels de la santé et acteurs associatifs issus de chaque région ciblée et ce, avec l'appui du FNUAP. Aussi, des capsules vidéo - éducatives sur la santé des migrants au Maroc ont été élaborées par la DELM de concert avec les différentes directions régionales de la Santé et avec l'appui de l'OIM et des associations partenaires, et ont été diffusées pour la sensibilisation des migrants sur les services disponibles et gratuits.

En plus, des sessions d'information à distance ont été organisées par l'unité santé des migrants à la DELM et le service de la santé scolaire et universitaire de la DP sur les services disponibles au profit des jeunes migrants ainsi que sur les prestations fournies dans les espaces santé des jeunes, en faveur des représentants des associations MS2 -Oujda, ALCS -Agadir, AMPF -Casablanca et de l'OIM en vue d'assurer le référencement des jeunes migrants vers les services concernés.

Aussi, dans le souci de sensibiliser les jeunes migrants et réfugiés sur l'intérêt de la planification familiale, des capsules et dépliants ont été réalisés par la Division de la Planification Familiale de la DP en coordination avec l'unité santé des migrants de la DELM du Département de la Santé et avec l'appui du FNUAP. Ces capsules sont en cours de traduction en français et en anglais.

Par ailleurs, 31488 migrants ont bénéficié de la sensibilisation à la réduction de risque de VIH dans le cadre du programme de la prévention combinée, mis en œuvre par le Département de la Santé en collaboration avec les associations de la société civile concernées.

Dans le même sens, plus de 7318 migrants ont été sensibilisés, à travers deux partenariats établies avec l'association l'ALCS-Agadir et l'AMPF-Casablanca, sur les thématiques suivantes : santé et VIH, hygiène alimentaire, santé mentale, allaitement et planification familiale et ce, dans le cadre du projet « Favoriser la santé et la protection des migrant.e.s en situation de vulnérabilité au Maroc, Tunisie, Egypte, Lybie, Yemen et Soudan », mené par l'OIM. Aussi, une session de sensibilisation pour la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), a été organisée en 2022, lors des 16 jours d'activismes contre la violence sexuelle et sexiste au profit de 13 leaders communautaires.

Dans la même lignée, 101 sessions de sensibilisation ont été organisées en 2022 auprès de 1664 réfugiés et demandeurs d'asile, dans le cadre du partenariat entre l'UNHCR et l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF).

Aussi, grâce aux partenariats établis entre les associations CEFA, ASTICUDE, le Croissant Rouge, MS2, la Fondation Orient Occident et d'autres acteurs associatifs, dans le cadre du projet « Déploiement des politiques migratoires au niveau régional-DEPOMI », mené par Enabel, plusieurs journées de sensibilisation ont été organisées, pendant l'année 2022, à Oujda, Beni Mellal, Nador et Khouribga au profit des personnes migrantes et du personnel de la santé. Les principales thématiques traitées : les techniques de premier secours, la santé reproductive, les maladies sexuellement transmissibles... A ce titre, 1300 personnes ont bénéficié de ces séances et un travail de référencement mutuel s'est mis en place entre les associations précitées en fonction de leurs champs de compétences respectifs (prise en

charge médicale, achat de fournitures scolaires, accompagnement juridique, accompagnement pour l'inscription dans les établissements scolaires et les centres de formation professionnelle...).

- **Action 3.3 -Formation du personnel médical (infirmiers et médecins) sur la prise en charge des immigrés**
- **Action 3.5 -Désignation de points focaux pour l'information et l'orientation des immigrés dans les centres hospitaliers régionaux**

Afin de renforcer les compétences des médecins et infirmiers en matière de prise en charge des migrants et des réfugiés dans les services de santé au Maroc, une formation a été administrée sur la plateforme E-Learning de l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), au titre de l'année 2022. Cette formation qui a bénéficié à 89 participants, a porté sur la santé des enfants y compris les enfants migrants, comportant 12 modules et ce, en coordination avec la Direction de la Population (DP) et la DELM et avec l'appui de l'UNICEF. En plus, un cours sur la santé des migrants a été suivi par 35 étudiants de la filière « Gestion des programmes sanitaires » à l'ENSP, au cours de l'année 2022.

Aussi, l'année 2022 a connu la clôture du cycle de formation de 30 formateurs en santé et migration au niveau de la région MENA, en Tunisie en juin 2022, dans le cadre du projet régional « Promouvoir la santé des migrants transitant par le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, le Yémen, et le soudan », conduit par de l'OIM et qui vise notamment, à renforcer la coopération sud-sud en la matière. Ainsi, les formateurs des six pays concernés pourraient organiser des formations adaptées au contexte et réalités de leur pays.

En plus, deux sessions de formation au profit du personnel du Département de la Santé portant sur les maladies tropicales ont été organisées respectivement à Nador en faveur de 20 personnes et à Al Hoceima en faveur de 10 personnes, dans le cadre du projet « Assistance et protection des personnes migrantes vulnérables sur toute la côte nord méditerranéenne du Maroc (PROMIMED), mis en œuvre par la fondation Entreculturas, la Délégation Diocésaine des Migrations (DDM) Nador et l'association ALCS et appuyé par l'UE.

Aussi, un manuel de formation des formateurs destiné au secteur de la santé a été élaboré, lors d'une session de formation des formateurs menée du 1 au 3 mars 2022 au profit des ministères et institutions concernés dont le Département de la Santé et qui a porté sur la législation nationale en matière de migration et l'accès aux services sur la base du principe d'égalité et ce, dans le cadre du projet « Vivre ensemble sans discrimination », soutenu par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

b.2. Intégration des immigrés réguliers et réfugiés dans le programme de couverture médicale pour les plus démunis et les programmes spéciaux dans le domaine de la santé (Actions 3.4 et 3.6)

- **Action 3.4 -Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes de couverture médicale pour les plus démunis (RAMED) ou création d'un régime spécifique**

Il est à souligner qu'en 2021, suite aux Directives Royales, le Maroc a lancé le projet de généralisation de la protection sociale comportant, entre autres, la généralisation de la couverture médicale obligatoire à tous les groupes vulnérables y compris les migrants et les réfugiés. Ce qui leur permettrait ainsi de bénéficier d'une assurance couvrant les frais de traitement, de médicament et d'hospitalisation.

Dans le même sens, un atelier a été organisé le 29 septembre 2022 à Rabat, avec l'appui du CNDH, l'UNHCR et l'OIM dans l'objectif de discuter de l'intégration des personnes étrangères dans le chantier de la protection sociale. Cet événement était une occasion pour présenter les principes directeurs, les objectifs et les outils de mise en œuvre de la réforme, d'identifier les expériences pertinentes à capitaliser

sur le plan national et international et de formuler des recommandations soutenant l'opérationnalisation de l'inclusion des étrangers dans le dispositif national de protection sociale.

➤ **Action 3.6 -Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes spéciaux dans le domaine de la santé**

Pour rappel, les migrants et les réfugiés installés au Maroc bénéficient d'un accès gratuit aux prestations des programmes préventifs et curatifs et des soins de santé primaires, à savoir, les maladies chroniques (hypertension artérielle, diabète,...), la santé mentale, le programme national de lutte contre le VIH, l'hépatite C, les infections sexuellement transmissibles, le programme national de lutte contre la tuberculose, les services de la santé sexuelle et reproductive (planification familiale, santé maternelle, dépistage VIH, détection précoce des cancers du sein et de l'utérus) et la prise en charge gratuite dans le cadre des programmes de IST- SIDA, Tuberculose et paludisme. En plus, les femmes migrantes et réfugiés bénéficient de la gratuité de l'accouchement et de la césarienne en sous réserve de respecter la filière de soins.

Et pour le renforcement de la santé mentale et du soutien psychosocial au profit des réfugiés et migrants, un accès gratuit est prévu aux différentes prestations, à savoir le diagnostic et la prise en charge des troubles mentaux courants dans les centres de santé de niveau 1 et 2, la réhabilitation psychosociale, la psychoéducation et la psychothérapie dans les structures intermédiaires en santé mentale, l'accueil, l'orientation et la prise en charge des situations psychiatriques d'urgence dans les services d'accueil des urgences... Ils ont aussi un accès à l'hôpital psychiatrique et les centres d'addictologie pour la prise en charge des troubles liés à l'usage d'alcool et des stupéfiants.

Ainsi, le Département de la Santé poursuit ses efforts pour fournir les différentes prestations en faveur des personnes migrantes au niveau des structures de soins. A ce titre, plus de 78097 prestations ont été menées en 2022 et qui sont réparties dans le tableau suivant :

I. Utilisation des prestations des établissements de soins de santé primaires	
Nombre de migrants ayant bénéficié de consultations / prestations infirmières	16611
Nombre de consultations médicales pour les nourrissons / enfants migrants	4574
Nombre de personnes migrantes ayant bénéficié de la consultation médicale	24574
Dépistage IST- SIDA	6698
Nombre de consultations de migrants pour l'HTA	2802
Nombre de consultations de migrants pour le Diabète	2653
Nombre de migrants ayant bénéficié de la consultation de la santé mentale	424

II. Nombre total des migrants ayant bénéficié des activités et services offerts par les programmes nationaux de santé	Nombre de prestations
Nombre des femmes et hommes ayant bénéficié d'une prestation de PF	3331
Nombre des femmes migrantes ayant bénéficié d'au moins une consultation prénatale (CPN)	2736
Nombre de femmes migrantes ayant bénéficié d'au moins une prestation de consultation post Natale (CPoN)	872
Nombre des enfants migrants ayant bénéficié de la vaccination (PNI)	5810
Nombre de femmes migrantes ayant reçu au moins une dose de vaccin tétanos	782
Nombre d'enfants migrants supplémentés en Vitamines A/ D	1092
Nombre de femmes migrantes ayant bénéficié de la détection précoce du cancer de sein	2193
Nombre des enfants migrants ayant bénéficié de la détection précoce du cancer du col de l'utérus	684
Nombre des femmes migrantes ayant bénéficié de la PEC dans les cellules de PEC de violences	62
Nombre des enfants migrants ayant bénéficié de la PEC dans les cellules de prise en charge de violences	11
III – Nombre total des migrants ayant bénéficié des services hospitaliers	
Nombre de personnes migrantes ayant bénéficié des soins d'urgence	1589
Nombre des femmes enceintes migrantes ayant accouché dans un établissement sanitaire public	599

Source : Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Dans la même lignée, des consultations médicales, psychosociales et humanitaires ont été menées avec le soutien de l'OIM au profit de 1263 migrant-e-s dans le cadre de deux projets, notamment :

- le Programme Mondial OIM-PNUD (Placer la migration au service du développement durable - Migration Mainstreaming phase III) : 663 femmes, enfants et personne en situation vulnérable bénéficiant de l'accès à des services psychosociaux et de l'assistance médicale, à travers deux cellules d'écoute mises en place dans les centres de santé Al-Andalous à Oujda et Al-Moukamawa à Berkane
- le Projet régional « Favoriser la santé et la protection des migrant.e.s en situation de vulnérabilité au Maroc, Tunisie, Egypte, Lybie, Yemen et Soudan » : 600 migrants bénéficiaires du dépistage du VIH, à l'issu d'une caravane médicale organisée par l'AMPF de Casablanca.

On notera aussi que 818 ENAS (185 filles et 633 garçons) entre 12 et 17 ans ont bénéficié d'une assistance médicale avec 1592 services d'assistance médicale (691 consultations, 842 assistances en médicaments, 59 examens (laboratoire, radiologie, etc.) et 1152 ENAS (297 filles/855 garçons) ont bénéficié d'une assistance psychologique/psychosociale (sessions d'écoute, entretiens, psychothérapie...) et ce, dans le cadre du projet « Assistance et Protection des Enfants non accompagnés ou séparés au Maroc », conduit par l'OIM.

Dans le même sens, plus de 400 personnes migrantes situées à Beni Mellal, Khouribga, Oujda et Nador ont bénéficié d'un accompagnement dans l'année 2022, avec une prise en charge médicale d'urgence, dans le cadre du projet « Déploiement des politiques migratoires au niveau régional (DEPOMI) », mené par ENABEL, avec l'appui des associations CEFA et ASTICUDE, en concertation avec les délégations de la santé aux niveaux régional et provincial.

Aussi, 5691 réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables ont bénéficié d'une prise en charge totale dont 2675 femmes, à raison de 13786 consultations au total dont 6130 consultations au niveau de la médecine générale et 7656 consultations au 2^{ème} et 3^{ème} niveau, dans le cadre du projet « Améliorer l'accès aux droits des réfugiés en Afrique du Nord », mené par l'AMPF avec l'appui de l'UNHCR. De même, 20 interventions chirurgicales spécialement au niveau de l'ophtalmologie ont été enregistrées durant l'année 2022, dans le cadre du partenariat entre l'UNHCR et le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM).

Aussi, il est à souligner que dans le cadre de l'accord entre l'UNHCR et la Fondation Noufissa Pharma 5, signé en 2019 et renouvelé en 2021, une dotation de médicaments a été effectuée s'élevant à 1972 boîtes de médicaments.

Par ailleurs, il est à rappeler que les migrants et les réfugiés ont été intégrés dans le plan de veille et de riposte à la Covid-19, depuis le déclenchement de la crise sanitaire. De même, la vaccination anti-Covid-19 a été gratuite pour les étrangers au même titre que les Marocains. A ce titre, le nombre total de doses administrées s'élève, jusqu'à décembre 2022, à 144123 réparti comme suit :

- Première dose : 60338
 - Deuxième dose : 54422
 - Troisième dose : 28256
 - Quatrième dose : 1107
-
- **Action 3.7-Définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des ONG et associations dans le domaine de la santé des immigrés (réguliers et irréguliers)**

Dans l'objectif de dresser un répertoire des associations et organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la santé des migrants(es), d'évaluer les types de soins de santé fournis, la disponibilité des ressources humaines ainsi que des équipes engagées, spécifiquement, pour le diagnostic et la gestion des maladies importantes (paludisme, infections parasitaires...) et des maladies chroniques, ainsi que d'évaluer la participation des associations en relation avec la densité de la population migrante, une cartographie au niveau des régions Rabat-Salé Kenitra, Tanger-Tetouan-Al Hoceima et l'Oriental a été élaborée et finalisée en 2022 par le Département de la Santé avec l'appui de l'AECID.

Dans la même lignée, afin d'améliorer le travail des associations dans le domaine de la santé, une convention de partenariat entre la Direction Régionale de la Santé de Rabat-Salé-Kénitra et l'association MS2 a été signée en juillet 2022 à Rabat, fixant l'objectif de faciliter l'accès aux soins et la promotion de la santé des populations en situation de vulnérabilité, notamment les personnes migrantes. Ce qui a abouti à la mise en place de la cellule d'écoute à Rabat à l'Espace Santé Jeunes de Youssoufia, l'appui en intrant des centres de santé Massira I (Témara), le Centre de Référence en santé reproductive (Salé) et l'Espace Santé Jeunes (Rabat) ainsi que le lancement des formations à destination des professionnels de la santé. Aussi, une formation sur l'écoute active a été organisée le 16 novembre 2022 par la Direction Régionale de la Santé de Rabat-Salé-Kénitra en partenariat avec MS2 et l'association Amane au profit de 24 assistantes sociales relevant des unités intégrées chargées de la prise en charge des enfants et femmes victimes de violences.

Par ailleurs, en vue de renforcer la surveillance, le suivi, l'évaluation et la recherche, le Département de la Santé a mis en application progressivement le système d'information revu intégrant la composante migration aux niveaux régional et provincial au cours de l'année 2022. Dans le même sens, trois principales études ont été lancées et/ou conduites. Il s'agit de :

- la deuxième étude biocomportementale, menée par la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) en partenariat avec les Directions Régionales de la Santé de Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Oriental, Fès-Meknès, Souss-Massa et Casablanca-Settat ainsi que les associations partenaires (ALCS, Organisation Panafricaine de Lutte contre le SIDA, MS2, AMPF) et ce, avec l'appui du Fond Mondial, de l'ONUSIDA et la contribution de l'OIM au niveau de deux sites (Agadir et Casablanca) et de l'UNHCR. A ce titre, un atelier de restitution des résultats préliminaires de cette étude a été organisé le 2 décembre 2022 à l'occasion de la Journée Mondiale du SIDA.
- L'étude sur l'identification et l'analyse des bonnes pratiques en santé et migration (modèles de gestion de santé publique d'autres pays) sur le site de Rabat, menée par la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) avec l'appui technique et financier de l'Institut de Santé Publique en Espagne (IS global).
- La revue de la littérature de l'étude sur les barrières d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive (SSR) pour les adolescents et les jeunes y compris les migrants, menée par la Direction de la Population relevant du Département de la Santé, en coordination avec l'Ecole Internationale de Santé Publique- Université Mohammed VI des Sciences de la Santé de Casablanca et ce, avec l'appui du FNUAP.

c. Mesures prévues pour l'année 2023 et recommandations

Afin de poursuivre le travail et les efforts fournis par les différents organismes et institutions concernés par la santé des migrants et des réfugiés, les actions prévues durant l'année 2023 et les recommandations sont comme suit:

- Organiser une formation en santé et migration sur la plateforme E-Learning de l'Ecole Nationale de la Santé Publique, au profit des professionnels de la santé de première ligne. Cette formation est planifiée de mars à avril 2023.
- Organiser la deuxième école d'hiver régionale en santé et migration dans le cadre du projet « Favoriser la santé et la protection des migrants vulnérables au Maroc, Tunisie, Egypte, Libye, Yémen, et Soudan », mené par l'OIM et ce, durant le premier trimestre de l'année 2023.
- Réaliser l'étude sur « l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive de qualité des migrants au Maroc » qui sera conduit sur 03 ans, au niveau des sites de Rabat, Casablanca et Tanger et ce, par l'Ecole Nationale de Santé Publique de l'Université Mohammed VI de Casablanca en partenariat avec le Département de la Santé et les associations de la société civile concernées et avec le soutien du Centre de Recherche et de Développement International (CRDI) et du FNUAP.
- Assurer le suivi de l'étude sur les bonnes pratiques en santé et migration réalisée sur le site de Rabat dont l'objectif est d'identifier, d'analyser et de systématiser les bonnes pratiques en santé et migration sur les différents modèles existants dans d'autres pays, les modèles de gestion publique et de coordination avec les associations œuvrant en matière de promotion de la santé des migrants...
- Renforcer la communication au profit des migrants sur les services disponibles en planification familiale via la traduction en français et en anglais des affiches, des dépliants et des capsules y afférents.
- Organiser un atelier de présentation des résultats de capitalisation de l'approche de proximité régionale menée au niveau de l'Oriental dans la prise en charge psychosociale des migrants en grande vulnérabilité, à Tanger en février 2023, dans le cadre du Programme conjoint OIM-PNUD « Placer la migration au service du Développement Durable ».

- Organiser un atelier pour présenter l'état d'avancement de la déclinaison de PSNSI au niveau de la région de l'Oriental. Cet atelier est programmé pour mars 2023, avec la participation des associations partenaires et du Conseil Régional de la région de l'Oriental, dans le cadre du Programme conjoint OIM-PNUD « Placer la migration au service du Développement Durable »
- Renforcer les mécanismes de coordination avec les différentes parties prenantes pour assurer un meilleur accès des migrants et des réfugiés aux services de santé.
- Poursuivre le renforcement du réseau associatif engagé dans la santé des migrants, notamment à travers des sessions de sensibilisation, en vue d'améliorer les systèmes de référencement des cas.

Programme 4 : Logement

a. Objectifs et état des lieux

Le programme « Logement » de la SNIA a pour objectif spécifique de promouvoir le droit au logement des immigrés réguliers dans les mêmes conditions que les marocains (OSP 7).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- L'intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes de logements sociaux subventionnés par l'Etat destinés aux populations à faibles revenus (Action 4.1).
- L'intégration des immigrés et réfugiés dans les catégories de bénéficiaires des produits de garantie offerts pour les crédits logement accordés par les établissements de crédits aux populations à revenus faibles ou irréguliers (Action 4.2).

Il est à rappeler que, suite à l'introduction des dispositions au niveau de la loi des finances 2015 dans son article n°247, les migrants peuvent avoir accès aux offres de logement social au même titre que les Marocains. Il s'agit des trois catégories suivantes :

- Logements à faible valeur immobilière à 140.000 MAD TTC.
- Logements sociaux à 250.000 MAD HT.
- Logements destinés à la classe moyenne au-delà de 250.000 MAD TTC.

c. Bilan d'activités au titre de l'année 2022

Au cours de l'année 2022, plusieurs réunions de concertation ont eu lieu, notamment avec les départements concernés, à savoir : la Direction du Budget relevant du Ministère de l'Economie et des Finances et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE), dans l'objectif d'élargir la convention « Damane Assakane » au profit des migrants en situation régulière.

Par ailleurs, afin d'assurer une assistance d'urgence aux migrants et aux réfugiés et de les protéger de la situation de rue, spécialement pour ceux nouvellement arrivés sur le territoire national, plusieurs programmes de logement d'urgence ont été réalisés, durant l'année 2022 par des organismes internationaux, à travers des partenariats avec des associations de la société civile. A ce titre :

- 321 migrant-e-s ont bénéficié de programmes d'hébergement avec l'appui de l'OIM et des associations de la société civile, répartis comme suit :
 - logement dans un foyer pour 127 ENAS effectué par les associations Bayti et Al Karam, le référencement à d'autres centres de logement d'urgence pour 53 ENAS et le regroupement familial pour 132 ENA, dans le cadre du projet « Assistance et protection des enfants non accompagné et séparés ».
 - logement d'une (1) potentielle victime de traite au sein de l'association partenaire de l'OIM, dans le cadre du programme « Coopération en matière de migration et partenariats pour parvenir à des solutions durables (COMPASS ».
 - hébergement d'urgence au profit de 8 migrant-es, dans le cadre du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP).

Dans le même sens, avec l'appui de l'UNHCR et des associations de la société civile, 4 logements à Rabat ont été effectués par la FOO et 1 logement à Oujda effectué par l'association MS2 ont permis d'abriter 65 réfugiés et demandeurs d'asile avec des besoins spécifiques dont 30 demandeurs d'asile soudanais.

Aussi, 257 personnes migrantes (87 hommes, 88 femmes, 70 enfants, 8 MNA garçons et 6 MNA filles) ont été accueillies en 2022, au niveau des espaces d'hébergement mis en place, par la Fondation Entreculturas, dans le cadre du projet «Assistance et protection des personnes migrantes vulnérables sur toute la côte nord méditerranéenne du Maroc (PROMIMED). Il s'agit de 3 espaces à Nador dont 1 résidence et 2 appartements, 2 espaces à Tanger et 1 espace du Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc (CCSM) à Rabat. Ces personnes hébergées sont suivies et prises en charge de manière intégrale (accompagnement médical, social, administratif et juridique, psychologique) ainsi que psychosociales, récréatives et de sensibilisation). En complément, des aides au paiement du loyer ont été attribuées aux personnes migrantes qui sont dans une situation d'extrême vulnérabilité, notamment en raison de leur situation médicale (victimes d'incendie, d'agression, d'accident...).

Dans la même lignée, 916 enfants en déplacement dont des enfants non accompagnés ou séparés ont reçu des services de protection intégrés incluant le soutien psycho-social, l'accompagnement administratif, l'hébergement, le référencement, le conseil juridique, l'insertion socio-économique et ce, depuis le démarrage du projet « Hijra Wa Himaya », mené par l'UNICEF, à travers 5 centres pilotes de transition et d'orientation mis en place, grâce à plusieurs partenariats avec les associations de la société civile au niveau des villes de Tanger, Tétouan, Rabat et Oujda.

Finalement, 103 personnes migrantes dont 26 mineurs non accompagnés ont bénéficié de l'hébergement d'urgence au niveau des villes de Rabat et Oujda, des besoins quotidiens de base et de la prise en charge médicale, le cas échéant, dans le cadre du projet « Protection et santé des migrants au Maroc (PROSAM) », mené par l'association AMANE, avec l'appui de l'Union Européenne.

Par ailleurs, des efforts de plaidoyer avec les parties prenantes sont poursuivis afin d'intégrer les questions de logement d'urgence dans l'assistance directe des populations en situation de vulnérabilité.

c. Mesures prévues pour l'année 2023 et recommandations

Afin de renforcer les activités afférentes au programme « Logement » de la SNIA, des actions et recommandations sont proposées à cet effet. Il s'agit de :

- Assurer la continuité du travail sur l'assistance au logement des migrants et réfugiés en situation de vulnérabilité via les partenariats existants et potentiellement avec d'autres partenaires, au titre de l'année 2023.
- Poursuivre la mobilisation des communautés migrantes déjà installées au Maroc pour promouvoir un accueil intra-communautaire (parrainage, etc.).
- Intégrer le volet migration dans le système de collecte des données dédié à l'achat des biens immobiliers.
- Travailler avec le secteur financier sur l'octroi des crédits de logement aux migrants et réfugiés remplissant les conditions d'éligibilité.
- Renforcer le système de référencement, la disponibilité et l'accessibilité des hébergements d'urgence, notamment pour les ENAS et les victimes de traite des êtres humains.
- Augmenter la capacité d'accueil des centres sociaux existants pour une meilleure inclusion des personnes migrantes.

Programme 5 : Assistance sociale et humanitaire

a. Objectifs et état des lieux

Le programme « Assistance sociale et humanitaire » de la SNIA vise à intégrer les migrants et les réfugiés dans les programmes de solidarité et de développement social, notamment en faveur des femmes, enfants et personnes en situation de vulnérabilité et d'handicap et à assister les migrants et les réfugiés victimes de la traite des êtres humains. Il répond ainsi à deux objectifs spécifiques :

- Apporter une assistance juridique aux immigrés et réfugiés (OSP8).
- Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et de développement social (OSP9).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- Mise en place d'un programme d'assistance juridique aux immigrés et réfugiés (Action 5.1).
- Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes d'assistance sociale destinés aux personnes en situation d'handicap ou de vulnérabilité, notamment les enfants et les femmes (Action 5.2).
- Mise en place avec les associations de la société civile, des programmes de sensibilisation et d'information destinés aux femmes ainsi que des programmes spécifiques d'assistance humanitaire aux immigrés et réfugiés, notamment victimes de maltraitance ou de traite des êtres humains (Actions 5.3, 5.4).

Il est à rappeler que des avancées ont été enregistrées depuis 2014, en vue de s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liées aux migrations et de les réduire. Il s'agit de :

- l'intégration des migrants et réfugiés dans les programmes nationaux d'assistance sociale leur permettant de bénéficier d'une multitude de prestations dans les établissements de l'Entraide Nationale (hébergement, distribution des vêtements et des kits d'hygiène, formation professionnelle...);
- l'intégration des enfants migrants, y compris les mineurs non accompagnés, dans les programmes de protection de l'enfance ;
- l'intégration des migrantes et réfugiées dans les programmes de lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes leur permettant de bénéficier des prestations des centres d'écoute et d'orientation, d'aide juridique et psychologique, avec l'appui des associations de la société civile.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2022

Action 5.1 - Mise en place d'un programme d'assistance juridique au profit des immigrés et des réfugiés :

Il sied de rappeler que depuis 2013, les migrants et les réfugiés bénéficient des services de l'assistance judiciaire au même titre que les Marocains. En effet, le Ministère de la Justice offre une panoplie de services juridiques, y compris la représentation juridique par des avocats, l'assistance d'interprètes qualifiés et l'accès facile aux autorités consulaires. Les migrants et réfugiés bénéficient également de la dispense des frais judiciaires et ce, en vertu de l'article 1 du décret du 16 novembre 1966 relatif à

l'assistance judiciaire, sans oublier l'entrée en vigueur de deux conventions bilatérales, publiées au Bulletin Officiel n°6870-8chaabane 1441, le 02 avril 2020 en matière d'assistance judiciaire entre le Royaume du Maroc et la République du Rwanda, d'une part, et la République du Brésil, d'autre part.

L'année 2022 a connu la réalisation de plusieurs activités, notamment dans le cadre du projet « Empowerment juridique des personnes migrantes », mené par ENABEL en partenariat avec le Ministère de la Justice. A ce titre, 2314 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima ont été accompagnés avec l'appui de l'association Droits et Justice et l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH). Aussi, les cliniques juridiques de Casablanca, Tanger et Rabat ont également mis en place différents mécanismes ayant permis à leurs étudiants d'écouter, d'orienter et de remettre des avis juridiques aux personnes migrantes. A ce titre, 21 avis juridiques ont été délivrés (12 par la clinique de Casablanca et 9 par celle de Tanger) et un suivi de 22 cas par la clinique de Rabat, depuis le démarrage dudit projet.

Il est à noter qu'en 2022, plusieurs prestations d'accompagnement ont été fournies au profit de 434 personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile afin de faciliter leurs accès aux droits et au profit de 41 personnes demandeuses d'asile dans le processus de leur demande d'asile et ce, à travers l'appui des associations concernées, dans le cadre du projet précité. En parallèle, plusieurs activités de renforcement des compétences des fonctionnaires du Ministère de la Justice, des magistrats et des avocats ont été organisées durant le mois de septembre 2022. Dans ce sens, un manuel de formation de formateurs « Droit des migrations et des réfugiés », élaboré de concert avec Enabel et la GIZ a été intégré dans la formation initiale des attachés de justice, par l'Institut Supérieur de la Magistrature (ISM).

En ce qui concerne l'amélioration des connaissances des avocats en matière de droit des étrangers et le renforcement du travail en réseau, un programme de formation a été réalisé par le Ministère de la Justice avec l'appui d'Enabel, en 2022 au niveau des régions de Casablanca, Oujda, Rabat et Tanger. Les thématiques choisies sont : le travail avec les personnes migrantes et l'interculturalité, l'accès à l'asile et le rôle joué par les avocats dans ce domaine ; Les procédures judiciaires et l'assistance judiciaire spécifique aux étrangers. A ce titre, 53 avocats ont participé au cursus de formation et ont contribué au développement d'un réseau d'avocats marocains spécialisés dans la thématique migratoire. En outre, une boîte à outils, diffusée sur la plateforme www.CJU.ma, mise en place par ledit projet, a été développée et qui regroupe les différentes formations, les textes de droit et de jurisprudence et les outils de résolution de questions de droit et ce, afin d'assurer la durabilité du travail de renforcement de capacités, initié en 2022. Cette boîte à outils est destinée à faciliter le partage de connaissances et d'expertise entre avocats mais aussi à renforcer le réseautage et la coordination avec d'autres acteurs impliqués dans l'accès aux droits des personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.

En matière d'accompagnement et d'assistance et juridique, plus de 453 migrants ont été assistés dans le cadre de deux programmes suivants menés par l'OIM, notamment :

- Le Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP):194 personnes migrantes assistées par un avocat et une association spécialisée dans la défense des droits des personnes en situation de vulnérabilité. En parallèle, 50 magistrats ont reçu deux formations à Tanger et Agadir sur le droit international de la migration et la législation nationale sur la migration.
- Le projet « Assistance et Protection des Enfants non accompagnés et séparés au Maroc (ENAS) » : 259 ENAS bénéficiaires de l'assistance juridique dont 43 filles, répartis dans 5 villes à savoir : Rabat, Marrakech, Casablanca, Nador et Oujda.

En outre, le Conseil National des Droits de l'homme (CNDH) de son côté, a procédé en 2022 à l'enregistrement et au traitement des plaintes reçues par les étrangers, indépendamment de leur situation administrative.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'assistance juridique pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, mené par l'UNHCR, plusieurs prestations ont été conduites en 2022, à savoir :

- 303 consultations juridiques.
- 15 assistances administratives.
- 104 assistances judiciaires en matière pénale.
- 78 assistances judiciaires et 106 consultations en matière civile.

Dans le même sens, 111 personnes ont bénéficié, en 2022, d'un accompagnement juridique, à travers l'Entraide Nationale (EN).

Concernant l'accompagnement et la médiation dans le référencement des cas d'asile et de retour volontaire, 113 personnes migrantes ont été référées pour le retour volontaire auprès de l'OIM, 84 pour la demande d'asile auprès de l'UNHCR et ce, à travers la fondation Entreculturas.

Il est à rappeler qu'une collaboration a été établie entre la Fondation Entreculturas, l'OIM et l'UNHCR dans le référencement des cas et l'appui aux différentes démarches administratives exigées. A ce titre, les personnes bénéficiaires de l'accompagnement et médiation pour les démarches administratives (passeport, carte consulaire, actes de naissance, etc.), sont comme suit :

- 363 personnes ont été accompagnées par la Délégation Diocésaine de Migration (DDM) de Nador et le Collectif des Communautés Subsahariennes (CCSM) dans les démarches administratives et juridiques.
- 137 personnes (46 hommes, 84 femmes, 3 garçons MNA, 2 enfants garçons, 2 enfants filles), dont 86 personnes ont été accompagnées pour effectuer l'enregistrement à l'état civil de leurs enfants, dont 35 enfants ont été inscrits au registre marocain et 51 mères ont été référencées soit auprès de la Fondation Orient-Occident ou de l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH).
- 51 personnes migrantes ont été accompagnées en matière des démarches administratives liées à l'établissement du passeport et de la carte consulaire.
- 20 personnes dont 16 enfants, ont été accompagnées au niveau de l'Oriental.
- 14 mères ont été également accompagnées dans le cadre de l'enregistrement des nouveau-nés à l'état civil.

Par ailleurs, des efforts ont été poursuivis afin de soutenir la protection des enfants migrants et ce, dans le cadre du projet Hijra Wa Himaya, avec l'appui de l'UNICEF. Il s'agit de :

- La continuation du travail sur la mise en place d'un mécanisme d'évaluation/détermination de l'Intérêt Supérieur de l'Enfant sous le leadership de la Présidence du Ministère Public en 2022. A ce titre, il a été organisé plusieurs ateliers participatifs avec les partenaires institutionnels et internationaux clés, notamment le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, l'Entraide Nationale, les Académies AREFs, la Gendarmerie, la Police, l'Initiative INDH, les associations de la société civile, l'UNHCR et l'OIM au niveau des villes d'Oujda, Tanger et Tétouan. Ainsi, des standards opérationnels de prise en charge et des recommandations sur la question de l'hébergement, de la tutelle légale et de la coordination des enfants en situation de mobilité ont été élaborés.

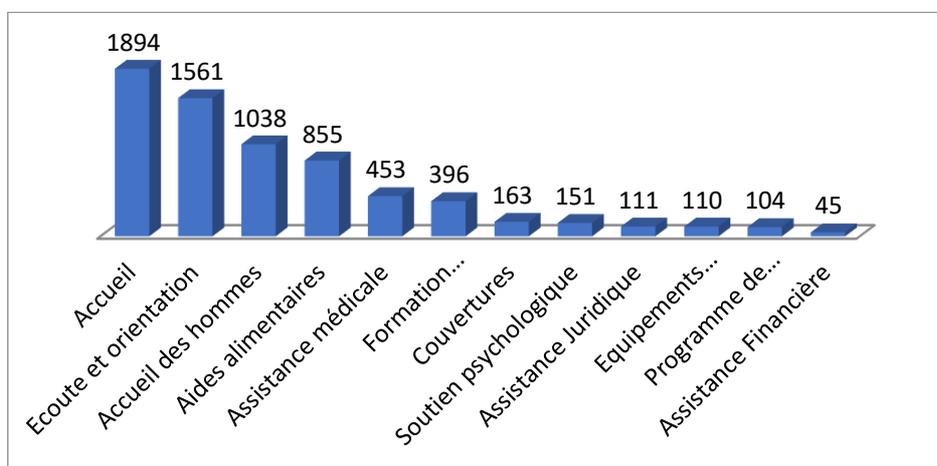
- Le développement d'un partenariat avec une association d'avocat pour assurer l'accès et la qualité des services de conseil et d'assistance juridique pour les enfants en déplacement et leurs familles et qui vise le renforcement de capacités d'un pool d'avocats en matière de protection des enfants en déplacement.

Action 5.2-Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes d'assistance sociale destinés aux personnes en situation d'handicap ou de vulnérabilité notamment les enfants et les femmes

Pour ce qui est de l'assistance sociale et humanitaire, elle revêt une importance particulière, de par la nature d'urgence des actions menées et les conditions de vulnérabilité de la population cible. A ce jour, les migrants et les réfugiés peuvent bénéficier des différents programmes nationaux de solidarité et de développement social au même titre que les Marocains.

En 2022, 6881 prestations ont été délivrées au profit des migrants et réfugiés, par les centres de l'Entraide Nationale sur tout le territoire national, sous différentes formes : aides alimentaires et financières, kits d'hygiène et aides à l'hébergement... Ces prestations sont réparties de la manière suivante :

Répartition des prestations délivrées par les Centres de l'Entraide Nationale en 2022



Source : Entraide Nationale

Par ailleurs, afin de soutenir l'Entraide Nationale (EN) dans l'intégration de la dimension migratoire dans sa stratégie d'intervention, un référentiel a été élaboré ainsi qu'un manuel " Interventions sociales efficaces et humaines auprès des migrants au Maroc : savoir essentiel et kit d'outils pratiques actualisé et ce, dans le cadre du projet « Appui à l'intégration de la population dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc », mis en œuvre par l'AECID.

En outre, afin de disposer d'un guide global d'assistance sociale de l'EN unifiant les ressources et les compétences, un travail conjoint a été mené entre l'AECID et Enabel dans le cadre du projet AMUDDU¹. Ce guide comporte 6 livrets dont chacun est relatif à une catégorie de la population cible de l'EN avec un livret introductif portant sur le travail de l'assistance sociale. Il sera disponible sur la plateforme de formation E-learning de l'EN, une fois celle-ci serait fonctionnelle.

¹ Le projet « AMUDDU » a été initié par l'Agence Belge de Développement « ENABEL » en partenariat avec le MDCMRE, l'ANAPEC et l'Entraide Nationale, ayant pour objectif d'améliorer l'employabilité des personnes migrantes au Maroc, au niveau de l'axe Rabat-Casablanca.

Dans le même sens, 3294 migrants-e-s ont reçu une assistance humanitaire comprenant des Kits alimentaires et non alimentaires dont 1145 femmes tandis que 642 migrants ont bénéficié d'une assistance médicale dont 345 femmes et 66 bénéficiaires d'une assistance psychosociale et ce, grâce au partenariat établi avec trois associations de la société civile (OJA à Tanger, FOO à Rabat et Caravane Nour à Fez), dans le cadre du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP), mis en œuvre par l'OIM. A ce titre, une cérémonie de clôture de ce programme a eu lieu le 16 décembre 2022 au siège de la FOO et qui a été l'occasion de présenter les principales réalisations accomplis durant les 3 années de mise en œuvre de ce programme.

Aussi, 5646 ENAS marocains et étrangers ont bénéficié d'aides alimentaires et non alimentaires dont 932 filles au niveau de six villes du Royaume durant la deuxième phase du projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés ou séparés au Maroc (ENAS) », mise en œuvre par l'OIM.

Par ailleurs, le programme Cash destiné aux réfugiés et demandeurs d'asile, mené par la FOO avec l'appui de l'UNHCR, a pu toucher au total 2066 réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables via différents services d'écoute et d'orientation mis en place dans les différentes régions. Ainsi, ledit programme a permis de faire bénéficier entre autres, 442 personnes malades chroniques, 317 personnes âgées, 336 femmes à charge d'enfants, 105 femmes à risque, 63 personnes en situation d'handicap, 253 mineurs non accompagné et/ou à risque.

b.1.Intégration des migrants dans les programmes de sensibilisation et d'information ainsi que dans les programmes spécifiques d'assistance humanitaire (Actions 5.3 et 5.4)

Des efforts de sensibilisation et d'information ont été é poursuivis en 2022 avec l'appui des associations de la société civile et le soutien des organismes internationaux. A ce titre, 116 personnes migrantes dont 67 femmes, ont participé à des séances de sensibilisation sur le dépistage du cancer du sein, les mécanismes de défense en cas de violence et de harcèlement à l'encontre des femmes et sur l'insertion des migrants en situation d'handicap dans la société marocain et ce, dans le cadre du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP), mis en œuvre par l'OIM.

Dans le même sens, 4357 ENAS marocains et migrants dont 991 filles, ont été sensibilisés sur les risques liés à la migration irrégulière, l'addiction aux drogues, la violence basée sur le genre, la violence sexuelle, l'abandon scolaire, les démarches administratives, les droits des enfants et des migrants, la traite et sur le vivre ensemble et ce, au niveau des villes de Casablanca, Marrakech, Tanger, Nador et Oujda, dans le cadre du projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés ou séparés au Maroc », mené par l'OIM.

Par ailleurs, 30 migrants ont été sensibilisés sur la traite et le trafic des êtres humains, via 3 caravanes de sensibilisation organisées par une association à Ait Amira et Inzeggan (Agadir) et une assistance directe a été fournie (hébergement, assistance médicale, psychosociale, juridique, sensibilisations et projet de vie) au profit de 25 potentielles victimes de traite et ce, dans le cadre du projet « Coopération en matière de migration et partenariats pour des solutions durables(COMPASS) », mené par l'OIM.

Dans la même lignée, une donation de 1200 kits d'hiver a été effectuée au profit de 1200 personnes par le biais de trois associations (Progettomondo à Béni Mellal, AMPF à Casablanca et MS2 à Rabat et Oujda) ainsi que la distribution plus de 1700 vêtements d'hiver collectés au profit des migrants en situation de vulnérabilité dans les villes de Casablanca, Rabat, Oujda et Béni-Mellal et ce, avec l'appui de l'OIM.

Ces efforts d'assistance directe, avec le soutien de l'OIM, ont été complétés par un appui pour assurer le renouvellement du centre d'hébergement d'urgence de l'Entraide Nationale destiné aux femmes victimes de violences (marocaines et migrantes) à Sidi Yahya Al Gharb (Région de Rabat-Salé-Kénitra), dans le cadre du programme Régional Africain pour les Migrations (PRAM).

Par ailleurs, plusieurs prestations ont été fournies aux demandeurs d'asile et réfugiés, victimes de violences, dans le cadre de la stratégie de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre, menée par l'UNHCR. Il s'agit, notamment de :

- 45 victimes de violence installées dans les maisons de protection ;
- 56 victimes de violence bénéficiant d'un accompagnement psychologique ;
- 66 victimes de violence bénéficiant d'une assistance médicale ;
- 76 victimes de violence qui ont fait objet d'une réinstallation.

Dans le même sens, 81 séances de sensibilisation et 175 ateliers ont été organisés par l'équipe de la Délégation Diocésaine de Migration (DDM), dans le cadre du projet «Assistance et protection des personnes migrantes vulnérables sur toute la côte nord méditerranéenne du Maroc (PROMIMED), appuyé par l'UE et auxquelles 516 femmes migrantes de différentes nationalité (Côte d'Ivoire, Guinée-Conakry, Nigéria, Sénégal et Cameroun) y ont participé au niveau des villes de Tanger, Nador, Al Hoceima et à Tétouan. Les thématiques proposées : violences basées sur le genre, nutrition des enfants et allaitement maternel, le suivi de grossesse, la santé sexuelle et reproductive, les droits des femmes migrantes et le racisme, en plus du renforcement de leurs capacités professionnelles, à travers des activités telles que la coiffure, la couture, la peinture, la pâtisserie

Enfin, un programme de formation sur la protection de l'enfance au profit des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du Dispositif Territorial Intégré de Protection de l'Enfance (DTIPE) a été finalisé sous le leadership du Ministère de la Solidarité, de l'Inclusion Sociale et de la Famille, dans le cadre du projet Hijra Wa Himaya, soutenu par l'UNICEF. A ce titre, un module spécifique sur les enfants en déplacement a été développé et une formation de formateurs s'est tenue en octobre 2022 à Rabat en présence des représentants centraux et locaux de l'Institut National de l'Action Sociale et de l'Agence de Développement Social.

c. Mesures prévues pour l'année 2023 et recommandations

Des efforts sont à poursuivre pour renforcer les acquis mais aussi pour surmonter certaines contraintes rencontrées. Il s'agit de :

- Poursuivre le travail avec les associations de la société civile pour fournir de l'assistance directe et continue aux populations vulnérables, notamment les migrants et les réfugiés avec l'appui des organismes internationaux.
- Mettre en place un dispositif de veille pour identifier et répondre aux éventuelles situations de grande vulnérabilité liée aux mobilités des personnes migrantes au niveau des différentes villes du Royaume.
- Organiser des sessions de formation au profit des acteurs locaux concernés par la protection de l'enfance, notamment sur la procédure de l'évaluation et la détermination du meilleur intérêt de l'enfant en mouvement, avec l'appui d'organismes internationaux.
- Améliorer la collecte des données concernant l'assistance sociale et humanitaire afin de permettre de centraliser les informations émanant des différents services sociaux.
- Renforcer la collaboration entre acteurs institutionnels et associations de la société civile en matière de prise en charge d'urgence des enfants non accompagnés ou séparés.
- Promouvoir le partage de bonnes pratiques en matière de prise en charge des personnes migrantes en situation de vulnérabilité et celles victimes de la traite avec l'appui d'organismes internationaux.

- Veiller à l'implication des acteurs locaux dans la réponse aux besoins des populations vulnérables, notamment ceux des migrants et réfugiés.
- Renforcer les mécanismes de coordination entre les différentes associations de la société civile travaillant avec les migrants et réfugiés et promouvoir la création de plateformes d'échange permettant d'apporter une réponse intégrée aux besoins des catégories vulnérables.

Section III : Formation professionnelle et emploi

Programme 6 : Formation professionnelle

a. Objectifs et état des lieux

Le programme « Formation professionnelle » de la SNIA vise l'ouverture de l'accès des migrants régularisés et des réfugiés aux programmes de formation professionnelle, de qualification et d'aide au développement de projets professionnels personnels. Les objectifs poursuivis de ce programme sont les suivants :

- Assurer l'accès des immigrés à la formation professionnelle (OSP10).
- Faciliter l'intégration professionnelle des immigrés régularisés (OSP11).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- Intégration des immigrés dans les programmes de formations professionnelle et de reconnaissance des qualifications (Action 6.1).
- Intégration des immigrées dans les activités spécifiques destinées aux femmes (aide à la création d'activités génératrices de revenus, formation professionnelle...) (Action 6.2).
- Mise en œuvre du programme d'accompagnement des immigrés régularisés dans la validation des acquis professionnels et le développement de compétences (Action 6.3).
- Mise en œuvre du programme d'accompagnement des immigrés régularisés porteurs de projets (Action 6.4).

Ainsi, en consécration du principe de l'égalité des chances entre marocains et étrangers, des conventions de partenariat¹ ont été établies, depuis 2014, avec des Ministères et des institutions publiques concernés afin de faire bénéficier les migrants et réfugiés des formations dispensées par l'OFPPT, l'Entraide Nationale et le Département de l'Artisanat au même titre que les Marocains.

Par ailleurs, plusieurs initiatives ont été menées avec l'appui d'organismes internationaux permettant un accès effectif des migrants et réfugiés aux services de la formation professionnelle et ce, à travers la mise en place de mesures incitatives (octroi de bourses) et le renforcement du partenariat entre les institutions publiques et les associations de la société civile en matière d'orientation et d'accompagnement.

¹ Conventions cadre de partenariat signées en 2014, entre le MDCMRE et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), d'une part, et le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, d'autre part, permettant l'accès des migrants aux établissements de formation de l'OFPPT et de l'Entraide Nationale.
Conventions régionales signées entre le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et le Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, en décembre 2016 qui ont réservé un quota de 5% pour les migrants et réfugiés, désireux d'accéder aux centres de formation relevant du Département de l'Artisanat.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2022

➤ Action 6.1-Assurer l'accès des immigrés et des réfugiés à la formation professionnelle

Au titre de l'année scolaire 2021-2022, il a été enregistré l'inscription de 13 migrants dont 7 nouveaux inscrits au niveau des centres de formation de l'OFPPT, 6 ont été admis en 2^{ème} année, 2 redoublants en 2^{ème} année et 1 redoublant en 3^{ème} année. 6 migrants ont pu décrocher leur diplôme dont 4 ont un niveau technicien spécialisé. On notera aussi, 782 nouvelles inscriptions des candidats étrangers orientés, notamment à travers des conventions tripartites (OFPPT, AMCI et pays d'origine) et bilatérales, au titre de l'année 2022-2023, contre 707 inscriptions au titre de l'année 2021-2022.

Dans la même lignée, 500 migrants et réfugiés ont été inscrits au titre de l'année scolaire 2021-2022 au niveau des centres de formation relevant de l'Entraide Nationale. 396 migrants parmi eux ont suivi une formation qualifiante et 104 ont opté pour la formation par apprentissage.

Par ailleurs, afin de contribuer à l'amélioration des prestations d'accueil, d'orientation et d'accompagnement, plusieurs migrants ont été sensibilisés et informés par l'Association Marocaine pour la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE), dans le cadre du projet AMUDDU². Ce qui a permis d'accompagner 140 migrants aux centres de formation identifiés, au titre de l'année scolaire 2021-2022, soit 125 à Rabat et 15 à Casablanca. La répartition par départements formateurs se présente comme suit : 20 apprentis au niveau de l'Entraide Nationale et 120 inscrits aux centres de formation relevant du Département de l'Artisanat.

Aussi, il est à signaler que 77 bourses de formation ont été délivrées aux migrants jugés éligibles selon les conditions de vulnérabilité préétablies, dont 52 femmes et ce, afin de les soutenir pour poursuivre leur formation et éviter toute déperdition. Notons que 92 apprentis ont finalisé leur formation grâce à l'octroi de bourses et la mise à contribution des associations de migrants et leaders communautaires.

Dans le même sens, on notera l'orientation des apprentis migrants, de plus en plus, vers de nouvelles branches de formation telles que la menuiserie et la tapisserie. Ainsi, 85 lauréats ont été enregistrés en 2022 dont 9 ont reçu une boîte à outils leur permettant de débiter leur activité et ce, lors de la cérémonie de remise de certificats de qualification organisées dans le cadre des actions de suivi post-formation assurée par l'association « AMAPPE », à travers le projet « AMUDDU ». Aussi, un atelier de capitalisation du projet "la promotion d'accès des personnes migrantes et réfugiées aux dispositifs existants d'orientation et de formation professionnelle", mis en œuvre par l'association AMAPPE a été organisé le 15 septembre 2022, dans le cadre du projet AMUDDU.

Dans le même sens, 198 réfugiés et demandeurs d'asile ont été inscrits dans les centres de l'Entraide Nationale et 26 auprès de l'OFPPT (30% des apprentis sont des femmes), à travers un partenariat entre l'association AMAPPE et le Haut-commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR). Les filières de formation étaient diversifiées regroupant : l'hôtellerie, la coiffure et esthétique, la restauration, la couture, la bureautique et l'informatique. Sur les 198 inscrits en formation professionnelle, 149 ont pu finaliser la formation.

² Le projet « AMUDDU » a été initié par l'Agence Belge de Développement « ENABEL » en partenariat avec le MDCMRE, l'ANAPEC et l'Entraide Nationale, ayant pour objectif d'améliorer l'employabilité des personnes migrantes au Maroc, au niveau de l'axe Rabat-Casablanca.

Par ailleurs, le Département de la formation professionnelle a poursuivi ses mesures durant l'année 2022 pour favoriser et améliorer la connaissance sur l'accès des migrants et réfugiés aux cycles de formation professionnelle. Il s'agit, notamment de :

-l'octroi d'une attestation d'inscription provisoire aux personnes étrangères provenant d'un système éducatif étranger, dans l'attente de l'obtention de l'équivalence de leurs diplômes au niveau scolaire requis.

-l'élargissement de l'opération de recensement des stagiaires étrangers, migrants et réfugiés bénéficiaires de la formation professionnelle pour inclure, en plus des départements formateurs publics, les établissements de formation professionnelle privés. De ce fait, les résultats de cette opération de recensement, au titre de l'année 2021-2022, fait ressortir un effectif des stagiaires migrants qui s'élève à 2588 répartis comme suit : OFPPT (833) ; EN (500) ; Artisanat (85), autres départements formateurs (19) et Etablissements privés (1151).

Aussi, dans l'objectif d'informer les migrants et réfugiés sur les possibilités de formation offertes, une réunion élargie a été tenue, le 25 mai 2022, avec l'appui du Département de la Formation Professionnelle et ce, en présence des principaux opérateurs de la formation professionnelle (OFPPT, Département de l'Artisanat, Entraide Nationale, Départements du Tourisme, de l'Agriculture et de la Jeunesse), en vue de les sensibiliser et les informer des avancées enregistrées en matière d'intégration économique des migrants et des réfugiés. Cette réunion élargie a été suivie par l'organisation d'un atelier d'information et de sensibilisation sur « les opportunités d'intégration économique des personnes migrantes au Maroc via la formation professionnelle », le 30 juin 2022 à Rabat, de concert avec le Département de la Formation professionnelle. Cet atelier qui s'inscrit dans le cadre du projet « AMUDDU » a consisté en la présentation des offres de formation dispensées par les principaux départements formateurs publics en présence des associations de la société civile y compris celles des migrants.

Dans la même lignée, le Département de l'Education Nationale contribue également à l'amélioration de l'employabilité des jeunes migrants, notamment par le biais du programme « E2C-NG » (Ecole de la 2^{ème} Chance, Nouvelle Génération). Ce programme destiné aux jeunes de 13 à 20 ans, alliant la mise à niveau éducative à l'initiation professionnelle ainsi que l'orientation et l'accompagnement pour l'insertion professionnelle, s'exécute dans des centres appropriés mis à la disposition des associations partenaires pour la gestion du projet E2C-NG. A cet effet, 115 jeunes migrants ont bénéficié de ce programme au titre de l'année 2021-2022, dont 28 filles. La répartition géographique se présente, majoritairement comme suit : 36 (Oriental), 33 (Casablanca-Settat), 19 (Tanger-Tétouan-Al Hoceima), 17 (Rabat-Salé-kénitra).

Par ailleurs, afin d'appuyer les départements formateurs pour répondre aux spécificités de la population migrante, plusieurs activités ont été entreprises en 2022, dans le cadre du projet AMUDDU. Il s'agit de

- La réalisation, durant le mois de septembre 2022, d'une mission pour le renforcement des compétences de l'EN dans la gestion des situations de crise intégrant la dimension migratoire. Outputs de la mission : (i) Cartographie des risques majeurs qui peuvent impacter l'offre de services de l'EN aux populations vulnérables, avec un focus sur la population migrante, ou l'accès de ces dernières audits services ; (ii) Plan d'actions intégré pour la prévention/atténuation et la gestion des risques ; (iii) Formation sur le pilotage de la cartographie, y compris sur sa mise à jour périodique ainsi que sur la mise en œuvre du plan d'action intégré de gestion des risques.
- La mise en place, d'une plateforme de formation en ligne (E-learning) de l'EN.
- L'élaboration d'un guide d'assistance sociale intégrant la dimension migratoire au profit des travailleurs sociaux de l'EN dont l'objectif est de disposer d'un document référentiel concernant les étapes d'accueil, d'écoute, de diagnostic social et d'orientation au profit des populations vulnérables y compris les migrants. Une formation sur le guide a été assurée à une trentaine de personnes ressources de l'EN. Il sera aussi disponible sur la plateforme de formation E-learning de

l'EN, une fois celle-ci serait fonctionnelle. A noter que ce document de référence a été élaboré en collaboration avec l'AECID (Coopération espagnole), Médecins du Monde Belgique et l'association AMANE, via une capitalisation sur un ancien guide réalisé par Médecins du Monde Belgique au profit de l'EN.

- La digitalisation de deux modules de formation dans la thématique migratoire qui seront mis en ligne dans la plateforme de E-learning : (Communication orientée migration ; Assistance et accompagnement social des migrants).
- L'élaboration de plusieurs modules de formation en matière de migration : (1. Comprendre le phénomène de la migration au Maroc et les dispositifs de protection et d'intégration des migrants ; 2. Assistance et accompagnement social des migrants ; 3. Communication orientée migration ; 4. Initiation à l'assistance psychosociale des migrants ; 5. Formation des formateurs).
- L'organisation de trois ateliers avec les coordinations régionales de l'EN à Béni-Mellal-Khénifra, l'Oriental et Souss-Massa, en collaboration avec le projet DEPOMI (Déploiement des politiques migratoires au niveau régional, mené par Enabel) entre juin et septembre 2022. L'objectif étant de continuer à accompagner l'EN au niveau des régions concernées, à travers la mise en œuvre de la stratégie de capitalisation et de durabilité des acquis du projet AMUDDU.

Par ailleurs, en vue de préparer la rentrée prochaine 2022-2023, plusieurs actions ont été entreprises, dans le cadre du projet « AMUDDU » :

- Organisation d'un atelier de sensibilisation sur « les opportunités d'intégration économique des personnes migrantes dans le secteur de l'Artisanat au Maroc », le 17 février 2022, à Rabat.
- Edition de brochures sur l'offre de l'Artisanat, de l'OFPPPT et de l'Entraide Nationale dans le cadre du projet « AMUDDU ». Ce qui faciliterait l'obtention d'informations sur les offres de formation professionnelle au profit des migrants.
- Organisation, le 26 juin 2022, des journées portes ouvertes au niveau de deux centres de l'OFPPPT (Centre de Formation dans les Métiers de la Maintenance et des Energies Renouvelables-Rabat et l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée NTIC Sidi Maarouf-Casablanca).

➤ **Action 6.2-Intégration des femmes migrantes et réfugiées dans les activités génératrices de revenus (AGR)**

La promotion de l'accès des femmes migrantes à des mesures d'accompagnement vers l'auto-emploi et la création d'AGR, constitue une alternative intéressante pour assurer leur autonomisation financière.

Au cours de l'année 2022, une série d'ateliers de sensibilisation sur l'autonomisation via l'entreprenariat a été organisée, dans le cadre du programme d'accompagnement des réfugiés vers la création d'activités génératrices de revenus (PISERUMA), mis en œuvre par l'association AMAPPE, avec l'appui de l'UNHCR. Ainsi, 59 femmes ont été inscrites dans des filières de formation professionnelle et 26 ont bénéficié de financement pour lancer leurs activités génératrices de revenu. Des ateliers de sensibilisation et de formation ciblée ont été aussi organisés au profit de 37 femmes réfugiées.

Dans le même sens, 4 coopératives créées par 20 femmes porteuses d'idées de projets, situées dans les villes de Ouazzane, Chefchaouen et Tanger), ont été accompagnées et appuyées et ce, dans le cadre du Programme Mondial OIM-PNUD (Placer la migration au service du développement durable - Migration Mainstreaming -phase III)³.

➤ **Action 6.3-Mise en œuvre du programme d’accompagnement des migrants régularisés dans la validation des acquis professionnels et le développement de compétences**

La mise en place d’un processus de reconnaissance des qualifications et de renforcement des compétences est essentielle pour améliorer les opportunités d’employabilité des migrants et réfugiés.

A cet égard, 609 bilans de compétences ont été réalisés au profit des réfugiés et des demandeurs d’asile, dans le cadre du partenariat entre l’UNHCR et l’AMAPPE, durant l’année 2022, permettant ainsi une meilleure orientation vers les filières qui répondent à leurs profils et aspirations ainsi qu’un accompagnement personnalisé pour accéder au marché de l’emploi.

Aussi, il est à signaler que des efforts sont consentis pour le développement d’un mécanisme formel d’évaluation et de validation des acquis professionnels et des compétences des migrants dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle. A ce titre, un atelier de concertation et de réflexion a été organisé les 17 et 18 mars 2022 à Marrakech pour le développement et la mise en place de mécanismes de validation des acquis et des compétences, dans le cadre du programme « Statistiques migratoires et reconnaissance des compétences en Afrique pour le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », mené par le Bureau Afrique du Nord de la Commission Économique des Nations Unies pour l’Afrique.

➤ **Action 6.4-Mise en œuvre du programme d’accompagnement des migrants régularisés porteurs de projets**

L’accès des migrants et réfugiés au statut d’auto-entrepreneur et au groupement sous forme de coopérative, suite à la refonte de la loi n°112-12 sur les coopératives, a constitué de nouvelles opportunités pour faciliter l’autonomisation financière des migrants. Néanmoins, l’orientation et l’accompagnement des migrants s’avèrent des étapes cruciales pour garantir la réussite de leurs initiatives entrepreneuriales.

Dans ce sens, il est à noter que 123 réfugiés porteurs de projets ont été accompagnés dans l’élaboration de leur Business plan, à travers le Programme d’Insertion Socioéconomique des Réfugiés Urbains au Maroc (PISERUMA) mené par l’association AMAPPE, avec l’appui de l’UNHCR. Aussi, un suivi technique de 67 AGRS, financé en 2021, a été effectué en 2022 et 102 réfugiés ont bénéficié de sessions de sensibilisation sur des thématiques de l’entrepreneuriat.

Par ailleurs, plus de 115 auto-entrepreneurs migrants ont été accompagnés, notamment, à travers des formations sur l’entrepreneuriat et la gestion des projets et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase III du Programme Mondial « Placer la migration au service du développement durable », avec l’appui de l’association partenaire ES-Maroc.

³Ce programme est mis en œuvre par l’OIM et le PNUD, en partenariat avec le Gouvernement du Maroc, moyennant le financement de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC).

c. Mesures prévues pour l'année 2023 et recommandations

Des efforts devront être poursuivies afin de renforcer les acquis et apporter des solutions garantissant un accès effectif des migrants et réfugiés à la formation professionnelle. Il s'agit de :

- Poursuivre l'organisation de sessions de sensibilisation au profit des migrants et réfugiés sur les offres de formation professionnelle disponibles avec l'appui des organismes internationaux.
- Veiller à intégrer la composante migratoire, de façon pérenne et automatique, dans les systèmes d'information des départements formateurs en vue d'assurer une meilleure remontée de l'information (inscription, réinscription, lauréats, filières de formation...).
- Renforcer les capacités des associations de la société civile en matière d'accompagnement et de suivi des migrants et des réfugiés vers les services offerts par les départements formateurs en veillant à l'harmonisation des outils de prospection et d'orientation.
- Etudier les possibilités d'étoffer le réseau de partenariats avec les établissements de la formation professionnelle afin de diversifier l'offre de formation et de proposer des adaptations au profit des migrants et réfugiés.

Programme 7 : Emploi

a. Objectifs et état des lieux

Le programme « Emploi » de la SNIA vise en particulier à :

- Faciliter un accès équitable des immigrés réguliers et des réfugiés à l'emploi (OSP12).
- Promouvoir la création d'entreprises par les immigrés réguliers et les réfugiés (OSP13).
- Couvrir les besoins spécifiques en main d'œuvre (OSP14).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- Intégration des immigrés aux programmes et services de recherche d'emploi ainsi qu'aux programmes de reconnaissances des compétences et de formation sur l'accès au marché de l'emploi (Actions 7.1 et 7.2)
- Intégration des immigrés dans les programmes d'aide à l'auto-emploi et à la création d'entreprises (Action 7.3).
- Organisation de sessions de sensibilisation des entreprises sur l'équité dans l'emploi des immigrés (Action 7.4)
- Faciliter l'accès des compétences étrangères au marché de l'emploi, à travers :
 - la mise en place d'une procédure simplifiée d'octroi de titre de séjour pour les investisseurs étrangers et compétences rares (Action 7.5).
 - la mise en place d'un dispositif d'identification des besoins et de recherche de main d'œuvre étrangère (Action 7.7).

Il est à rappeler que des efforts ont été déployés par les Ministères et institutions publiques concernés pour faciliter l'intégration des migrants régularisés et réfugiés dans les dispositifs d'insertion économique et professionnelle existants et améliorer les procédures de recrutement des salariés étrangers.

En effet, en matière d'accès au marché de l'emploi, les migrants en situation administrative régulière et les réfugiés sont exemptés de l'attestation d'activité délivrée par l'ANAPEC et bénéficient de la facilitation de la procédure de visa des contrats d'étrangers, moyennant le dispositif en ligne « Taechir » et la mise en place de guichets de proximité pour le dépôt et le suivi des dossiers par leurs employeurs. A ceci s'ajoute

l'accès équitable des migrants et réfugiés aux services de recherche d'emploi offerts par l'ANAPEC et aux programmes d'aide à l'emploi ne nécessitant pas la nationalité marocaine. Aussi, il est à rappeler que certaines professions réglementées (infirmier, sage-femme, médecin) ont été ouvertes aux étrangers.

Dans le même sens, la mise à niveau du cadre juridique, notamment la refonte et la mise en application de la loi n°112-12 sur les coopératives ainsi que la facilitation de l'obtention du statut d'auto-entrepreneur pour les étrangers et ce, via un accompagnement de l'ANAPEC ou de l'Office de Développement de la Coopération (ODCO) offrent également des perspectives pour les migrants en matière d'auto-emploi.

Par ailleurs, plusieurs initiatives ont été menées avec l'appui d'organismes internationaux afin de permettre un accès effectif des migrants et réfugiés aux services de l'emploi et de l'auto-emploi, à travers la mise en place de mesures incitatives (contrats aidés, financements d'aide à la création d'initiatives d'auto-emploi) et le développement d'approches innovatrices favorisant le renforcement du partenariat entre les institutions publiques, les associations de la société civile et le secteur privé en matière d'accompagnement et d'insertion dans le marché de l'emploi.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2022

b.1. Intégration des immigrés aux programmes et services de recherche d'emploi ainsi qu'aux programmes de reconnaissances des compétences et de formation sur l'accès au marché de l'emploi (Actions 7.1 et 7.2)

Au titre de l'année 2022, le bilan d'accompagnement des migrants régularisés et réfugiés par l'ANAPEC se présente comme suit :

- 1024 migrants ont été inscrits sur le système d'information de l'ANAPEC. Depuis 2015, 5047 migrants ont été inscrits à l'ANAPEC.
- 221 personnes migrantes ont bénéficié des entretiens de positionnement.
- 146 personnes ont participé aux ateliers de recherche d'emploi.
- 16 migrants ont été insérés dans le marché de l'emploi.

Sur le plan qualitatif, plusieurs activités ont été menées durant l'année 2022, dans le cadre du projet AMUDDU :

- Mobilisation communautaire, via les 4 agents communautaires recrutés au niveau des deux régions Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kenitra pour continuer l'organisation des ateliers au sein des agences de l'ANAPEC au bénéfice de nouveaux migrants régularisés et réfugiés.
- Développement et adaptation de trois ateliers au profit des chercheurs d'emploi y compris les migrants régularisés et réfugiés :
 - « Informer et sensibiliser sur les services et prestations de l'ANAPEC » ;
 - « Moi et le marché du travail » ;
 - « Comment décrocher, préparer et réussir votre entretien d'embauche ».
- Organisation de sessions de formation des formateurs des Conseillers en Emploi sur des nouveaux outils élaborés, du 19 au 22 septembre 2022.
- Lancement pour le développement d'une prestation « Bilan de compétences » qui est un outil permettant au bénéficiaire de mieux connaître ses propres compétences et de faire un bon choix professionnel.
- Réalisation d'un cycle de formation du 30 mai au 3 juin 2022, dédié à plus de 20 collaborateurs de l'ANAPEC visant à les informer et les former aux méthodes d'accueil et d'accompagnement du public migrant avec l'appui d'experts du FOREM, un des services publics de l'emploi en Belgique.

- Organisation d'une visite d'échange en Belgique au profit des conseillers en emploi et responsables de l'ANAPEC, en septembre 2022, visant le partage d'expériences en termes d'accompagnement des personnes migrantes à l'emploi salarié et à l'entrepreneuriat ainsi que le renforcement de la coopération entre les deux institutions concernées.

Par ailleurs, grâce à la facilitation de l'octroi du visa de travail au profit des salariés étrangers : suppression de la préférence nationale pour les migrants régularisés et réfugiés et pour ceux arrivant au Maroc dans le cadre du regroupement familial ainsi que la dématérialisation de la procédure d'octroi du visa des contrats de travail (mise en place du dispositif en ligne « Taechir ») et ouverture de plusieurs guichets de proximité, il a été enregistré durant l'année 2022, ce qui suit :

- 491 contrats de travail d'étrangers ont été visés (183 femmes et 308 hommes) dont 51 contrats (8 hommes et 43 femmes) au profit des travailleuses et travailleurs domestiques, en application de la loi n°19-12 fixant les conditions de travail et d'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques. Ces contrats de travail visés ont concerné différentes nationalités (117 congolais, 88 ivoiriens, 38 centrafricains, 36 philippins, 36 camerounais, 33 sénégalais, 32 guinéens, 28 congolais (RDC), 14 gabonais, 13 comoriens, 9 Guinée-Bissau, 7 maliens, 5 français, 4 haïtiens, 4 togolais, 3 béninois, 3 malgaches, 3 mauritaniens, 2 égyptiens, 2 nigériens, 1 bangladais, 1 burkinabé, 1 ghanéen, 1 libérien, 1 libyen, 1 nigérien, 1 norvégien, 1 ougandais, 1 syrien, 1 tchadien, 1 turc, 1 palestinien, 1 irakien, 1 azerbaïdjanais). Également 4 contrats de travail ont été visés au profit des réfugiés (3 femmes et un homme) en 2022. Au total, 1769 contrats ont été visés entre 2015 et décembre 2022 (1063 hommes et 706 femmes) au profit des migrants dont 195 contrats au profit des travailleuses et travailleurs domestiques (25 hommes et 170 femmes) et 21 contrats de travail au profit des réfugiés (17 hommes et 4 femmes) de différentes nationalités.

Dans le même sens, 707 réfugiés ont été accompagnés et orientés, selon leur profil, durant l'année 2022, dans le cadre du partenariat UNHCR /AMAPPE. A ce titre, 32 réfugiés ont été insérés en emploi et 9 réfugiés ont suivi un stage au niveau des centres d'appel et de la restauration. 29 réfugiés ont par ailleurs, participé, durant l'année 2022, au « Coding Day » de Casablanca, organisée par une ONG suisse qui a assuré l'initiation aux métiers de la programmation. Le but étant de les mettre en contact avec des entreprises pour un éventuel emploi à distance.

➤ **Action 7.3-Intégration des immigrés dans les programmes d'aide à l'auto-emploi et à la création d'entreprises**

Grâce aux possibilités offertes aux migrants et réfugiés pour créer des coopératives ou obtenir le statut auto-entrepreneurs, les services chargés de l'auto-emploi de l'ANAPEC ont pu inscrire 91 migrants régularisés pour bénéficier des prestations de l'auto-Emploi -74 migrants porteurs de projet ont été accompagnés et en cours d'accompagnement -37 entreprises créées dont 23 statuts auto-entrepreneurs et ce, durant l'année 2022. Aussi, des ateliers de sensibilisation ont été organisés par l'ANAPEC, au profit des migrants et réfugiés pour les informer sur les prestations offertes en matière d'auto-emploi.

Dans le même sens, plusieurs activités ont été réalisées au titre de l'année 2022, par l'association ES.MAROC, visant le soutien à la création d'entreprises individuelles ou collectives, au niveau des villes de Tanger et de Rabat et ce, dans le cadre du projet Work4life¹ et du programme conjoint OIM-PNUD « Place la migration au service du développement durable-Phase III ». Ci-joint une répartition des prestations par programme et projet.

¹ le projet Work4life financé par l'UE, a été lancé en décembre 2021 et s'étalera jusqu'en 2024. Il consiste en l'accompagnement des migrants au niveau des villes de Rabat, Tanger, Salé et Oujda pour la création d'activités génératrices de revenus facilitant ainsi leur intégration via l'entrepreneuriat

Programme conjoint OIM-PNUD « Place la migration au service du développement durable-phase III

Guichets Tanger	Hommes	Femmes	Total des personnes accompagnées par guichet
Accueil et orientation (individuel et groupe)	87	28	115
Insertion salariale	4	3	7
AE (Auto-entrepreneur)	27	15	42
EG (Entreprise de groupe) (entre 3 et 5 personnes par entreprise)	13	17	30
Total			194
Nombre de cartes auto-entrepreneur délivrés		12	

Projet Work4life

Guichets Rabat/Tanger	Hommes	Femmes	Total personnes accompagnées par guichet
Accueil et orientation (individuel et groupe)	155	103	258
Insertion salariale	4	2	6
Auto-entrepreneur	28	17	45
Entreprise de groupe (entre 3 et 5 personnes par entreprise)	82	49	131
Guichet Droit de Travail (individuel et groupe)	7	3	10
Total			450
Nombre de projets financés	11 entreprises de groupe 22 auto-entrepreneurs		
Nombre de cartes auto-entrepreneur délivrés	10		

Aussi, de nombreux ateliers de formation ont été organisés par l'incubateur de E.S Maroc-Tanger, dans le cadre du Programme Mondial OIM-PNUD (Placer la migration au service du développement durable-phase III) pour soutenir l'insertion des jeunes migrants et nationaux dans le marché du travail.

Par ailleurs, en vue de favoriser l'entrepreneuriat chez les personnes réfugiées, 98 réfugiés ont bénéficié du financement de leur projet d'entrepreneuriat dont 26 femmes, à travers le partenariat entre l'AMAPPE et l'UNHCR. Les domaines d'activités sont diversifiés : vente de différents produits, services (photographie, restauration, coiffure) etc. 51 projets précédemment réalisés en 2021 ont été renforcés financièrement en 2022. Également, des stands d'exposition des produits issus des activités génératrices de revenu portées par les réfugiés ont été présentés, lors de la cérémonie officielle de la Journée Mondiale du Réfugié, célébrée le 20 juin 2022.

Aussi, 286 initiatives d'auto-emploi ont été accompagnées en pré ou en post création par le consortium Ajjal-Inmae dans le cadre du Projet AMUDDU. Parmi elles, 220 ont été créés dont 116 ont bénéficié d'un octroi de financement.

Dans le même sillage, plusieurs actions durant l'année 2022 ont été réalisées visant la promotion des coopératives portées par les migrants et les réfugiés et ce, avec l'appui de l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) et du projet AMUDDU-Enabel. Il s'agit principalement de :

- ✓ La réalisation de deux ateliers de sensibilisation sur les opportunités de création de coopératives par les migrants et réfugiés, au niveau de Rabat et Casablanca, respectivement le 17 mai 2022 et 23 juin 2022. Lors de ces ateliers, des guides et dépliants sur les offres de l'ODCO ont été distribués aux participants.
- ✓ L'organisation conjointe de la 2^{ème} édition du prix national « Génération Solidaire », par le Ministère du Tourisme de l'Artisanat et l'Economie Sociale et Solidaire et l'ODCO et ce, à l'intention des coopératives portées par des jeunes marocains ou étrangers. Le but étant de financer des projets de coopératives sélectionnés par un jury, selon des critères d'éligibilité préétablis. A ce titre, cinq (5) coopératives portées par des ressortissants sub-sahariens ont été récompensées, lors de la cérémonie de remise des prix qui s'est déroulée, les 4 et le 5 juillet 2022 à l'Université Mohamed VI polytechnique de Ben- Guérir, à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale des Coopératives. Les migrants primés ont ainsi bénéficié d'une enveloppe de 50.000 dirhams par coopérative, offerte par la fondation (OCP), partenaire de l'ODCO et d'un accompagnement dans la consolidation de leurs projets. Les coopératives nominées œuvrent dans les secteurs de l'artisanat (cuir), les services, la restauration, couture, broderie et denrées alimentaires.

➤ **Action 7.4-Organisation des sessions de sensibilisation des entreprises sur l'équité dans l'emploi des migrants**

Dans l'objectif de sensibiliser le secteur privé et de promouvoir le partenariat public-privé en matière d'accès des migrants à l'emploi salarié, plusieurs initiatives ont été menées durant l'année 2022 ; à savoir :

- l'organisation de la 3^{ème} édition du Salon Es-Maroc pour l'emploi et le networking, par les associations ES.Maroc et Soleterre, qui a connu la réalisation de plusieurs événements en ligne, entre le 15 et 17 décembre 2022, notamment des ateliers interactifs, des séances de sensibilisation et qui s'étalera jusqu'au 31 mars 2023 pour assurer le networking entre demandeurs d'emploi et entreprises, dans le cadre du Programme Mondial OIM-PNUD (Placer la migration au service du développement durable - Migration Mainstreaming phase III).

- la réalisation d'un atelier multi-acteurs organisé par l'association Care, partenaire du projet AMUDDU-Enabel, le 24 mai 2022 à Casablanca, dont l'objet étant de capitaliser sur leur expérience en matière de mentorat, en présence des institutions concernés et du secteur privé.
- l'organisation de l'atelier de clôture et de capitalisation du projet « les personnes migrantes acteurs du développement socio-économique au Maroc », mené par l'association Remess, partenaire du projet AMUDDU en concertation avec « Echos Communication » et « CGLU Afrique », le 23 mai 2022 et ce, en présence des acteurs concernés y compris le secteur privé. A ce titre, plus de 47 entreprises situées dans la région de Rabat-Salé-Kénitra ont été sensibilisés à la question du recrutement des migrants.
- Signature d'une Charte commune pour la protection des droits des travailleurs et travailleuses migrants et réfugiés, le 1 mars 2022 à Rabat, par des représentant-e-s des syndicats des travailleurs et la CGEM, en présence des représentants de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et ce, dans le cadre des activités menées par le projet AMEM, mis en œuvre par l'OIT.
- Lancement de l'initiative pour le recrutement équitable les 24 et 25 mars 2022, par l'OIT combinant des présentations techniques et des échanges sur les pratiques prometteuses de recrutement équitable en Afrique.

b.1.Faciliter l'accès des compétences étrangères au marché de l'emploi (Actions 7.5, 7.6 et 7.7)

Il est à rappeler que dans le cadre des efforts déployés en matière de facilitation de l'accès des étrangers à l'emploi salarié, notamment pour les compétences rares, la procédure de traitement des demandes d'attestation d'activité a été simplifiée (dispense de l'appel à candidature) et le délai de traitement a été réduit à 48H (jours ouvrables). Il s'agit des catégories suivantes :

- Etrangers candidats à occuper des postes de responsabilités de haut niveau (liste A1).
- Profils pointus considérés comme étant rares ou non disponibles sur le marché de l'emploi (liste A2).
- Demandeurs de renouvellement de l'attestation d'activité pour le même poste (sauf promotion) et chez le même employeur.

Les listes A1 et A2 sont mises à jour régulièrement selon une approche concertée entre le Département de l'Emploi et l'ANAPEC sur la base de la situation du marché de l'emploi et publiées sur le site de l'ANAPEC (voir le lien : http://www.anapec.org/conseils/procedure_etrangers/).

En 2022, 2450 attestations ont été délivrées par l'ANAPEC dont 1041 au profit des profils rares et des postes de responsabilités.

c. Mesures prévues pour l'année 2023 et recommandations

Des efforts sont à déployer pour contribuer à favoriser davantage l'insertion économique des migrants et réfugiés au Maroc. Il s'agit de :

- Poursuivre l'adaptation des outils de l'ANAPEC concernant les volets emploi et auto-emploi en faveur des personnes migrantes et réfugiées.
- Renforcer les capacités des conseillers en emploi au niveau du réseau des agences de l'ANAPEC en vue d'assurer un accompagnement adéquat des migrants et réfugiés.
- Poursuivre la sensibilisation du secteur privé et son implication pour favoriser l'emploi des migrants et réfugiés.

- Renforcer les mécanismes de coordination et de référencement entre les acteurs de la formation professionnelle et ceux de l'emploi au niveau régional pour assurer une orientation et un accompagnement appropriés des migrants et réfugiés.
- Poursuivre le renforcement de capacités des institutions et des associations de la société civile en matière d'accompagnement des migrants vers l'emploi salarié ou l'auto-emploi.
- Etudier de nouveaux mécanismes de financement possibles adaptés aux migrants et réfugiés, porteurs de projets.

2. Bilan programmatique d'étape

Programmes transverses

- **Programme 8 : Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains.**

- **Programme 9 : Coopération et partenariats internationaux.**

- **Programme 10 : Cadre réglementaire et conventionnel.**

- **Programme 11 : Gouvernance et communication**

Section IV : Programmes transverses

Programme 8 : Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains

a. Objectifs et état des lieux

Le programme « Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains » de la SNIA vise à renforcer la gestion intégrée des frontières et postes-frontières afin de limiter les flux d'immigrés irréguliers et de lutter contre la traite des êtres humains. Il se focalise aussi sur la maîtrise du nombre d'immigrés irréguliers présents sur le territoire national, dans le cadre d'une approche humaniste et ce, à travers la régularisation de la situation de séjour et l'aide au retour volontaire assisté. Ce programme a donc deux objectifs spécifiques :

- Maîtriser les flux d'immigration selon une approche humaniste respectant les droits de l'homme (OSP 15).
- Lutter contre la traite des êtres humains et les réseaux de trafic (OSP 16).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- Renforcement de la gestion intégrée des frontières pour limiter la migration irrégulière (Action 8.1).
- Renforcement du dispositif d'assistance humanitaire pour les immigrés en situation d'urgence médicale aux frontières (Action 8.2).
- Organisation de sessions de formation des éléments des services de sécurités aux questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains (Action 8.3).
- Conduite de l'opération de régularisation (Action 8.4).
- Renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire des immigrés irréguliers (Action 8.5).
- Lutte contre la traite des êtres humains (Action 8.6).

Il est à rappeler que des avancées notables ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, depuis le lancement de la SNIA, à savoir :

- La conduite de deux opérations de régularisation de la situation administrative des migrants en séjour irrégulier au Maroc en 2014 et fin 2016-2017. Soit au total, plus de 50000 bénéficiaires de ces opérations.
- L'adoption de la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des personnes (19 août 2016) et du décret n°2-17-740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains (21 juin 2018), suivie de l'installation de ladite commission nationale, le 23 mai 2019.
- Le renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire des migrants, mis en place en 2005, et ce, dans le cadre d'un Mémorandum d'Entente entre le Maroc et l'OIM, signée le 11 juin 2007 et des avenants y afférents.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2022

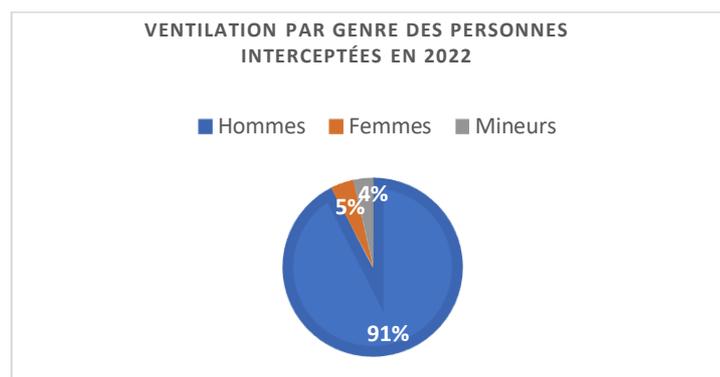
b.1. Renforcement de la gestion intégrée des frontières (Actions 8.1 et 8.2)

Au cours de l'année 2022, le Maroc a déployé des efforts considérables pour améliorer la gestion intégrée de ses frontières et renforcer les mesures opérationnelles nationales visant à lutter contre la migration irrégulière et le trafic illicite des migrants. Ces efforts ont porté sur le renforcement des ressources humaines et matérielles afin de mettre un terme aux infiltrations sur le territoire marocain et de mieux combattre les réseaux transfrontaliers qui exploitent la vulnérabilité des candidats à la migration irrégulière et des demandeurs d'asile.

Partant de l'approche humaniste, il est à rappeler qu'un guide sur « la Gestion humanisée des frontières : Référentiel de procédures standards pour un système d'orientation et de prise en charge des migrants », a été développé par le Ministère de l'Intérieur et mis en œuvre à partir du mois de décembre 2020. Ce guide est axé sur l'accueil, l'orientation, la prise en charge, l'accompagnement et le suivi des migrants vulnérables et des demandeurs d'asile.

En 2022, les autorités marocaines ont procédé à :

- L'avortement de 70781 tentatives de départs clandestins impliquant des migrants étrangers, notamment les ressortissants de pays subsahariens, soit une hausse de 12.14% par rapport à l'année 2021.



Source : Ministère de l'Intérieur

- Le démantèlement de 290 réseaux criminels de trafic illicite de migrants, soit une hausse de 13.28% par rapport à l'année 2021.
- Le sauvetage en mer de 12478 migrants secourus par les garde-côtes de la Marine Royale opérant en méditerranée et en atlantique, soit une baisse de 12.35% par rapport à l'année 2021.

Quant à l'action 8.2 visant à améliorer l'aide humanitaire pour les immigrants en situation d'urgence médicale aux frontières, ceux-ci, une fois libérés des réseaux démantelés, reçoivent une assistance d'urgence adaptée, tout en respectant leurs droits et leur dignité. Si nécessaire, ils sont dirigés vers les centres hospitaliers pour leur prise en charge.

En ce qui concerne la régularisation des demandeurs d'asile, il a été enregistré 1152 demandes d'asile et 1144 statuts de réfugiés octroyés dont 290 au profit des femmes, à la date du mois de décembre 2022 et ce, dans le cadre des travaux de la Commission ad-hoc interministérielle de régularisation des réfugiés, mise en place au niveau du Bureau des Réfugiés et des Apatrides (BRA), relevant du Ministère des Affaires Etrangères.

Il est à noter que sur les 1144 réfugiés reconnus par le BRA, 195 ont été réinstallées par l'UNHCR à la date du 31 décembre 2021 et sur recommandation de la commission Ad Hoc du BRA, le statut de réfugié « dérivé » a été octroyé à 39 nouveaux nés, enfants de femmes réfugiées reconnues par le BRA et ce, à la date du mois de décembre 2022.

➤ **Action 8.3-Organisation de sessions de formation des éléments des services de sécurité aux questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains**

Plusieurs sessions de formation ont été organisées, en 2022, au profit des éléments des services de sécurité, portant sur les questions d'immigration, d'asile et de la traite des êtres humains, notamment avec l'appui des partenaires internationaux.

A cet égard, les principales sessions de formations dispensées qui traitent des thématiques diverses sont les suivantes :

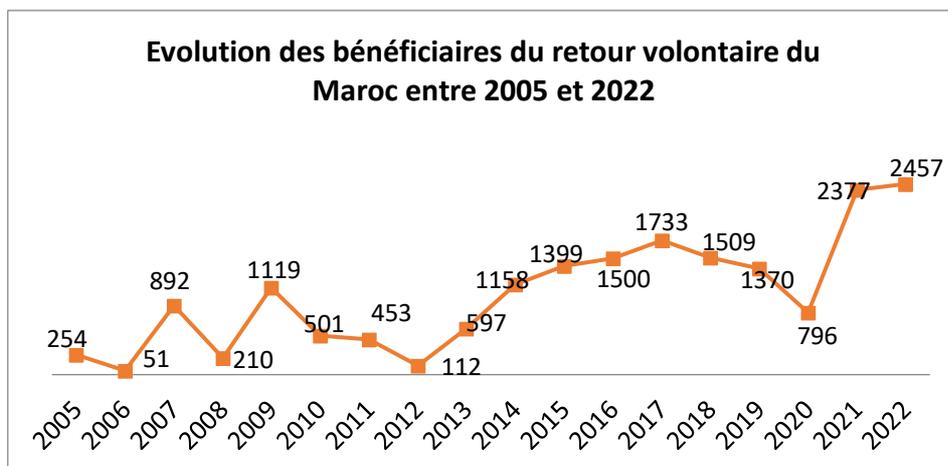
- Sessions de renforcement de capacités en faveur des Forces de l'ordre et de divers acteurs institutionnels, menées avec l'appui de l'UNHCR :
 - 1 atelier organisé à l'Ecole Royale des Officiers de la Gendarmerie (EROG) en faveur de près de 200 officiers et sous-officiers de la Gendarmerie Royale ;
 - 3 ateliers menés dans trois villes différentes (Tanger, Marrakech et Casablanca) en faveur des agents de l'état civil ;
 - 2 ateliers conduits dans deux villes (Oujda et Marrakech) en faveur des élus des communes ;
 - 1 atelier organisé en faveur des autorités et Forces de l'ordre de la région de Rabat (Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières, Gendarmerie Royale, Sûreté Nationale et Forces Auxiliaires) .
- Atelier de formation sur la thématique « Gestion humanisée des frontières : centralité du respect des droits des migrants », organisé par le Ministère de l'Intérieur en partenariat avec le Conseil National des Droits de l'homme (CNDH), le 03 novembre 2022.

Rappelons aussi que les questions liées à la migration, l'asile et à la lutte contre le trafic illicite et la traite des êtres humains sont intégrées dans le cursus de formation de base au niveau des Instituts Académiques relevant des Forces de l'ordre et militaires.

➤ **Action 8.5-Renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire des immigrés irréguliers**

Le renforcement du dispositif d'aide au retour volontaire et de réintégration mis en place par le Ministère de l'Intérieur avec l'appui de l'OIM, dans le cadre du Mémorandum d'Entente entre le Maroc et l'OIM, signé le 11 juin 2007 et de ses avenants, a permis d'offrir la possibilité aux migrants, qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil et souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine, un retour et une réintégration dans des conditions décentes.

Ainsi, il a été procédé en 2022 à l'organisation du retour volontaire de 2457 personnes originaires de pays subsahariens. Les principaux pays de retour sont : la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. Le nombre total des bénéficiaires du retour volontaire, depuis la mise en place de ce dispositif en 2005, est de l'ordre de 18488.



Par ailleurs, il est à rappeler que le projet « FORAS II renforcement des opportunités de réintégration » (2020-2022) a contribué à renforcer l'approche du Programme Aide au Retour volontaire (AVRR), dans le but d'améliorer la réintégration socioéconomique des migrants dans leur pays d'origine et ce, à travers une assistance et une formation avant le retour. En effet, ce projet s'est focalisé sur trois axes à savoir :

- Information des candidats au retour volontaire sur les opportunités de réintégration dans leur pays d'origine.
- Formation avant le retour et organisation de séances de conseil à distance au profit des migrants candidats au retour, soit au Maroc, soit dans leur pays d'origine.
- Renforcement de la coordination et de l'assistance en amont et en aval pour faciliter l'accès des migrants de retour aux services essentiels de réintégration dans leurs pays d'origine, à travers l'implication des institutions concernées des pays d'origine.

Les principales réalisations de ce projet qui s'est clôturé en avril 2022 se résument comme suit, selon les axes mentionnés ci-dessous :

- Information des candidats au retour volontaire sur les opportunités de réintégration dans leur pays d'origine : 2500 bénéficiaires.



Source : OIM -Maroc

- Formation via des cours dispensés au Maroc avant le retour et organisation de séances de conseil à distance au profit des migrants candidats au retour, soit au Maroc, soit dans leur pays d'origine :

- Au total 634 bénéficiaires des modules de formation en développement personnel et/ou entrepreneuriat dispensés au Maroc avant le retour dont 387 migrants sont retournés dans leur pays d'origine. Ces formations de courte durée, pré-départ, ont été menées en partenariat avec l'association ASTICUDE ayant pour but de renforcer les aptitudes personnelles (Life skills et soft skills) et des compétences techniques et professionnelles (entrepreneuriat et commercialisation) des bénéficiaires afin de contribuer à leur réintégration durable.
 - Entre janvier et avril 2022 (date de fin de la phase II du projet FORAS), 217 bénéficiaires ont participé à au moins un de ces modules de formation pré-départ avant de retourner volontairement dans leurs pays d'origine
 - 300 bénéficiaires de conseils à distance sur la réintégration, en coordination avec les missions de l'OIM Mali, Guinée et Sénégal, au profit des migrants candidats au retour et qui se sont révélées très bénéfiques pour la poursuite du processus de réintégration dans de bonnes conditions.
- Renforcement de la coordination et de l'assistance en amont et en aval pour faciliter l'accès des migrants de retour aux services essentiels de réintégration dans leurs pays d'origine, à travers l'implication des institutions concernées des pays d'origine et le partage de bonnes pratiques en la matière. A ce titre, on notera :
- La mise en place de 8 SOPs (Procédures Opérationnelle Standards Additionnels) internes spécifiques à chaque pays d'origine ciblé au profit des points focaux de l'OIM désignés à cet effet.
 - L'élaboration d'une cartographie des acteurs pouvant fournir des services de réintégration et d'amélioration de l'employabilité en faveur des migrants de retour au Togo.
 - L'organisation de deux formations sur l'approche intégrée à la réintégration de l'OIM en matière d'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (AVRR) au Togo et en République Démocratique du Congo au profit des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que le personnel de réintégration de l'OIM.
 - L'organisation d'un atelier régional sur « l'approche intégrée à la réintégration au Moyen-Orient et en Afrique du Nord », du 25 au 27 octobre 2022 au Caire, Egypte. L'objectif étant d'améliorer la connaissance en matière de retour et de réintégration et d'échanger sur les bonnes pratiques en la matière afin de mieux répondre aux besoins des migrants de retour.
 - L'organisation d'un atelier national sur le retour volontaire et la réintégration durable au Maroc, les 23 et 24 novembre 2022 à Rabat. L'objectif étant d'introduire le cadre conceptuel basé sur l'approche intégrée de réintégration adopté par l'OIM, durant la période de 2022-2027 mais aussi de réfléchir sur le renforcement des services offerts aux migrants de retour.
 - L'organisation d'une mission d'échange en Guinée, du 05 au 09 décembre 2022. L'objectif étant de discuter avec les partenaires locaux et l'antenne de l'OIM- Guinée sur les projets de réintégration existants, les contraintes et défis à relever par les autorités guinéennes pour assurer une meilleure réintégration de ses ressortissants.

Pour ce qui est des volets communication et capitalisation dudit projet, il ya lieu de mentionner :

- l'actualisation du site web Foras : www.foras.ma
- l'organisation d'un atelier de clôture, le 1^{er} avril 2022 ayant pour objectif de partager les résultats atteints par ledit projet FORAS), en présence des parties prenantes.
- l'élaboration du Manuel de capitalisation des actions de renforcement de capacités socioprofessionnelles avant le départ pour les personnes migrantes en situation de vulnérabilité. Aussi, deux guides concernant l'entrepreneuriat et la commercialisation ainsi que le développement personnel accompagnés de 4 vidéos, relatant les témoignages des migrants sur leur expérience de réintégration ont été réalisés.



Source : OIM -Maroc

Sur le plan de la gouvernance, dans le cadre des travaux du sous-comité sur le retour volontaire, 11 réunions ont été organisées depuis sa mise en place en 2018 dont la dernière a eu lieu le 14 décembre 2022. Ces réunions avaient pour objectifs d'actualiser au fur et à mesure les statistiques relatives au retour volontaire et de discuter des perspectives à venir.

➤ Action 8.6-Lutte contre la traite des êtres humains

Il est à rappeler que le cadre d'intervention pour la lutte contre la traite des êtres humains au Maroc s'est vu renforcé par l'adoption de la loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains en 2016 et du décret n°2-17-740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains (articles 6 et 7 de la loi 27-14) en 2018 ainsi que l'installation de ladite commission en 2019.

En 2022, plusieurs réunions de ladite commission ont été tenues dont cinq réunions consacrées pour étudier la mise en œuvre de son plan de travail annuel ainsi que l'élaboration d'une vision du dispositif national d'orientation et de référencement des victimes de traite, adapté au contexte du pays. Aussi, un deuxième rapport annuel de ladite commission relatant le bilan 2021 est en cours d'élaboration. A ce titre, les efforts déployés pour lutter contre la traite des êtres humains ont permis d'enregistrer 85 affaires liées aux crimes de traite des êtres humains en 2021 contre 79 en 2020 et de détecter 165 victimes en 2021 contre 131 en 2020, dont 100 femmes. 127 personnes poursuivies en 2021 contre 138 en 2020.

Concernant les mesures de protection des victimes de traites des êtres humains, 20 ont bénéficié de l'accueil et de l'écoute, 20 ont été assistées sur les plans logement et santé ainsi que 13 victimes ont bénéficié de l'assistance judiciaire.

c. Mesures prévues pour l'année 2023 et recommandations

Les résultats obtenus sont le fruit d'une collaboration intense et continue entre les différentes parties prenantes de la SNIA, notamment les partenaires institutionnels, internationaux et les associations de la société civile. De ce fait, il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts dans la même lignée en prenant en compte les mesures prévues et les recommandations suivantes :

- Maintenir le cap en termes de renforcement de capacités et formation de formateurs pour augmenter l'expertise des forces de sécurité et militaires impliquées dans la gestion des flux migratoires irréguliers et la lutte contre le trafic illicite de migrants, la traite des êtres humains et les différentes formes de criminalité associées.
- Poursuivre les actions entamées en matière de lutte contre la traite des êtres humains avec les différents partenaires de la SNIA et veiller au suivi des statistiques et données analytiques relatives aux actions y afférentes.
- Renforcer le programme de retour volontaire assisté des migrants en situation de vulnérabilité au Maroc, en se focalisant sur les questions de réintégration dans leur pays d'origine.
- Consolider les relations de partenariat au niveau bilatéral, régional et multilatéral, aussi bien à travers la coopération opérationnelle et technique en matière de la lutte contre les réseaux transfrontières de trafic illicite de migrants qu'au niveau de l'encouragement des canaux de la migration légale et ce, en concordance avec les recommandations du Pacte Mondial pour des migrations ordonnées, sûres et régulières.

Programme 9 : Coopération et partenariats internationaux

a. Objectifs et état des lieux

Le programme « Coopération et partenariats internationaux » de la SNIA vise à renforcer les partenariats avec les acteurs de la coopération en matière d'immigration et d'asile et à développer la coopération régionale et les partenariats avec les universités et les centres de recherche nationaux et internationaux sur les questions migratoires. Ainsi, les objectifs spécifiques poursuivis dans le cadre de ce programme se présentent comme suit :

- Développer la coopération internationale sur la base du principe de la responsabilité partagée (OSP 17).
- Promouvoir le Co-développement (OSP 18).

Et ce, par le biais des interventions suivantes :

- Développement de la coopération internationale sur la base du principe de la responsabilité partagée (Action 9.1).
- Promouvoir le Co-développement à travers :
 - ✓ la mise en place d'un cadre de coopération pour le Co-développement (Action 9.2) ;
 - ✓ l'appui aux réseaux de migrants dans le montage de projet de Co-développement économique et social au Maroc et dans les pays d'origine (Action 9.3).
- Promouvoir la coopération scientifique et technique, à travers :
 - ✓ le développement de partenariats avec les universités et les centres de recherches nationaux et internationaux sur les questions migratoires (Action 9.4) ;
 - ✓ la mise en place d'un programme d'échange universitaire pour les étudiants et les enseignants (Action 9.5).

Il est à préciser que la nouvelle politique Nationale d'Immigration et d'Asile est basée sur les principes de responsabilité partagée et ce, à travers une coopération renouvée aussi bien avec les acteurs nationaux, qu'internationaux tels que les agences onusiennes et les partenaires techniques et financiers. De ce fait, le développement de cadres de coopération et la participation active des partenaires internationaux aux réunions mensuelles des comités programmes de la SNIA, depuis 2018, ont permis de renforcer la mise en cohérence et les synergies entre les différents projets de coopération ayant trait à la migration et l'asile.

En matière de coopération scientifique et technique, il sied de rappeler que le Maroc poursuit ses efforts pour assurer un accueil continu des étudiants et stagiaires venants des pays frères et amis. Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en place visant à élargir la capacité d'accueil en termes d'effectif et de cycle de formation (Master, Doctorat et études en médecine), en faveur des étudiants étrangers et à renforcer les services sociaux au niveau des établissements universitaires : accès des étudiants étrangers au nouveau régime de couverture médicale dédiée aux étudiants (Assurance Maladie Obligatoire, AMO-étudiant) et à l'hébergement dans les cités universitaires et internats. Par ailleurs, faut-il signaler que la majorité des étudiants et stagiaires étrangers au Maroc sont originaires des pays Africains dont la plupart bénéficie d'une bourse d'étude.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2022

➤ **Action 9.1-Développement de la coopération internationale sur la base du principe de la responsabilité partagée**

1. Partenariat avec l'Union Européenne

Le Maroc entretient un partenariat durable et solide avec l'Union Européenne en matière de migration et ce, en raison de sa position géostratégique. Il a été le premier pays de la région du Sud de la Méditerranée à avoir conclu un partenariat pour la mobilité avec l'Union Européenne. De ce fait, plusieurs programmes et projets ont été menés avec l'appui de l'Union Européenne. Il s'agit principalement de :

- nouveau programme d'appui budgétaire entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne qui vise à assurer une meilleure gestion des flux migratoires selon une approche humaniste respectueuse des Droits de l'homme et une meilleure intégration des migrants selon les objectifs de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile ;
- principaux projets initiés dans le cadre du Fonds Fiduciaire d'Urgence :
 - Coopération Sud-Sud en matière de migration, mis en œuvre par la GIZ et Expertise France. Les pays concernés sont la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal.
 - Appui à la territorialisation des politiques migratoires, mis en œuvre par ENABEL et l'Agence Française de Développement (AFD), au niveau de trois régions : Souss-Massa, Béni-Mellal- Khénifra et l'Oriental.
 - Empowerment juridique des migrants au Maroc, mis en œuvre par ENABEL, visant le renforcement de la protection et la résilience des migrants au Maroc.
 - Promotion du Vivre-Ensemble sans discrimination au Maroc, mis en œuvre par l'AECID.

A ces projets et programmes, s'ajoutent d'autres initiatives régionales et nationales visant à promouvoir une approche globale et partagée des questions migratoires et à soutenir l'accès des migrants et réfugiés aux services de base et leur intégration socio-économique au Maroc.

2. Partenariats avec les agences des Nations unies au Maroc

Le Système des Nations Unies appuie le Maroc dans la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets aux niveaux national, régional et local, et ce, depuis le lancement de la nouvelle politique Nationale d'Immigration et d'Asile.

2.1 *l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)*

De par ses missions, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) apporte son soutien au Maroc dans la mise en place de plusieurs programmes et projets visant à mettre en œuvre la Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA). Les domaines couverts par ces initiatives sont variés et englobent des sujets tels que la territorialisation de la SNIA, la collecte de données sur les migrations, l'intégration professionnelle des migrants, l'accompagnement au retour volontaire et à la réintégration, la santé et l'assistance sociale, ...etc.

Également, de par son rôle de coordonnateur de l'action en matière de migration au sein du Système des Nations Unies, l'OIM assure la co-présidence du Groupe Thématique Migration et Asile (GTMA) avec l'UNHCR-Maroc. Ce groupe vise à renforcer la coordination et les synergies entre les différentes agences des Nations Unies actives au Maroc sur la question de la migration ainsi qu'avec les partenaires nationaux concernés. Durant l'année 2022, plusieurs réunions du GTMA ont été tenues selon une fréquence trimestrielle, abordant différentes thématiques telles que la protection sociale, l'insertion économique, la lutte contre la traite des êtres humains, la collecte et le partage des données migratoires.

Récapitulatif des principaux projets et programmes en cours menés par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Projet	Bailleurs de Fonds	Echéance	Principaux partenaires
GMMA - Global Migration Media Academy.	Fonds de l'OIM pour le Développement (IDF) et Irish Aid	2021-2022	MAECAMRE-DMRE Institut Supérieur de la Communication et de l'Information (ISIC)
Soutenir le Maroc dans la gouvernance des données migratoires.	Fonds de l'OIM pour le développement (IDF)	2019-2022	MAECAMRE-DMRE Ministère de l'Intérieur Observatoire Africain des migrations HCP
M-Learn - Amélioration de l'alphabétisation de la migration pour la promotion de la réconciliation et la non-discrimination.	Fonds de l'OIM pour le développement (IDF)	2019-2022	Ministère de l'Intérieur MAECAMRE-DMRE HCP ISIC
Programme – « Coopération en matière de migration et partenariat pour parvenir à des solutions durables » (COMPASS).	Ministère des affaires étrangères de Pays-Bas	2021-2022	Ministère de l'Intérieur MAECAMRE-DMRE La commission nationale de coordination des mesures de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains.
Programme Régional Africain pour les migrations (ARMP).	Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'Etat des Etats Unis (PRM).	2019-2022	MAECAMRE-DMRE La commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains.
Assistance et protection des enfants non accompagnés ou séparés (ENAS) - Phase II ».	Ministère des Affaires Etrangères de Danemark.	2019 -2022	MAECAMRE-DMRE Associations (Al Karam, Bayti, Tadamone, Asticude et MS2)
Protection et Résilience - Phase II-Pilier de Développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord (RDPP).	UE	2019-2022	MAECAMRE-DMRE Entraide Nationale CNDH UNHCR
Projet Régional - Phase III - Favoriser la santé et la protection des migrants vulnérables transitant par le Maroc, la Tunisie, la Lybie, l'Egypte, le Yémen et le Soudan.	Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande	2020- 2022	Ministère de la Santé et de la Protection social MAECAMRE-DMRE Associations AMPF et ALCS

Projet	Bailleurs de Fonds	Echéance	Principaux partenaires
Mainstreaming Migration- Phase III - Programme Mondial OIM-PNUD « Placer la migration au service du développement durable ».	Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) PNUD	2019-2023	MAECAMRE-DMRE Département de la Santé Département de l'Emploi Conseils Régionaux de Souss Massa, Tanger-Tetouan-Al Hoceima et l'Oriental Associations MS2 et ES-Maroc
Réseau des autorités locales pour la migration et le développement.	Agence Italienne de Coopération au Développement	2021-2022	Commune de Tanger, Wilaya de Tanger
Renforcement des Services de Santé Mentale et de Soutien Psychosocial et leur accès aux Migrants au Maroc.	Ambassade du Japon au Maroc	2021 - 2022	Ministère de la Santé et de la Protection Sociale. MAECAMRE-DMRE
Programme d'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (AVRR).	Royaume des Pays Bas. Royaume d'Espagne Royaume de Norvège Royaume Uni Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) UE	Depuis 2005	Ministère de l'Intérieur MAECAMRE-DMRE Représentations diplomatiques
Renforcement des opportunités de réintégration (FORAS) »	Ministère Fédéral des Affaires Etrangères de l'Allemagne.	2020- 2022	MAECAMRE-DMRE Ministère de l'Intérieur Entraide Nationale Association ASTICUD
Migration, Environnement et Changement Climatique au Maroc ».	Fonds de l'OIM pour le développement (IDF)	2022-2024	MAECAMRE-DMRE Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable.

2.2 Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)

Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Maroc poursuit ses activités, dans le cadre de l'accord de siège signé en 2007 avec le Royaume du Maroc. Il assure l'accueil, l'enregistrement et le référencement des demandeurs d'asile auprès de la Commission Interministérielle, au sein du Bureau des Réfugiés et des Apatrides, relevant du Ministère des Affaires Etrangères et qui auditionne les demandeurs d'asile et décide sur la délivrance du statut de réfugié.

De même, plusieurs initiatives ont été menées avec l'appui de l'UNHCR et de ses partenaires d'exécution permettant de faire bénéficier les réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc des services de bases tels que l'appui à l'éducation et l'enseignement supérieur, la santé, le logement (notamment pour les catégories les plus vulnérables), l'assistance judiciaire et l'accompagnement juridique ainsi que l'insertion socioprofessionnelle. Plus de détails sur ces initiatives sont mentionnés au niveau des programmes sectoriels concernés et transverses de la SNIA.

Récapitulatif des principaux projets et programmes en cours menés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)

Projet	Bailleurs de Fond	Échéances	Principaux partenaires
Assistance sociale et renforcement des services communautaires pour les Réfugiés Urbains au Maroc.	Le Fond des Nations Unies pour la Sécurité Humaine (UNTFHS). Coopération Monégasque Gouvernement Allemand Etats Unis Coopération Suisse	Depuis 2007	MAECAMRE-DMRE FOO
Programme d'insertion socio-économique des réfugiés urbains au Maroc.	Union Européenne Coopération Monégasque	Depuis 2007	MAECAMRE-DMRE AMAPPE ODCO

2.3 Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance contribue à la mise en œuvre de la SNIA, à travers la poursuite des actions en faveur des enfants migrants au Maroc. Ces actions qui s'inscrivent dans le cadre du projet « Hijra Wa Himaya + », cofinancé par l'UNICEF et l'Union Européenne à travers le programme RDPP, ont consisté en l'établissement de plusieurs partenariats avec les associations de la société civile. Ces partenariats visent à renforcer la prise en charge pour les enfants en déplacement et leur accès aux services sociaux de base, y compris l'éducation, le logement, l'intégration socio-économique et l'orientation vers les services de protection de l'enfance à Tanger, Tétouan, Rabat et à Oujda.

2.4 L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) continue son appui à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, notamment en matière de lutte contre la traite des êtres humains et ce, à travers plusieurs initiatives, résumées ci-dessous.

Récapitulatif des principaux projets et programmes en cours menés par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC)			
Projet	Bailleurs de Fond	Echéances	Partenaires principaux
Renforcement des capacités des organisations de la société civile et leurs partenaires institutionnels dans la lutte contre la traite des personnes au Maroc.	US/JTIP	2017-2022	La commission nationale de coordination des mesures de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains. Ministère de l'Intérieur
Les investigations financières dans les crimes de traite des personnes et le trafic illicite de migrants.	Gouvernement des Pays Bas	2019-2022	Ministère de l'Intérieur. Unité de Traitement du Renseignement Financier.
Projet régional - démantèlement des réseaux criminels transfrontaliers impliqués dans la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en Afrique du Nord.	U.E Fonds fiduciaire d'Urgence	2019 -2022	Ministère de l'Intérieur. La commission nationale de coordination des mesures de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains.

3. Partenariat avec les agences de coopération technique

3.1 Le Bureau International du Travail (BIT)

Partant de l'importance de l'insertion et de la formation professionnelles dans le processus d'intégration des migrants, la SNIA accorde un intérêt particulier à cette dimension. De ce fait, le BIT s'active dans cette dynamique, notamment en matière de protection et de promotion des droits des travailleurs migrants.

Durant l'année 2022, le BIT a mené plusieurs actions portant sur le renforcement des connaissances et de capacités des acteurs concernés. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des projets THAMM et AMEM. Plus de détails sur ces initiatives sont mentionnés au niveau des programmes sectoriels concernés et transverses de la SNIA.

Récapitulatif des projets et programmes en cours menés par le Bureau International du Travail (BIT)			
Projet	Bailleurs de Fond	Echéances	Partenaires principaux
Appui à la migration équitable pour le Maghreb (AMEM).	Agence Italienne de Coopération pour le Développement (AICS)	2018-2022	Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle MDCMRE
THAMM-Pour une approche holistique de la gouvernance des migrations de main d'œuvre et de la mobilité en Afrique du Nord.	UE Ministère Fédéral Allemand de l'Économie et Développement	2019-2023	Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle MDCMRE OIT OIM GIZ Enabel

3.2 Agence Belge de Développement (ENABEL)

L'Agence Belge de Développement (ENABEL) continue ses efforts de soutien à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile du Royaume, notamment dans les domaines de la territorialisation des politiques migratoires, la formation professionnelle et l'emploi ainsi que la protection des migrants.

Les principales réalisations des projets portés par ENABEL sont mentionnées en détails, au niveau des programmes sectoriels concernés et transverses de la SNIA.

Récapitulatif des principaux projets et programmes en cours menés par l'Agence Belge de Développement (ENABEL)			
Projet	Bailleur de Fonds	Echéances	Partenaires principaux
AMUDDU - Appui à l'intégration économique des migrants et réfugiés.	Gouvernement Belge	2018- 2022	MAECAMRE-DCMRE ANAPEC Entraide Nationale
Empowerment juridique des personnes migrantes.	UE Fonds fiduciaire d'Urgence	2018 - 2022	Ministère de la Justice MAECAMRE-DCMRE
DEPOMI - Déploiement des politiques migratoires au niveau régional.	UE Fonds fiduciaire d'Urgence	2020 -2023	MAECAMRE-DCMRE Conseils Régionaux de Souss Massa, Béni Mellal-Khénifra et l'Oriental

3.3 Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)

L'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) soutient la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, à travers la mise en œuvre de projets ayant trait au vivre ensemble, à l'assistance sociale et à l'alphabétisation. Plus de détails sur ces initiatives sont mentionnés au niveau des programmes sectoriels concernés et transverses de la SNIA.

Récapitulatif des principaux projets et programmes en cours menés par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)			
Projet	Bailleurs de Fonds	Échéances	Partenaires principaux
Vivre ensemble sans discrimination.	UE	2017-2022	CNDH MDCMRE
Appui à l'intégration de la population migrante dans les services d'assistance sociale et d'alphabétisation du Royaume du Maroc.	UE	2018-2022*	ANLCA Entraide Nationale MDCMRE

*Le projet a connu une prolongation et un avenant a été signé en 2022 couvrant la période du 1 juin 2021 au 30 novembre 2022.

3.4 Agence Française de Développement (AFD)

Depuis 2019, l'Agence Française de Développement soutient le Maroc dans la mise en place de sa politique migratoire grâce au financement du "Programme Régional des Initiatives de la Migration au Maroc (PRIM)". Ce programme, d'une durée de 48 mois (2019-2022), est réalisé en collaboration avec le MDCMRE et les Régions de Souss-Massa et de l'Oriental.

Par ailleurs, le Maroc et le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) ont signé un accord de siège en 2022 relatif à l'établissement d'une représentation permanente du Centre dans le Royaume. Cet accord porte sur la concertation étroite et continue relative à la réalisation des actions retenues dans le cadre des différents fora régionaux du dialogue et de coopération sur la migration. Durant l'année 2022, l'ICMPD a appuyé certains processus de dialogue entre pairs et des partenariats, notamment dans les domaines relatifs à la migration. Il s'agit de :

- Programme de Gestion des Frontières pour la Région du Maghreb (BMP-Maghreb) : organisation de trois visites d'étude pour des responsables marocains dans le but d'échanger sur des exemples de bonnes pratiques et de méthodologies en matière de gestion des flux migratoires en Europe.

- Appui au Processus de Rabat : le Maroc a co-présidé avec l'Espagne la réunion thématique de haut niveau « Coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination dans le domaine de la gestion des frontières », tenue les 5-6 juillet 2022 à Madrid.

- EUROMED Migration V : Organisation de la Conférence Pair-à-Pair (P2P) intitulée « Partenariats migratoires multilatéraux pour un développement durable dans la région euro-méditerranéenne », les 9 et 10 novembre 2022 à Rabat ainsi que la Conférence sur les récits migratoires euro-méditerranéens.

- Migration Ville- à -Ville en Méditerranée (MC2CM) : Activités dans les villes de Tanger et de Rabat, favorisant le vivre ensemble et la gouvernance locale de la migration.

b.2 Promouvoir la coopération pour le co-développement (Actions 9.2 et 9.3)

Le leadership du Maroc sur la question migratoire au niveau régional et continental lui a permis d'asseoir les bases d'une coopération sud-sud efficace et ce, à travers son ouverture à son espace continentale, marquée par la signature de plusieurs accords de coopération avec les pays africains.

Ainsi, des efforts sont entrepris pour la réalisation d'initiatives favorisant l'amélioration des connaissances en matière de gestion migratoire et le transfert des bonnes pratiques, au niveau de certains pays africains tels que la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Mali.

b.3 Promouvoir de la coopération scientifique et technique (Actions 9.4 et 9.5)

La coopération scientifique et technique compte parmi les champs de coopération les plus actifs pour le Maroc. Ceci s'est traduit par les efforts continus qui sont entrepris par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) et le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques.

Ainsi, au titre de l'année académique 2021-2022, 23411 étudiants étrangers dont 19256 originaires des pays africains ont été inscrits dans l'ensemble des Universités et Instituts de l'enseignement supérieur publics y compris les établissements ne relevant pas des universités ainsi que le privé. 13588 étudiants étrangers sont inscrits dans les universités dont 8866 dans les domaines à accès ouverts.

Dans le même sens, et grâce aux efforts déployés par l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), 13421 étudiants étrangers poursuivent leurs études au titre de l'année 2021-2022 dans les établissements d'enseignement universitaire et les centres de formation professionnelle publique au Maroc, tous niveaux confondus. Sur les 13421 étudiants étrangers, 11727 sont issus de 45 pays africains (87%). Aussi, 3080 nouveaux étudiants ont été inscrits cette année.

La répartition des 13421 étudiants étrangers par filière et par genre se présente comme suit :

➤ Par filière :

- Formation médicale : 17%

- Ingénierie, Sciences et Techniques : 36%
- Etudes économiques Juridiques et de gestion : 33 %
- Formation littéraire : 8 %
- Formation professionnelle : 6%.

➤ Par genre :

- Filles : 4390 (33%).
- Garçons : 9031 (67%).

On notera aussi :

- En matière de coopération technique et partage d'expertise : 201 stagiaires sont enregistrés pour l'année 2022 dans les domaines de la santé, la recherche scientifique, la protection civile, l'agriculture, l'aviculture et l'artisanat.
- Pour ce qui est de l'hébergement : 265 étudiants étrangers résident dans la Cité Universitaire Internationale relevant de l'AMCI et 458 étudiants étrangers bénéficient de l'hébergement dans les autres cités universitaires du Royaume.

Dans cette même optique, la répartition des étudiants étrangers inscrits, au titre de l'année 2021-2022, dans l'ensemble des établissements relevant du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques se présente comme suit :

- Institut Mohammed VI pour la formation des Imams Morchidines et Morchidates : Le nombre d'étudiants étrangers inscrits est de 300 étudiants.
- Établissement Dar El Hadith El Hassania :
 - Cycle de formation initiale spécialisée : Le nombre d'étudiants étrangers inscrits est de 9 étudiants
 - Cycle de formation supérieur approfondie : Le nombre d'étudiants étrangers inscrits est de 16 étudiants
 - Cycle de doctorat : Le nombre d'étudiants étrangers inscrits est estimé à 27 étudiants
- École des Sciences Islamiques :
 - Cycle d'enseignement terminal traditionnel : Le nombre d'étudiants étrangers inscrits est de 35 étudiants.
 - Cycle "Alamiya" : Le nombre d'étudiants étrangers inscrits est de 8 étudiants
- Université Al Quaraouyine : Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans le cycle d'enseignement terminal traditionnel est de 26 étudiants
- Institut Mohammed VI des lectures et études coraniques :
 - Cycle de la licence : Le nombre d'étudiants étrangers inscrits est de 35 étudiants
 - Cycle du master : Le nombre d'étudiants étrangers inscrits est de 6 étudiants

Aussi, on notera au titre de l'année 2021-2022, l'inscription de 707 stagiaires étrangers au niveau des établissements de l'OFPPT (70 inscrits en 1^{ère} année et 637 inscrits en 2^{ème} année), notamment via des conventions tripartites entre l'AMCI, l'OFPPT et les pays d'origine ou bilatérales ainsi que 782 nouvelles inscriptions des candidats étrangers enregistrés, au titre de l'année 2022-2023.

c. Mesures prévues pour l'année 2023 et recommandations

- Poursuivre le suivi des différents projets et programmes actuels tout en favorisant les synergies en vue d'assurer la continuité des initiatives et leur impact sur la population bénéficiaire.
- Encourager la formulation de projets de coopération portant sur la déclinaison territoriale de la SNIA.
- Renforcer l'amélioration des connaissances en matière de gestion migratoire et le transfert des bonnes pratiques, à travers la coopération Sud-Sud.

Programme 10 : Cadre réglementaire et conventionnel

a. Objectifs et état des lieux

Le programme « Cadre réglementaire et conventionnel » de la SNIA vise à mettre à niveau le cadre réglementaire conformément à la Constitution et aux engagements internationaux du Maroc et à compléter le cadre conventionnel, à travers la ratification de conventions internationales.

De ce fait, afin d'assurer la conformité du cadre réglementaire national avec les engagements internationaux du Maroc et la constitution de 2011, il est prévu :

- La mise à niveau du cadre règlementaire national (OSP 23), notamment à travers l'adoption de nouvelles lois sur l'immigration, l'asile et la traite des êtres humains (Actions 10.4, 10.5, 10.6), l'amendement du Code du travail (Action 10.8), l'amendement du Code électoral (10.9) et du Dahir relatif au droit d'association (Action 10.10), et la conduite d'une réflexion sur le droit de la nationalité (Action 10.11).
- La reconnaissance du statut d'apatridie (OSP 20 et Action 10.1).
- L'alignement du cadre conventionnel national avec les standards internationaux relatifs aux droits des travailleurs immigrés (OSP 21), notamment par la poursuite de la réflexion sur la signature et la ratification des conventions n°143 et n°118 de l'OIT (Action 10.2).
- La signature de conventions de sécurité sociale avec les pays d'origine des immigrés (Action 10.3), afin de favoriser la mobilité et le retour volontaire des immigrés (OSP 22).

Il est à rappeler que depuis le lancement de la SNIA, le Maroc a entamé la mise à niveau progressive du cadre législatif et réglementaire avec l'adoption de la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des personnes (19 août 2016) et le texte réglementaire y afférent (21 juin 2018) suivie de l'installation de la commission nationale de coordination sur la traite des êtres humains, le 23 mai 2019 ainsi que l'élaboration de deux projets de loi sur l'asile et la migration.

Par ailleurs, la mise à niveau du cadre réglementaire concernant certains secteurs a permis de faciliter l'accès à des services de base mais aussi d'offrir des perspectives d'intégration dans le marché de travail au profit des migrants et réfugiés. A titre d'exemple, on peut citer :

- Le Dahir n°1.21.81 portant promulgation de la loi n°36.21 relatives à l'état civil qui inclut les étrangers résidant au Maroc
- La promulgation de la loi cadre n°51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, a mis les enfants des ressortissants étrangers en situation difficile parmi les enfants en situations particulières (art 2) qui nécessitent une attention particulière et

exige à ce que le droit à l'éducation soit ouvert à tous les enfants et que l'enseignement soit obligatoire pour tous les enfants de 4 à 16 ans (Préambule et art 19).

- Le décret n°2.19.1078 du 02 Rajab 1441 H (26 février 2020) portant réorganisation des conservatoires de musique et d'art chorégraphique qui a réservé dans son article 18, un quota de 10% aux étrangers désirant bénéficier des services offerts par les conservatoires de musique et d'art chorégraphique relevant du Département de la Culture.
- La loi-cadre n°09.21 relative à la protection sociale permettant, à tous les groupes vulnérables y compris les immigrés et les réfugiés de bénéficier, notamment de la généralisation de la couverture médicale obligatoire.
- L'introduction des dispositions au niveau de la loi des Finances 2015 dans son article n° 247 a permis aux étrangers en séjour régulier au Maroc de bénéficier des offres de logements subventionnés par l'Etat.
- Les lois n°44-13 relative à l'exercice de la profession de sage-femme et n°43-13 relative à l'exercice des professions infirmières permettant d'ouvrir l'accès aux étrangers à ces professions.
- La loi n° 33-21 modifiant et complétant la loi n°131-13 relative à l'exercice de la médecine autorisant les médecins étrangers à exercer au Maroc.
- La loi n°112.12 relative aux coopératives, autorisant les étrangers à se regrouper en coopératives.
- Le décret n°2-17-567 du 25 octobre 2017, fixant les conditions, les modalités et les critères d'octroi et de retrait de la carte d'artiste et de la carte professionnelle des techniciens et administrateurs des œuvres artistiques, autorise les artistes étrangers résidant au Maroc, la possibilité d'obtenir la carte d'artiste ou la carte professionnelle.
- L'entrée en vigueur de la loi n°19-12 fixant les conditions de travail et l'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques en 2018, incluant les étrangers.

Il est aussi à signaler qu'au niveau des lois et textes réglementaires qui ne spécifient pas la nationalité marocaine, les migrants et réfugiés bénéficient de l'accès aux droits et aux prestations au même titre que les Marocains.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2022

b.1 Finalisation technique des deux projets de lois relatifs à l'immigration et à l'asile (Actions 10.4 et 10.5)

b.1.1 Projet de loi n°72-17 relatif à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc et à la migration

La promulgation d'une nouvelle loi sur l'immigration palliant les insuffisances de la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, est une action primordiale pour la mise à niveau du droit national de la migration et pour garantir une portée pérenne de la SNIA.

Ce projet de loi s'articule autour des principes suivants :

- Préservation des acquis accordés par l'actuelle législation tout en abrogeant les dispositions jugées non conformes ou obsolètes.
- Transposition dans le droit national des dispositions pertinentes prévues par les conventions internationales et accords bilatéraux.
- Encouragement de l'intégration socioculturelle des étrangers au sein de la société marocaine sur la base du respect des valeurs humaines et de la considération mutuelle.
- Formalisation des droits et obligations des étrangers résidant régulièrement au Maroc (droits civils et politiques, droits économiques sociaux et culturels, droits procéduraux).

Suite aux différentes réunions avec les acteurs concernés, une version actualisée de ce projet tenant compte des remarques des différentes institutions concernées a été soumise au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) en vue d'entamer le processus d'adoption législatif.

b.1.2 Projet de loi n°97-21 relatif à l'asile et aux conditions de son octroi

Ce projet de loi vise à offrir une protection à toute personne étrangère craignant avec raison, d'être persécutée du fait de sa race, sa nationalité, sa religion, son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Il s'articule autour des principes suivants :

- Aucun réfugié, demandeur d'asile ou toute autre personne étrangère ne peut être refoulée vers un pays où sa vie ou son intégrité physique serait menacée.
- Reconnaissance aux réfugiés l'ensemble des droits prévus par la Convention de Genève de 1951 : droit au séjour, au regroupement familial et le droit d'exercer une activité professionnelle.

A cet effet, une version actualisée du projet de loi n°97-21 relatif à l'asile et aux conditions de son octroi, a été établie et transmise au SGG, accompagnée d'une note de présentation en vue d'entamer le processus d'adoption législatif.

Par ailleurs, en attente de la mise en place un système national d'asile, les demandeurs d'asile sont référés par le HCR vers la Commission nationale ad-hoc au niveau du Bureau des Réfugiés et des Apatrides (BRA), relevant du Ministère des Affaires Etrangères, qui décide de l'octroi du statut de réfugié, facilitant ainsi l'obtention du titre de séjour, selon une fréquence régulière des entretiens d'audition. Ils peuvent bénéficier, selon leur situation, de l'ensemble des services ouverts aux migrants au Maroc : éducation, logement, santé, protection juridique, assistance sociale et humanitaire, formation professionnelle et emploi, au même titre que les Marocains, dans le cadre de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) mais aussi du régime de protection qui prend en considération leur situation et leurs besoins spécifiques ainsi que d'une assistance directe apportée par l'UNHCR et ses partenaires d'exécution.

b.1.3 Mesures prises en application de loi n° 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains

Pour rappel, en août 2016, le Maroc a adopté la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains qui a été publiée dans le bulletin officiel, le 15 décembre 2016. Cette loi introduit pour la première fois dans le droit marocain, la définition de ce phénomène en accord avec le Protocole international visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants tel que ratifié par le Maroc en 2011. La loi n°27-14 prévoit quatre types de dispositions :

- des dispositions relatives aux sanctions pénales, détaillant les infractions et les peines correspondantes, ainsi que les circonstances aggravantes et atténuantes ;
- des amendements au Code de procédure pénale priorisant l'identification de la victime et permettant aux autorités judiciaires de prononcer les ordonnances indiquées en cas de traite ;
- des dispositions prévoyant l'assistance des services publics pour la protection, les soins médicaux, l'assistance psychologique et sociale pour les victimes de traite, ainsi que la gratuité de l'assistance judiciaire ;
- la création d'une commission nationale, sous l'autorité du Chef du Gouvernement, chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains.

Par ailleurs, en vertu de l'article 6 de la loi n°27-14 relatif à la création d'une Commission nationale auprès du Chef du Gouvernement chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains, Il est à rappeler que le décret n°2.17.40 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de cette commission a été adopté, le 21 juin 2018, par le Conseil du Gouvernement et publié au Bulletin Officiel n°6722-22 safar 1440, le 6 juillet 2018 et que l'installation de ladite commission a eu lieu le 23 mai 2019.

Ainsi, la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains a mené plusieurs actions pendant l'année 2022, détaillées comme suit :

- Elaboration d'un guide d'indicateurs de victimes présumées de traite des êtres humains, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil de l'Europe. Ce guide comprend entre autres, le cadre juridique de l'identification et de la protection des victimes présumées, les services fournis à la victime présumée du crime de traite des êtres humains ainsi que les indicateurs précisant chaque forme de traite des êtres humains.
- Organisation de plusieurs formations au profit des différents acteurs gouvernementaux, institutions nationales, associations de la société civile ainsi que d'autres parties prenantes dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, notamment à travers, la plateforme d'apprentissage en ligne sur la traite des êtres humains au Maroc, mise en place par l'OIM et qui est accessible via le lien (www.formationtraite.net) et ce, avec l'appui d'organismes internationaux.
- Conception et préparation d'une base de données nationale (en cours) en matière de lutte contre la traite des êtres humains et de prise en charge des victimes.
- Sensibilisation des parties prenantes et du grand public sur la gravité du crime de traite des êtres humains :
 - Elaboration et diffusion de deux capsules informatives sur le crime de traite des êtres humains et les missions de ladite commission sur les chaînes de télévision officielles, les réseaux sociaux et le site officiel du Ministère de la Justice.
 - Organisation de journées de sensibilisation dans les administrations douanières de Tanger, Marrakech et Rabat, au profit des acteurs institutionnels impliqués et des agents des forces auxiliaires, visant à prévenir la traite des êtres humains.
 - Réalisation d'activités de sensibilisation des professionnels de santé sur la prévention de la traite des êtres humains, en se focalisant sur la détection précoce des victimes et les services médicaux appropriés à leur fournir.
 - Création d'un site Internet dédié à ladite commission.
 - Établissement d'une carte nationale recensant les associations de la société civile travaillant dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains et fournissant des services aux victimes présumées.
 - Commémoration annuelle de la Journée internationale de lutte contre la traite des êtres humains le 30 juillet 2022 en participant à la campagne internationale « Cœur Bleu ».
 - Diffusion de brochures simplifiées sur la gravité du crime de traite des êtres humains et sa prévention, déjà élaborés auprès des associations de la société civile et lors des évènements.

Aussi, ladite commission a réalisé d'autres activités diverses, en 2022, avec différents partenaires. Ci-dessous un tableau récapitulatif de ces activités.

Activité	Partenaires	Date/ Ville	Bénéficiaires
Journée de présentation du premier rapport annuel de la Commission nationale	ONUDC OIM Bureau du Conseil de l'Europe UE	15 février 2022 - Rabat	Membres de la Commission nationale Institutions publiques Associations de la société civile Organismes internationaux
Journée d'études académiques sur la traite des êtres humains	Ministère de la Justice	17 février 2022-Fès	Etudiants de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès
Atelier de renforcement de capacités dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains	ONUDC	du 28 février au 04 mars 2022-Agadir	Associations de la Société Civile et Inspecteurs du Travail
Réunion régionale sur les stratégies de lutte contre le travail forcé au Moyen -Orient et en Afrique du Nord	Association des Barreaux Américains (ABA)	23 février 2022 à distance	Membres de la Commission nationale
Visite d'échange	ONUDC	19 au 25 mars 2022 au Royaume de Bahrein	Membres de la Commission nationale
Retraite pour l'élaboration du Plan Nationale de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains	ONUDC	du 27 au 30 juin 2022- Casablanca	Membres de la Commission nationale
Réunion de concertation sur les projets de coopération en matière de lutte contre la traite des êtres humains	Agences onusiennes UE Bureau du Conseil de l'Europe	19 septembre 2022- Rabat	Membres de la Commission nationale
Réunion de démarrage du projet d'assistance technique auprès des membres de la commission nationale	UE	13 octobre 2022- Rabat	Membres de la Commission nationale

De sa part, la Présidence du Ministère Public continue ses efforts visant le renforcement des dispositifs de lutte contre la traite des êtres humains et de la protection des victimes, à travers l'amélioration de l'orientation et du référencement des migrants victimes, la simplification des procédures d'accès aux cellules de prise en charge des femmes et des enfants au niveau des tribunaux ainsi que la communication sur les crimes de la traite des êtres humains, les voies de protection et d'assistance prévues.

Durant l'année 2022, une unité spéciale a été mise en place au niveau de la structure organisationnelle de la Présidence du Ministère Public pour assurer le référencement des migrants, victimes de violences, y compris les femmes et les enfants, auprès des services dispensés au niveau des cellules de parrainage des tribunaux du Royaume. Elle assure également le suivi des programmes de coopération avec les organisations internationales concernées par les questions migratoires.

Par ailleurs, et en relation avec la mise à niveau du cadre conventionnel en matière d'immigration, d'asile et de lutte contre la traite des êtres humains, il est à signaler que le Maroc a procédé à l'adoption du projet de loi n°51-22 portant autorisation de la ratification de la convention de l'OIT n°118 sur l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale, par le Conseil du Gouvernement, le 24 novembre 2022.

Enfin, il est à noter que la mise à niveau du cadre réglementaire et conventionnel est un processus complexe qui implique de multiples acteurs et relève de la souveraineté de l'Etat marocain, et du respect des procédures gouvernementales, législatives et judiciaires relatives au processus d'élaboration et d'adoption des textes réglementaires.

c. Mesures prévues pour l'année 2023 et recommandations

- Parachever l'adaptation du cadre réglementaire à la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile.
- Continuer le travail entamé avec les partenaires internationaux, notamment dans le domaine de renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la lutte et la prévention de la traite des êtres humains.

- Assurer la continuité de la mise en œuvre des projets et des programmes avec les partenaires internationaux (OIM-ENABEL-UNHCR–UNICEF-ONU DC-OIT...), ayant trait au cadre réglementaire et conventionnel relatif à la migration, l’asile et la traite des êtres humains.
- Poursuivre les réflexions pour l’adaptation de la législation nationale en matière de protection des droits des travailleuses et travailleurs migrant-e-s.
- Etudier les possibilités pour intégrer les personnes migrantes et réfugiés vulnérables dans tous les aspects réglementaires relatifs à la mise en œuvre de la loi cadre 09.21 sur la protection sociale.

Programme 11 : Gouvernance et communication

a. Objectifs et état des lieux

Le programme « Gouvernance et communication » de la SNIA vise à apporter le cadre institutionnel de soutien et de coordination à l’ensemble des actions de la SNIA de manière transversale ainsi que les dispositions, les instruments de connaissance et de communication nécessaires à sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et local.

Les objectifs spécifiques de ce programme sont comme suit :

- Mettre en place un dispositif de coordination de la SNIA dans le cadre d’une gestion intégrée et d’une responsabilité partagée. (OSP 24).
- Développer la veille sur les questions migratoires (OSP 25).
- Renforcer la capacité des acteurs en charge des questions d’immigration, d’asile et de traite des êtres humains (OSP 26).
- Informer, sensibiliser aux questions d’immigration et d’asile (OSP27).

Et ce, à travers les interventions suivantes :

- Elargissement du Comité Interministériel sur les MRE aux questions de l’immigration et mise en place d’un Comité de Pilotage des 11 Programmes de la SNIA (Actions 11.1 et 11.2).
- Réalisation d’études prospectives sur l’immigration (Action 11.10).
- Développement de programmes de formation et de recherche sur les questions migratoires dans les universités (Action 11.11).
- Mise en place d’un programme de formation et de renforcement de capacités aux questions d’immigration, d’asile et de lutte contre la traite des êtres humains (Actions 11.12 et 11.13).
- Création d’un site web destinée aux immigrés et réfugiés (intégré au site du MCMREAM) (Action 11.16)
- Elaboration et mise en œuvre d’un plan d’information et de sensibilisation aux questions de l’immigration à destination des immigrés, du grand public, des administrations, de la société civile, des médias et des partenaires internationaux (Action 11.17).

Il est à rappeler que le modèle de gouvernance de la SNIA, mis en place, repose sur une approche participative de concertation et de coordination. Le suivi des programmes de la SNIA est régi par le Comité de pilotage de la SNIA, coordonné par ce Département et qui regroupe les hauts fonctionnaires des Ministères et des institutions publiques concernés.

La mise en œuvre opérationnelle des actions prévues pour chaque programme de la SNIA est effectuée par chacun des Ministères et institutions publiques concernés, en coopération avec les associations de la société civile, les partenaires internationaux et le secteur privé, le cas échéant. Ainsi, la coordination entre les acteurs et le suivi de la mise en œuvre opérationnelle est assurée par 4 Comités programmes se réunissant tous les mois et coordonnés par ce Département. Il s’agit de :

- CP 1 : Education et culture -Jeunesse et loisirs
- CP 2 : Santé, Logement, Assistance sociale et humanitaire
- CP 3 : Formation professionnelle et Emploi
- CP 4 : Programmes transverses

Par ailleurs, depuis la mise en place de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), plusieurs études et enquêtes ont été menées afin d'enrichir la connaissance du phénomène migratoire et de renforcer la collecte et l'analyse des données y afférentes. Aussi, des programmes visant à accompagner le Maroc dans le renforcement de la gouvernance des données migratoires ont été réalisés avec l'appui d'organismes internationaux et des filières de formation dans le domaine de la migration et de l'asile ont été accréditées au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Pour ce qui est du renforcement de capacités, plusieurs sessions de formations sur les questions de la migration, d'asile et de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains ont été organisées au profit des différents acteurs concernés, notamment avec l'appui d'organisations internationales. Aussi, ces questions ont été intégrées dans les cursus de formation de base, au niveau des Instituts Académiques des Ecoles Supérieures.

Partant de l'importance de la communication, ce Département veille à renforcer la communication afin de sensibiliser tous les acteurs concernés, notamment le grand public aux questions migratoires et de les informer sur les projets et/ou procédures réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIA. Ainsi, plusieurs actions d'information, de sensibilisation et de communication ont été menées à ce jour, principalement à travers, l'organisation de rencontres regroupant des acteurs institutionnels, des représentants de la société civile et des médias...Aussi, huit éditions de la Semaine des Migrants au Maroc et sept autres éditions de la Semaine du Réfugié au Maroc ont été organisées jusqu'à présent, à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale des Migrants (18 décembre) et de la journée Mondiale du Réfugié (20 juin). Ces événements ont été l'occasion de contribuer à sensibiliser et à rapprocher les Marocains des réalités et des enjeux liés à la question migratoire mais aussi de les impliquer en vue de promouvoir le vivre ensemble.

b. Bilan d'activités au titre de l'année 2022

b.1 Mettre en place un dispositif de coordination de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile dans le cadre d'une gestion intégrée et d'une responsabilité partagée (Actions 11.1, et 11.2)

Il est à rappeler qu'en vertu du Décret n°2.14.963 du 23 février 2015 modifiant et complétant le Décret n° 2.13.731 du 30 septembre 2013, relatif à la Commission Interministérielle des affaires des MRE et des affaires de la Migration, les questions de l'immigration ont été intégrées dans les travaux du comité interministériel sur les MRE (déjà existant), avec un secrétariat assuré par le MDCMREAM.

b.1.1 Coordination au niveau national

La Commission Interministérielle des affaires des MRE et des affaires de la Migration a tenu sa 9^{ème} réunion, sous la présidence du Chef de Gouvernement, le 30 août 2022 à Rabat, en présence de ses membres permanents ainsi que les représentants de certains secteurs publics et privés.

Durant l'année 2022, les réunions du comité de pilotage de la SNIA et des comités programmes y afférents ont été organisées à distance jusqu'au mois de septembre 2022, où elles ont pu reprendre en mode présentiel, en raison de l'amélioration de la situation sanitaire. Ci-dessous un récapitulatif de la programmation de ces réunions.

Comité programmes	Nombre de réunions	Dates
CP1 : - Education et culture. - Jeunesse et loisirs.	6	13 janvier 2022
		24 février 2022
		28 avril 2022
		03 juin 2022
		05 octobre 2022
		17 novembre 2022
CP2 : - Santé. - Logement. - Assistance sociale et humanitaire.	6	12 janvier 2022
		23 février 2022
		25 avril 2022
		01 juin 2022
		06 octobre 2022
		14 novembre 2022
CP3 : - Formation professionnelle. - Emploi.	6	18 janvier 2022
		22 février 2022
		26 avril 2022
		07 juin 2022
		27 septembre 2022
		15 novembre 2022
CP4 : - Gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains. - Coopération et Partenariats internationaux. - Cadre réglementaire et conventionnel. - Gouvernance et communication.	6	14 janvier 2022
		25 février 2022
		27 avril 2022
		31 mai 2022
		28 septembre 2022
		8 novembre 2022
Comité de pilotage	3	31 mars 2022
		28 juin 2022
		15 décembre 2022

Ces réunions étaient l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement des actions inscrites dans les différents programmes de la SNIA. Les travaux de ces réunions ont montré une forte implication de tous les partenaires de la SNIA et ont permis le partage de l'information actualisée (des comptes-rendus ont été élaborés et envoyés aux participants) et la consolidation du présent bilan annuel.

Par ailleurs, une visite d'échange des bonnes pratiques en matière d'amélioration de l'employabilité des migrants a été effectuée du 21 au 26 mars 2022 en Belgique en faveur des membres du comité programmes « Formation professionnelle et emploi » de la SNIA, suivie d'une retraite organisée le 29 juillet 2022 à Larache, dans le cadre du projet AMUDDU. Cette dernière avait pour objectif de mener

des réflexions autour du renforcement de la collaboration entre les institutions publiques et les associations de la société civile, la gestion des données et la communication mais aussi de formuler un plan d'actions visant à améliorer le travail du CP3 et ce, à la lumière du retour de ses membres quant à la conduite de ce comité et de l'expérience du projet AMUDDU.

b.1.2 Coordination au niveau territorial

Depuis le lancement de la SNIA en 2014, la question de sa territorialisation représente l'un des principaux défis à relever, surtout dans le cadre du processus de régionalisation avancée dans lequel le Maroc s'est engagé depuis 2011. De ce fait, des efforts ont été poursuivis en 2022 en matière de renforcement de la cohérence verticale de cette politique avec les différents organes de gouvernance décentralisés, au niveau régional, en particulier avec les Conseils Régionaux et Communaux, les services déconcentrés de l'Etat et le réseau associatif.

Dans ce sens, plusieurs initiatives ont été lancées, durant l'année 2022, en collaboration avec les partenaires internationaux, nationaux et locaux pour accompagner le processus de territorialisation de la SNIA et ce, à travers la réalisation de plusieurs programmes de renforcement de capacités des acteurs territoriaux en matière de gestion migratoire. Il s'agit de l'organisation de trois (3) ateliers de renforcement de capacités au profit de 73 acteurs institutionnels et associatifs respectivement du 5 au 7 juillet 2022 à Saïdia, du 19 au 21 juillet 2022 à Tétouan et du 11 au 13 octobre 2022 à Agadir. Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre de la 3^{ème} phase du programme « Placer la migration au service du développement durable », du projet COMPASS et du projet « Appui au Maroc en matière de gouvernance des données sur la migration », menés par l'OIM de concert avec les conseils régionaux concernés.

Dans la même lignée, des feuilles de route stratégiques sur la migration et développement ont été élaborées avec le Conseil de la région de Souss-Massa, de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et de l'Oriental pour renforcer la collaboration et mettre en œuvre de nouvelles initiatives en rapport avec les priorités exprimées par les Collectivités Territoriales.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet DEPOMI « Déploiement des politiques migratoires au niveau régional », lancé officiellement, le 23 octobre 2020 et mené avec l'appui d'ENABEL, trois (3) feuilles de route ont été approuvées pour l'intégration de la migration dans les plans de développement de trois (3) communes territoriales de la Région Souss-Massa (Sidi Bibi, Belfaa, Ait Amira). A ce titre, deux sessions de formation ont été organisées au profit des acteurs communaux, respectivement du 21 au 24 septembre 2022 et du 26 au 28 octobre 2022. En outre, une session de formation sur le montage et la gestion des projets, objets des conventions de partenariat, selon l'approche Gestion Axée sur les Résultats (GAR), a été organisé du 22 au 24 juin 2022, au profit de 27 cadres dont 14 femmes, représentants de la Wilaya et du Conseil de la Région Souss-Massa.

D'autre part, des ateliers de formation au profit de 264 acteurs des services de l'éducation et la santé et des collectivités locales à Oujda et Nador ont été organisés en 2022 dans le but de promouvoir un contexte propice à la protection des droits des migrants à travers le renforcement de capacités des participant-e-s, pour améliorer les techniques d'accueil, d'écoute et de prise en charge, en vue de contribuer à la facilitation de l'accès des migrants aux services publics.

Par ailleurs, la 3^{ème} édition de la Conférence continentale sur l'intégration socio-économique des réfugiés et migrants au Maroc a été organisée sous le thème « Migration, Asile et régionalisation au Maroc : Déploiement de la PNIA au niveau régional pour une meilleure intégration des réfugiés et

migrants », le 10 juin 2022 à l'Université Moulay Slimane de Beni Mellal, en partenariat avec l'UNHCR, le DMRE, l'AMAPPE et l'ENCG de Beni Mellal.

Dans la même lignée, une rencontre sur « la territorialisation des politiques migratoires au niveau de la Région de Souss Massa », a été organisée en partenariat avec la Région et la Wilaya concernées, le 28 Juin 2022 à Agadir, dans le cadre du projet DEPOMI, mené par Enabel. Cette rencontre a visé, entre autres, l'élaboration d'une feuille de route pour l'intégration de la dimension migratoire dans le Plan de Développement Régional (PDR).

Aussi, un atelier d'échange régional portant sur « l'employabilité des migrants au Maroc : approches et outils développés dans le cadre du projet AMUDDU » a été organisé le 17 mars 2022 à Rabat, en présence des acteurs territoriaux des régions de l'Oriental, Souss-Massa et de Béni Mellal-Khénifra. Cet atelier avait pour objectif de présenter les approches et pratiques développées dans le cadre du projet AMUDDU et d'échanger autour des mesures visant à renforcer les acquis ainsi que les opportunités de réplique au niveau des régions précitées.

b.2. Développer la veille sur les questions migratoires (Actions 11.10 et 11.11)

➤ Action 11.10-Réalisation d'études prospectives sur l'immigration

En 2022, une étude analytique sur les besoins des migrants dans la ville de Tanger a été menée, dans le cadre du Projet « Réseau des autorités locales pour la migration et le développement », menée par l'OIM et ce, afin de disposer d'une meilleure connaissance du contexte migratoire spécifique de cette ville et par conséquent permettre aux acteurs de mettre en place des programmes et projets d'intégration basés sur les réalités locales.

Aussi, dans le cadre du projet « Migration, environnement et changements climatiques », mené par l'OIM, 2 études régionales sur le lien entre migration et changement climatique au niveau des Régions : Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa, ont été lancées en 2022 et ce, à travers l'organisation de deux ateliers participatifs d'échange et de consolidation de la méthodologie d'étude respectivement, le 07 décembre 2022 à Agadir et le 13 décembre 2022 à Tanger.

Par ailleurs, dans le cadre du Memorandum d'Entente entre le HCP et le HCR-Maroc, signé en juin 2021 pour la conduite d'études sur les réfugiés et les demandeurs d'asile au Maroc, une deuxième enquête sur la situation socio-économique des réfugiés au Maroc a été réalisée entre novembre-décembre 2022. Les principaux objectifs assignés à cette enquête consistent à collecter des données sur les caractéristiques sociodémographiques des réfugiés et de leurs ménages, appréhender la situation juridique des réfugiés au Maroc et mesurer le niveau de leur intégration socio-économique.

➤ Action 11.11-Développer des programmes de formation et de recherche sur les questions migratoires dans les universités

Il est à rappeler que le MENFPESRS a pu accréditer, jusqu'à présent, plusieurs formations dans des filières traitant les thématiques de la migration et de l'asile.

Université	Diplôme	Intitulé de la filière
Université Mohammed V - Rabat	Master	– Migrations et Sociétés
Université Moulay Ismail Meknès	Master	– Histoire des migrations et des mouvements de populations dans le bassin méditerranéen. – Droit international privé et migration.
Université Ibn Zhor -Agadir	Doctorat	– Aménagement du Territoire, Société, Migration & Développement Durable.
	Master	– Dynamique des sociétés : Migration, démographie et développement
Université Sultan Moulay Slimane-Béni-Mellal	Master	– Migrations Internationales : Espace et Société
Université Hassan II -Mohammédia	Master	– Sociologie de la migration
Université Mohammed 1er- Oujda	Master	– Migration : Espace et Société

Par ailleurs, dans le cadre du projet « Empowerment juridique des personnes migrantes », mené par ENABEL, les quatre universités partenaires¹ ont continué à travailler via le Réseau des cliniques juridiques universitaires marocaines, mis en place à cet effet. Le but est de capitaliser sur les approches, outils de formation et de travail développés tout au long de ce projet et de les diffuser sur la plateforme du réseau accessible via le lien <https://www.cju.ma>

De même, ces quatre universités ont travaillé aussi en réseau avec l'Université Catholique de Louvain (UC Louvain) -Belgique et des universités tunisiennes sur la thématique migratoire favorisant ainsi les échanges d'expertise en la matière. A ce titre, un atelier d'école doctorale a été organisé par ENABEL, en mars 2022, dans l'objectif d'appuyer les doctorants marocains, tunisiens et belges dans leurs recherches sur cette thématique.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de coopération entre le HCP et le Bureau International du Travail (BIT), un atelier de formation sous le thème « Production de données pour un système d'information sur le marché du travail, incluant les migrations internationales de main-d'œuvre » a été organisé, de concert avec les institutions nationales productrices de données sur la migration internationale, du 30 mai au 3 juin 2022. Cet atelier a permis de développer un plan d'actions pour une amélioration effective des statistiques et l'élaboration d'un diagnostic du système d'information sur le marché du travail au Maroc. Ainsi, une table ronde a été organisée le 26 juillet 2022 à Rabat afin de présenter ce plan d'actions national qui vise la mise en place d'un système d'information intégré et harmonisé sur la migration internationale y compris la migration de la main d'œuvre au Maroc et d'identifier les modalités de sa mise en œuvre.

¹Les cliniques juridiques de la Faculté de Droit de l'Université Abdelmalek Essaâdi de Tanger, de la Faculté de Droit de l'Université Hassan II de Casablanca -Ain Chock, de la Faculté de Droit de l'Université Mohammed 1^{er} d'Oujda et de la Faculté de Droit de l'Université Mohammed V de Rabat - Agdal.

Dans le même sens, une session de renforcement de capacités en gestion des statistiques migratoires au Maroc a été organisée, les 19 et 20 novembre 2022 à Marrakech, dans le cadre du programme « Statistiques migratoires et reconnaissance des compétences en Afrique pour le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », mené par le Bureau Afrique du Nord de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique. L'objectif étant de pourvoir les représentants des différents départements ministériels des outils nécessaires pour un traitement statistique harmonisé des données migratoires et d'avoir un cadre cohérent qui consolide les indicateurs afin d'en tirer une vision globale sur la migration au Maroc.

Aussi, un cours sur les données en matière de migration internationale a été développé en 2022 dans le cadre des deux projets « M-LEARN » et « Soutenir le Maroc dans la Gouvernance des Données Migratoires », menés par l'OIM et ce, dans l'objectif de l'intégrer à la plateforme E-campus, mise en place par l'OIM en 2019 via le lien <http://www.ecampus.iom.int/> et de le piloter au niveau des universités partenaires desdits projets.

b.3. Renforcer les capacités des acteurs en charge des questions d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains (Actions 11.13 et 11.14)

Le renforcement de capacités des acteurs œuvrant dans le domaine de la migration constitue un levier important dans la mise en œuvre et le suivi des programmes de la SNIA. Ainsi, durant l'année 2022, plusieurs sessions de formation ont été organisées, grâce à l'appui des organismes internationaux, au profit des autorités administratives centrales et des services déconcentrés, le personnel judiciaire, les élus, le monde académique, les associations de la société civile et les médias.

Dans ce sens, 830 bénéficiaires dont 649 acteurs institutionnels et 181 représentant(e)s d'associations de la société civile ont suivi des formations en matière de gestion migratoire, avec l'appui de l'OIM. Les principales thématiques abordées sont comme suit :

- L'identification, la protection et le référencement des victimes de la traite des êtres humains.
- La protection de l'enfance et l'interculturalité.
- Le lien entre la santé et la mobilité.
- La coordination entre les différentes structures pour les services administratifs (inscription à l'état civil, l'obtention de la carte consulaire, les formulations des demandes d'asile).
- La synergie entre les services compétents pour les mécanismes de plaintes.
- La prévention de l'exploitation des abus sexuels, la protection de la violence basée sur le genre et de la violence sexuelle.

Aussi, trois (3) sessions de formations sur « la gestion de cas de protection et d'assistance aux migrants » ont été organisés, dans les villes de Rabat, Casablanca et Tanger, dans le cadre du programme ENAS² en synergie avec les projets COMPASS³ et ARMP⁴, au profit de 48 représentant(e)s d'institutions gouvernementales, agences internationales et organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la migration dont 34 femmes. Dans la même lignée, trois (3) autres sessions de formation ont été organisées sur la protection des enfants migrants, la traite des êtres humains, l'interculturalité et le genre au profit de 70 acteurs institutionnels dont 35 femmes, au niveau des villes de Rabat, Casablanca et Marrakech et ce, dans le cadre du projet ARMP et en synergie avec le projet ENAS.

² Projet « Assistance et Protection des Enfants non accompagnés et séparés au Maroc »

³COMPASS : Coopération en matière de migration et partenariats pour parvenir à des solutions durables

⁴ARMP : Le Programme Régional Africain de Migration au Maroc

Dans le même sens, une formation a été aussi organisée, dans le cadre du projet ARMP, au profit de 50 bénéficiaires parmi les étudiants et le staff de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Administration (ENSA), dont 27 femmes. Cette session a porté, notamment sur : la SNIA ; le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ; les droits des migrants ; la lutte contre la traite des êtres humains ; le trafic des personnes et la terminologie liée au droit international de la migration.

Par ailleurs, des modules de formation en ligne sur la lutte contre la traite des êtres humains ont été développés pour alimenter la plateforme (www.formationtraite.net), en partenariat avec la Commission Nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains et l'OIM, dans le cadre du programme ARMP. Ces modules s'appuient principalement sur les normes juridiques internationales figurant dans le Protocole de Palerme contre la traite des personnes et sur les instruments nationaux, notamment la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que sur divers principes et directives nationaux et internationaux en la matière.

Concernant la même thématique, deux sessions de formation sur « l'identification, la protection et le référencement des victimes de traite des êtres humains » au profit de 44 assistants sociaux du Ministère de la Justice, dont 17 femmes ont été réalisées dans le cadre du projet ARMP.

Par ailleurs, plusieurs activités de renforcement de capacités ont été organisées en 2022, dans le cadre du projet « Empowerment juridique des personnes migrantes », mené par ENABEL. Il s'agit de :

- Formation sur « le droit du travail et l'entrepreneuriat des étrangers au Maroc » au profit de 49 membres d'associations actives dans les régions de Casablanca, Oriental, Rabat et Tanger.
- Formation sur le « Droit d'asile et de la migration », dans le cadre de la 2^{ème} édition de l'école intensive sur la migration et l'asile, tenue du 28 au 31 mars 2022 à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Hassan II de Casablanca, au profit de 75 étudiants et doctorants provenant d'universités marocaines (Université Mohamed V de Rabat, Université Hassan II de Casablanca, Université Abelmalek Saâdi de Tanger et Université Mohamed I d'Oujda) et tunisiennes (Université de Tunis, Université de Tunis El Manar, Université de Sfax et Université de Sousse).
- Formation sur « le droit des réfugiés et le rôle des avocats dans la procédure de Détermination du Statut de Réfugié (DSR) » en coordination avec l'UNHCR, le 10 juin 2022 à Rabat, au profit d'environ 40 avocats, membres du réseau travaillant sur la thématique migratoire, issus des régions de Casablanca-Settat, l'Oriental, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

Dans le même sens, un « Guide pratique des droits et obligations des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés au Maroc » a été élaboré en versions arabe, française et anglaise, en collaboration avec le Ministère de la Justice, sur la base des initiatives précédemment menées et qui est en cours de finalisation. L'objectif étant de compiler les informations sur les droits et obligations en vue de faciliter la pratique de l'accès aux droits des personnes migrantes au Maroc. A ce titre, des sessions d'information sur ce guide ont été organisées dans les régions de Casablanca-Settat, l'Oriental, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Rabat-Salé-Kénitra. Ce qui a permis de sensibiliser 63 personnes migrantes et agents communautaires. De plus, deux modules spécifiques ont été développés et des formations ont été organisées au profit de 27 représentants des institutions publiques et 74 représentant(e)s d'associations œuvrant pour faciliter l'accès aux droits des personnes migrantes.

Par ailleurs, plusieurs activités de renforcement de capacités ont été menées, pendant l'année 2022, dans le cadre du projet « Vivre ensemble sans Discrimination », mis en œuvre par l'AECID. Ci-dessous un récapitulatif de ces activités.

Objet de l'activité	Cible/Zone	Date & lieu	Nombre de bénéficiaires
Formation sur la législation nationale et la facilitation de l'accès aux services sur la base du principe d'égalité	Les acteurs institutionnels de la région de l'Oriental	Du 1 au 3 mars 2022	19
	Elu(e)s et cadres des collectivités territoriales de l'Oriental	Du 09 au 12 août 2022	10
	Membres des Instances Consultatives de l'Oriental	Du 09 au 12 août 2022	17
	Zone d'intervention		Nombre de bénéficiaires
13 cycles de formation sur la prévention du racisme et de xénophobie au profit des ONG marocaines et associations de migrant(e)s	Ait Amira (Agadir)	Du 25 au 27 février 2022	37
	Rabat	Du 3 au 5 mars 2022	19
	Tanger	Du 17 au 19 mars 2022	38
	Oujda	Du 24 au 26 mars 2022	21
	Casablanca	Du 5 au 7 mai 2022	20
	Nador	Du 13 au 15 mai 2022	28
	Rabat	Du 19 au 21 mai 2022	26
	Agadir	Du 2 au 4 juin 2022	23
	Marrakech	Du 9 au 11 juin 2022	20
	Fes/Meknes	Du 16 au 18 juin 2022	39
	Casablanca	Du 23 au 25 juin 2022	23
	Tétouan	Du 1 au 3 juillet 2022	8
Erfoud	Du 20 au 22 juillet 2022	23	

b.4. Informer et sensibiliser aux questions d'immigration et d'asile (Actions 11.16 et 11.17)

Afin de permettre de fournir des informations complètes et accessibles sur les questions liées à la migration et l'asile au Maroc, il est à rappeler que le Site Web de ce Département publie annuellement le bilan de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA).

Durant l'année 2022, des efforts ont été poursuivis et renforcés en matière d'information et de communication sur les questions de la migration et de l'asile, notamment, à travers la continuité de mise en œuvre du projet GMMA (Global Migration and Media Academy), lancée le 8 juillet 2021 à Rabat, avec l'appui de l'OIM, en partenariat avec l'ISIC. Pour rappel, ce projet vise à créer une plateforme de communication globale et multilingue qui rassemble des experts, des spécialistes dans le domaine de la migration et des médias mais aussi à produire des cours spécialisés en la matière au profit des étudiants en journalisme et des journalistes et ce, afin de lutter contre la désinformation et les discours de haine sur la question de la migration. A ce titre, une Ecole d'été a été organisée, du 19 au 25 juin 2022 à l'université Galway en Irlande, réunissant des étudiant(e)s en journalisme et journalistes appartenant à l'ensemble des pays impliqués dans l'implémentation de ce projet (Maroc, Mexique, Serbie et Philippines). Cette école avait pour objectif d'outiller les journalistes et les étudiants en journalisme des connaissances requises pour rapporter de manière objective, juste et informée sur la migration tout en reconnaissant les défis et les opportunités socio-économiques que la migration procure si celle-ci est bien gérée.

Dans le même cadre, un atelier de « Communication éthique sur la migration dans les médias » a été organisé, du 24 au 28 octobre 2022 à Las Palmas en Espagne, avec l'appui du projet GMMA et du projet « Migrando Miradas⁵ », de concert avec l'OIM et l'ISIC. L'objectif étant d'étudier les moyens de

promouvoir une communication éthique sur la migration dans les médias, à travers le développement de cours de formation au profit des étudiants universitaires. Cet atelier a connu la participation d'une cinquantaine de professionnels de la communication dont des journalistes, des graphistes, des photographes et des professionnels du marketing, ainsi que des étudiants en sciences de la communication en provenance du Sénégal, de la Guinée, d'Espagne et du Maroc.

Par ailleurs, une compétition nationale a été lancée, le 5 novembre 2022, en collaboration avec l'OIM et l'ISIC, au profit des journalistes et étudiant(e)s en journalisme de toutes nationalités, âgés entre 18 et 44 ans, dans le cadre du projet « M-LEARN : Amélioration de la compréhension des données de la migration pour la promotion de la non-discrimination ». Cette compétition a visé la production de supports multimédias mixtes et durables sur la migration. Ainsi, à l'occasion de la 8^{ème} édition de la semaine des migrants au Maroc, une table ronde a été tenue, le 15 décembre 2022 à Rabat, pour la sélection des 6 finalistes de cette compétition nationale sur la migration, en présence d'un jury composé de représentant(e)s de la Direction des Affaires de la Migration, l'OIM, l'ISIC, le Réseau Marocain des Journalistes des Migrations (RMJM), le Conseil National de la Presse, la Fondation Orient-Occident et de l'Observatoire National des Migrations. Après la sélection de 6 finalistes, qui ont fait preuve de créativité dans leurs projets d'audiovisuels, d'art, de peinture et d'écriture, une subvention leur a été octroyée pour réaliser leur projet. Enfin, une cérémonie de remise de prix sera organisée, en 2023 après l'évaluation des projets par le jury, pour récompenser le gagnant du concours et présenter le contenu produit par les six finalistes.

Par ailleurs, plusieurs campagnes de sensibilisation et d'information ont été réalisées avec l'appui de l'OIM, en partenariat avec les associations de la société civile au profit de plus de 10.048 migrant(e)s et marocain(e)s. Ces sessions de sensibilisation ont porté entre autres, sur les thématiques suivantes :

- Les risques liés à la migration irrégulière.
- Les démarches administratives.
- Les droits liés à la migration et les droits des enfants.
- La lutte contre la traite des êtres humains.
- Les valeurs de tolérance et de vivre ensemble.

Aussi, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (célébrée le 25 novembre de chaque année) et dans le cadre de la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence sexuelle et sexiste, une traversée dans le désert de Merzouga a été organisée avec la participation de 11 réfugié(e)s de différentes nationalités: Centre Afrique, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Libye, Somalie et Syrie, tous unis pour lutter contre les violences basées sur le genre et ce, avec l'appui de l'UNHCR. Aussi, 26 ateliers de sensibilisation sur la violence basée sur le genre ont été menés pendant 2022 dans les villes de Tadla, Rabat, Casablanca, Marrakech, Tanger, Agadir, Klaa Seraghna, Chichaoua, Fès, Ifrane et Beni Mellal.

⁵Migrando Miradas est un projet financé par le Ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations espagnol.

Par ailleurs et dans le cadre de la campagne digitale de sensibilisation sur le recrutement éthique « Koune Ala Bal », un site web www.Kounealabal.ma a été lancé, le 22 avril 2022, par l'OIM en partenariat avec le Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, de concert avec le BIT, dans le cadre du programme THAMM «Pour une approche globale de la gouvernance des migrations et de la mobilité de la main d'œuvre en Afrique du Nord ». Tout au long de l'année 2022, cette campagne de sensibilisation a atteint plus de 500000 vues via les plateformes digitales et médiatiques engagées des partenaires concernées.



7^{ème} édition de la Semaine du Réfugié

A l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale du Réfugié (20 juin de chaque année), la 7^{ème} édition de la Semaine du Réfugié, sous le thème « **La diversité nous unit, l'échange culturel nous enrichit** », a été organisée du 10 au 29 juin 2022 avec l'appui de l'UNHCR.

A ce titre, plusieurs activités culturelles, socio-économiques, artistiques et sportives ont été menées au niveau des différentes régions du Maroc, en partenariat avec l'UNHCR, le MDCMRE, les organismes internationaux, les institutions publiques et les associations de la société civile. Il s'agit principalement de :

- La cérémonie officielle de la célébration de la Journée Mondiale du Réfugié, organisée le 20 juin 2022.
- Le Festival Rabat Africa, tenu du 20 au 24 juin 2022 au centre de la Fondation Orient-Occident à Rabat.
- Le lancement d'une campagne d'assistance humanitaire pour les réfugiés au Maroc en partenariat avec le Croissant Rouge marocain.
- La réalisation de plusieurs activités culturelles au niveau des différents Instituts Français du Maroc, dans le cadre du partenariat entre le HCR et l'Ambassade de France au Maroc.
- Le Séminaire DAFI, célébrant les 30 ans du programme DAFI, avec remise de diplômes pour les réfugiés lauréats, suivi d'une table ronde sous le thème : « Comment assurer l'intégration effective des étudiants étrangers (y compris les réfugiés et migrants) dans le système national de l'enseignement supérieur ? Analyses, Défis et Perspectives », avec la participation du MESRSI, CNDH, UNESCO, la FOO. Pour rappel, le Programme DAFI (Albert Einstein German



Academic Refugee Initiative), financé par le Gouvernement Allemand et mis en place par l'UNHCR, a pour objectif de permettre aux jeunes réfugiés de révéler leur potentiel en surmontant les principaux obstacles à l'accès à l'enseignement supérieur, notamment à travers l'octroi de bourses, des cours préparatoires et de langues basés sur leurs besoins ainsi qu'un soutien psychosocial et des opportunités de tutorat et de mise en réseau.

- Ateliers d'autonomisation des femmes à Marrakech et Casablanca, organisés du 21 au 28 juin 2022, en partenariat avec l'AMAPPE et l'ENCG Beni Mellal.
- Organisation de plusieurs activités sportives, sous le thème « Sport : vecteur de partage et de vivre ensemble », notamment :
 - ☞ Le Tournoi de football interculturel avec la participation de l'équipe du DMRE et celle des réfugiés.
 - ☞ Le Tournoi de Basketball à l'école de la 2^{ème} chance TIBU Africa, le 21 juin 2022 à Casablanca, « Dunk for Refugees / saison 2 » avec la participation de l'UNHCR.

Célébration de la Journée Mondiale de Lutte contre la Traite des êtres humains

A l'instar des années précédentes, la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention contre la traite des êtres humains a commémoré la Journée Mondiale de Lutte contre la Traite des êtres humains (célébrée le 30 juillet de chaque année), sous le thème « Usages et mésusages de la technologie », en collaboration entre le Ministère de la Justice, l'ONUUDC et les différentes associations de la société civile concernées.

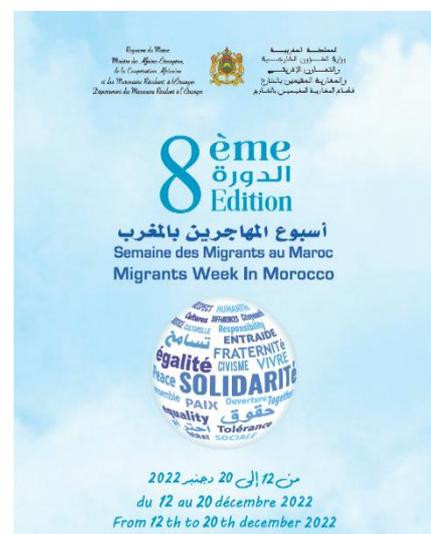
A ce titre, une série d'activités a été menée, notamment :

- La signature d'une déclaration d'entente entre le Maroc et la République du Niger sur la lutte contre la traite des êtres humains, le 01 août 2022 à Rabat, visant à intensifier la coopération entre les deux pays en matière d'échange d'expériences et des bonnes pratiques et de renforcement de capacités des acteurs en la matière. A ce titre, un atelier de simulation conjoint d'enquête et de procès entre le Maroc et la République du Niger a été organisé au profit des juges et responsables du pouvoir des deux pays, du 02 au 05 août 2022 à Casablanca, en partenariat avec l'ONUUDC et l'Union Européenne.

8^{ème} édition de la Semaine des Migrants au Maroc

A l'occasion de la Journée internationale des migrants, célébrée le 18 décembre de chaque année, le DMRE a organisé la 8^{ème} édition de la Semaine des Migrants au Maroc, du 12 au 20 décembre 2022, rendez-vous annuel pour rendre hommage aux personnes migrantes tout en mettant en lumière leurs parcours, leurs histoires et leurs rêves.

Cette semaine a connu la réalisation de campagnes humanitaires et sociales, d'activités culturelles, artistiques, ludiques, socio-économiques, sportives, des débats et des portes ouvertes et ce,



en partenariat avec les institutions et les associations de la société civile et avec l'appui des organismes internationaux.

Les principales activités réalisées sont comme suit :

- Lancement de la 5^{ème} édition du Festival Mosaïque International de la Migration et de l'Asile par le Centre Afro-Méditerranéen des Etudes Stratégiques et du Développement Durable « Afro-Med » en partenariat entre le Conseil Régional de la Région Marrakech-Safi et la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales (FSJES)-Kalâa des Sraghna- Université Cadi Ayyad- Marrakech, et ce, avec la participation de 120 migrants et MRE.
- Lancement en ligne de la 3^{ème} édition du Salon de l'Emploi et le networking par les associations ES. Maroc et Soletterre en partenariat avec le DMRE, avec la participation des représentant(e)s des entreprises, des associations de la société civile et des jeunes migrants et marocains.
- Organisation d'ateliers de sensibilisation sur l'emploi et l'auto-emploi, au profit de 16 réfugiés, le 13 décembre 2022 à Rabat par l'AMAPPE de concert avec l'ANAPEC.
- Lancement de la campagne de distribution des dons de vêtements d'hiver, le 16 décembre 2022, au profit des migrant(e)s en situation de vulnérabilité résidant dans la ville de Casablanca, de concert avec l'OIM et les associations de la société civile. Plus de 500 articles d'hiver (jackets, pantalons, bonnet, couvertures et draps) ont été distribués.
- Organisation d'une journée de sensibilisation sous le thème « Vivre ensemble et respect des différences » au profit de 65 enfants mineurs non Accompagnés ou Séparés (ENAS) en situation de rue dont 30 migrants, le 16 décembre 2021 à Casablanca, par l'association Bayti avec l'appui de l'OIM.
- Organisation d'une journée ouverte « Apprendre à nager » au profit de 24 enfants migrants âgés de moins de 15 ans, le 17 décembre 2022 à la piscine couverte semi-olympique LAMHAMID à Marrakech, en partenariat avec le centre Afro-Med et Nautique club JIHA Marrakech-Ligue régionale Marrakech-Safi de Natation.
- Organisation d'une conférence sur le thème : « Le Maroc et le processus d'intégration des migrants : Quel bilan, dix ans après ? », le 18 décembre 2021 à Rabat, par l'Organisation Démocratique des Travailleurs -Immigrés au Maroc (ODTI) en partenariat avec le CNDH, la Fondation Heinrich-Böll et l'association Echos Communication.
- Organisation d'un Forum sur la migration, les 19 et 20 décembre 2022 à l'Espace de Formation et d'Animation du Tissu Associatif de la Région de l'Oriental à Oujda, en partenariat avec l'association « Pionniers du Changement pour le Développement et la Culture » (PCDC) et avec l'appui de l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD).

Par ailleurs, il est à noter qu'en dehors de la semaine des migrants, d'autres activités ont eu lieu du 21 au 27 décembre 2022, et qui ont concerné principalement l'organisation d'activités socio culturelles au niveau des villes de Nador et Marrakech. Il s'agit principalement de :

- L'organisation de deux journées de sensibilisation au profit de 30 enfants non accompagnés ou séparés (ENAS) dont 5 ENAS migrants, les 21 et 22 décembre 2022, au centre de l'association

Al Karam à Marrakech, dans le cadre du Projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés ou séparés au Maroc », mené par l'OIM.

- L'organisation de la 7^{ème} édition de l'EXPO Interculturelle AFRICA 2022 sous le thème : « L'économie sociale et solidaire, levier du développement durable », du 23 au 27 décembre 2022 à Nador, en partenariat avec l'association ASTICUDE, l'Agence de Développement Social de l'Oriental (ADS), la Commune de Nador, le réseau des Femmes Artisanas du Maroc « Dar Lamaalma » et le FNUAP.

[Autres évènements](#)

Plusieurs événements phares ont été organisés en 2022 avec l'appui des partenaires nationaux, internationaux et les organisations de la société civile. Ci-joint un tableau récapitulatif de ces événements :

Récapitulatif des principaux événements

Intitulé de l'événement	Date et lieu	Principaux objectifs	Principaux partenaires
Séminaire sur les « Représentations dans les médias et autoreprésentation des migrants en temps de COVID-19 », dans le cadre de la mise en œuvre du projet ITHACA (Interconnecting Histories and Archives for Migrant Agency: Entangled) au Maroc	26 janvier 2022 à Rabat	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider les différentes formes de récits sur et par les migrants, en les considérant comme des agents de changement social et en retraçant historiquement les causes, les transformations et les effets des récits migratoires tout en mettant en évidence les voix réduites au silence. • Sensibiliser, éclairer le débat public et diffuser des recommandations pour améliorer les politiques, l'autonomisation, l'inclusion et la participation des migrants. 	<ul style="list-style-type: none"> • DMRE • Université AL AKHAWAYN (projet ITHACA au Maroc) • CCSM (Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc) • CNDH • ISIC • Organisation Démocratique des Travailleurs Immigres au Maroc (ODT-I) • Délégation Diocésaine de Migration (DDM) • GADEM • Autres représentant(e)s d'associations.
Diffusion du 1 ^{er} Rapport national annuel de la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains (en version bilingue français-arabe)	15 février 2022 à Rabat.	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les informations et les données relatives au suivi du crime de la traite des êtres humains au Maroc et relater les efforts entrepris durant les 2 années de travail de la Commission Nationale depuis l'investiture de ses membres en juin 2019 jusqu'à la fin de 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de Justice • Membres de la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains • Institutions publiques • Associations de la société civile • UE • Conseil de l'Europe
Événement continentale sur la gouvernance des données migratoires, la collecte, l'analyse, la diffusion et les méthodologies statistiques utilisées.	11 et 12 avril 2022 à Marrakech	<ul style="list-style-type: none"> • Partager l'expérience de plusieurs pays en matière de gouvernance des données migratoires, de collecte, d'analyse de diffusion et des méthodologies statistiques utilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • OIM • Observatoire Africain de la Migration • DMRE
Colloque International autour de la thématique « Gouvernance des Migrations mixtes et Développement Territorial En Afrique »	10 et 11 mai 2022 à la Cité d'Innovation- Université Ibn Zohr-Agadir	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger autour des expériences, des savoir-faire et des pratiques en matière de territorialisation des politiques publiques des migrations, selon une approche pluridisciplinaire et internationale de partage des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional de Souss Massa • CNDH • OIM • DMRE • Observatoire Régional des Migrations -Espaces et Sociétés (ORMES)- Université Ibn Zohr

Intitulé de l'évènement	Date et lieu	Principaux objectifs	Principaux partenaires
Webinaire « Politique Nationale d'Immigration et d'Asile : Quel bilan ? »	26 mai 2022 en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter le bilan de la politique Nationale d'Immigration et d'Asile. • Croiser les regards et les analyses d'acteurs étatiques, associatifs et académiques et d'organismes internationaux, sur une décennie de réalisation des programmes d'actions de la SNIA. 	<ul style="list-style-type: none"> • CNDH • DMRE • OIM Maroc • CCSM
2 ^{ème} réunion du Conseil du Programme mondial OIM-PNUD : la Migration au Service du Développement Durable.	13 et 14 juin à Rabat	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter les progrès réalisés, les voies à suivre et les visions permettant de tirer parti de la migration pour atteindre les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions publiques, acteurs du secteur privé et les associations de la société civile, des 11 pays concernés par ledit programme. • OIM • PNUD • Autres organismes internationaux
Webinaire « Stratégie nationale d'immigration et d'asile et l'impératif d'harmonisation du cadre juridique ».	23 juin 2022 en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le point sur la mise en conformité de la législation nationale avec les engagements internationaux du Maroc en matière de protection des droits des étrangers. 	<ul style="list-style-type: none"> • CNDH • DMRE • UNHCR -Maroc • GADEM
Le cycle des conférences "The Migration Conference 2022 -Rabat »	7 et 8 septembre 2022 à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales- Agdal	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter du rôle des statistiques migratoires dans la formulation des politiques et des plans de développement. • Partager les expériences réussies et les bonnes pratiques en la matière. 	<ul style="list-style-type: none"> • 500 experts du monde arabe et chercheurs sur la migration • FNUAP
Cérémonie de clôture du projet AMUDDU	21 septembre 2022 - Rabat	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger sur les bonnes pratiques acquises dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. • Proposer des pistes de réflexion à même d'améliorer les interventions des acteurs concernés que ce soit celles des institutionnels ou des associations de la société civile en matière d'intégration économique des migrants. 	<ul style="list-style-type: none"> • DMRE • ANAPEC • Entraide Nationale • Autres institutions publiques • Associations de la société civile • Enabel • Organismes internationaux

Intitulé de l'évènement	Date et lieu	Principaux objectifs	Principaux partenaires
Symposium sur le changement climatique, la migration et la santé, dans le cadre du projet régional <i>"Promouvoir la santé et la protection des migrant-e-s en situation de vulnérabilité au Maroc, en Tunisie, en Libye, en Égypte, au Soudan et au Yémen"</i>	12 et 13 octobre 2022 à Marrakech	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter l'interconnexion entre le changement climatique et les questions de migration et de santé, qui ont un impact, notamment sur la mobilité des populations vulnérables, notamment dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. • Explorer les possibilités de renforcer les politiques et les programmes futurs sur la migration, la santé et le changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Santé et de la Protection Sociale • Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable • DMRE • OIM • Ambassadeurs des États membres, • Représentants de la société civile et des universitaires représentant les pays partenaires du projet • Des donateurs
Cérémonie de clôture du projet « Empowerment juridique des personnes migrantes »	20 octobre 2022 à Rabat.	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les différents résultats atteints par le projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Justice • DMRE • Les institutions publiques • Enabel • UE • Organismes internationaux • Des associations de la société civiles • Des universités.
Atelier de clôture du Programme Régional de Développement et de Protection pour l'Afrique du Nord-Maroc (RDPP)	16 décembre 2022 au siège de la Fondation Orient-Occident à Rabat	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les réalisations clés atteintes au cours des 3 années de sa mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • DMRE • OIM • UE • Associations de la société civile

c. Mesures prévues pour l'année 2023 et recommandations

- Promouvoir la communication et la sensibilisation au profit des migrants et réfugiés pour bénéficier des services de base au niveau territorial.
- Renforcer la coordination entre les différents partenaires aux niveaux central, régional et local afin d'appuyer la territorialisation de la SNIA.
- Poursuivre le renforcement de capacités des acteurs territoriaux, des associations de la société civile et des médias en matière de migration et d'asile tout en favorisant le partage des guides et outils de formation existants.
- Promouvoir le partenariat avec les universités pour encourager les recherches sur la migration.

3. Conclusion

Depuis le lancement de la nouvelle Politique Nationale d'Immigration et d'Asile en 2013, insufflé par la Vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'Assiste, des avancées considérables ont été enregistrées pour activer le processus d'intégration des migrants à travers, la régularisation de la situation administrative des migrants en séjour illégal au Maroc, lors des deux opérations exceptionnelles de 2014 et fin 2016-2017, l'ouverture des services de base en faveur des migrants et réfugiés et l'adaptation des outils et prestations y afférents ainsi que la mise à niveau progressive du cadre réglementaire et ce, via l'adoption de la loi sur la traite des êtres humains et l'élaboration de deux projets de lois sur l'asile et la migration. Des efforts ont été aussi poursuivis en matière de communication, de renforcement de capacités et d'amélioration de la transversalité de cette politique par le biais du dispositif de gouvernance de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) mis en place à cet effet.

Par ailleurs, dans le cadre du processus de régionalisation avancée dans lequel le Maroc s'est engagé depuis 2011, les objectifs assignés à la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile ne peuvent être atteints que si ces derniers sont déclinés au niveau local, répondant aux besoins réels et spécifiques des populations migrantes. Ainsi, un travail a été enclenché sur le renforcement de la cohérence verticale de cette politique avec les différents organes de gouvernance décentralisés, au niveau régional, en particulier avec les Conseils Régionaux, et au niveau local avec les Conseils Communaux, ainsi qu'avec les services déconcentrés de l'Etat et le réseau associatif.

Le présent rapport met en évidence les principales réalisations de la mise en œuvre de la SNIA qui relate ainsi la forte implication des partenaires nationaux et internationaux pour assurer une meilleure intégration et participation des migrants et réfugiés dans la société marocaine. Certes des progrès considérables ont été accomplis au cours des dernières années, notamment, l'ouverture de l'accès des migrants et réfugiés aux services de base et la mise en application de la loi sur la traite des êtres humains, adoptée en 2016. Néanmoins des défis restent à relever, à savoir :

- Le renforcement du cadre législatif.
- L'amélioration des dispositifs d'orientation et de suivi de l'intégration des migrants dans les services publics pour consolider leur droit d'accès à ces services.
- L'intensification de la communication et de la sensibilisation du grand public, des acteurs institutionnels, de la société civile et des médias sur les questions migratoires et le vivre-ensemble.
- L'amélioration de la connaissance du phénomène migratoire, à travers des recherches scientifiques.
- L'intégration de la dimension migration au sein des systèmes d'information des départements ministériels et autres acteurs engagés.
- L'intégration davantage de la migration dans les stratégies et les plans de développement nationaux et régionaux.
- Le renforcement de capacités des acteurs territoriaux en matière de gestion migratoire afin de soutenir la territorialisation de la SNIA qui est une nécessité pour garantir son opérationnalité et maîtriser son impact sur les bénéficiaires.